



SECURE ENERGY SERVICES INC.

NOTICE ANNUELLE

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

1^{er} mars 2016

TABLE DES MATIÈRES

QUESTIONS D’ORDRE GÉNÉRAL	1
Énoncés prospectifs	1
Mesures non conformes aux PCGR et définitions opérationnelles	2
SECURE ENERGY SERVICES INC.	3
Introduction.....	3
Filiales	3
ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS	5
Faits nouveaux	7
Acquisitions	8
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	9
Questions d’ordre général	9
Division du traitement, de la récupération et de l’élimination	9
Division des services de forage.....	11
Division des services sur les lieux	13
Installations.....	14
Historique de croissance	20
Stratégie d’entreprise	22
Facteurs de l’industrie susceptibles d’avoir une incidence sur les activités de Secure	23
Direction et employés	27
Financement.....	28
Restructuration.....	28
DIVIDENDES	28
DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	29
FOURCHETTE DES COURS ET VOLUME DES OPÉRATIONS	30
ATTRIBUTIONS D’OPTIONS SUR ACTIONS	30
RÉGIME D’UNITÉS D’ACTIONS INCESSIBLES	31
ATTRIBUTIONS D’UNITÉS D’ACTIONS EN FONCTION DU RENDEMENT	31
TITRES ENTIÈRES ET TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION	31
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	34
Membres de la haute direction	35
Administrateurs.....	36
Interdiction d’opérations, faillites, amendes ou sanctions.....	38
Conflits d’intérêts	38
POURSUITES	39
MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS	39
FACTEURS DE RISQUE	40
AUDITEUR, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	54
RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ D’AUDIT	54
Composition du comité d’audit.....	54
Procédures et politiques en matière d’autorisation préalable	54
Honoraires des auditeurs externes.....	55
CONTRAT IMPORTANT	55
INTÉRÊTS DES EXPERTS	56
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	56
ANNEXE A – MANDAT DU COMITÉ D’AUDIT	A-1

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Énoncés prospectifs

Certains énoncés figurant dans la présente notice annuelle (la « **notice annuelle** ») constituent des « énoncés prospectifs » ou de l'« information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Dans la présente notice annuelle, on reconnaîtra les énoncés prospectifs à l'emploi de termes comme « peut », « pourrait », « pourra », « devrait », « sera », « a l'intention de », « planifier », « prévoir », « croire », « estimer », « s'attendre à », « continuer », « maintenir », « cible » et d'expressions similaires, lorsqu'ils se rapportent à Secure ou à sa direction. Ces énoncés font état de l'opinion actuelle qu'a Secure à l'égard des événements et du rendement d'exploitation futurs et ne sont valables qu'à la date de la présente notice annuelle. Plus précisément, la présente notice annuelle renferme ou sous-entend des énoncés prospectifs relatifs à ce qui suit : les conditions générales du marché, le secteur pétrolier et gazier; le niveau d'activité dans le secteur pétrolier et gazier, notamment les activités de forage; le cours du pétrole, des liquides de gaz naturel et du gaz naturel; la demande à l'égard des services de Secure Energy Services Inc. (« **Secure** » ou la « **Société** ») et les facteurs qui y contribuent; la stratégie d'entreprise, la stratégie d'expansion; le budget d'investissement de 2016; la répartition des fonds entre les divisions TRE, SF et SL (au sens donné à ces termes dans les présentes) et les facteurs sous-jacents ainsi que l'emploi prévu de ces fonds; le service de la dette; les dépenses en immobilisations; l'achèvement prévu de la construction des installations; les besoins en capitaux futurs; l'accès aux capitaux; la stratégie d'acquisition; les autres dépenses de la Société à l'égard des nouveaux terminaux à service complet, des installations autonomes d'élimination des eaux, des sites d'enfouissement; des installations ferroviaires et les produits d'exploitation tirés de l'achat et de la revente de pétrole.

Les énoncés prospectifs portant sur les conditions d'exploitation et la conjoncture économique prévues sont fondés sur les résultats de l'année précédente de même que sur l'hypothèse selon laquelle il y aura corrélation entre, d'une part, la hausse de l'activité et de la croissance du marché et, d'autre part, le niveau d'activité au Canada et aux États-Unis et le niveau de croissance du secteur lors de phases similaires à celles des cycles économiques antérieurs. Les énoncés prospectifs sur la disponibilité du financement pouvant être affecté à des activités d'exploitation futures reposent sur l'hypothèse que la Société continuera d'avoir accès aux sources de financement auxquelles elle a eu recours dans le passé à des conditions qui lui sont favorables, et que la conjoncture et les conditions d'exploitation prévues ne limiteront pas l'accès de la Société au marché des actions et aux emprunts. Les énoncés prospectifs portant sur la position future de la Société par rapport à ses concurrents sont fondés sur des hypothèses selon lesquelles les conditions d'exploitation et la conjoncture économique, notamment le prix des marchandises, le niveau des stocks du pétrole brut et de gaz naturel, les taux d'intérêt, le cadre réglementaire relatif aux redevances pétrolières et gazières, les questions réglementaires d'ordre environnemental, la capacité de la Société et de ses filiales à réussir à mettre en marché leurs services de TRE dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien (le « **BSOC** ») et dans le Dakota du Nord et leurs services de SF dans le BSOC donnera lieu à une demande suffisante pour les services de la Société et de ses filiales, y compris la demande pour leurs services de forage et d'achèvement de puits de pétrole et de gaz naturel dans les champs, que le contexte commercial demeurera, pour l'essentiel, inchangé et que les plans et les programmes d'expansion actuels et à venir d'autres entités qui exercent des activités dans le secteur des services énergétiques se traduiront par une demande accrue pour les services de la Société et de ses filiales. Les énoncés prospectifs relatifs à la nature de la croissance et au moment où elle pourrait survenir sont fondés sur les facteurs qui ont eu une incidence sur la croissance de la Société dans le passé, les sources de la croissance passée et les attentes relatives aux conditions d'exploitation et à la conjoncture économique futures. Les énoncés prospectifs portant sur les coûts qui seront engagés dans le cadre de l'acquisition et de l'entretien de l'équipement et des biens sont fondés sur l'hypothèse selon laquelle les coûts d'entretien et d'acquisition futurs n'augmenteront pas de façon importante par rapport aux coûts d'acquisition et d'entretien engagés dans le passé. Un grand nombre de ces facteurs, attentes et hypothèses sont fondés sur les connaissances et sur l'expérience de la direction à l'égard du secteur ainsi que sur les documents publics de sociétés et d'analystes du secteur en lien avec les programmes d'aménagement et d'exploration prévus de producteurs de pétrole et de gaz naturel, l'incidence de modifications apportées aux régimes de réglementation, d'imposition et de redevances, l'utilisation prévue de matériel propre au secteur dans le BSOC, le Dakota du Nord et d'autres questions. La Société est d'avis que les principaux facteurs, attentes et hypothèses dont il est question dans les énoncés et les renseignements prospectifs sont raisonnables, mais rien ne garantit qu'ils se révéleront exacts.

Les énoncés prospectifs comportent des incertitudes et des risques importants, ne devraient pas être interprétés comme des énoncés garantissant la performance ou les résultats futurs, et ne sont pas nécessairement des indications exactes

de l'atteinte de ces résultats. Certains facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats mentionnés dans ces énoncés prospectifs, notamment les facteurs dont il est question ci-dessous ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » et ceux dont il est question dans le rapport de gestion de la Société pour les états financiers audités du 31 décembre 2015, la plus récente circulaire d'information, les rapports trimestriels, les déclarations de changement important et les communiqués. La Société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes aux énoncés prospectifs, et les lecteurs ne devraient pas s'y fier indûment.

Les résultats réels de la Société pourraient différer sensiblement de ceux qui sont prévus dans ces énoncés prospectifs en raison des facteurs de risque dont il est question ci-dessous et ailleurs dans le présent document : la conjoncture économique au Canada et aux États-Unis; la fluctuation du niveau des dépenses en immobilisations engagées par les producteurs pétroliers et gaziers et l'incidence sur la demande à l'égard des services aux champs pétrolifères au cours de l'exécution des activités de forage et de complétion des puits pétroliers et gaziers; la volatilité du cours du pétrole et du gaz naturel et l'incidence de celle-ci sur la demande à l'égard des services aux champs pétrolifères de façon générale; les risques inhérents à la capacité de la Société à générer des flux de trésorerie provenant de l'exploitation suffisants pour s'acquitter de ses obligations actuelles et à venir; la hausse des frais liés au service de la dette; la capacité de la Société à avoir recours à des sources externes de capitaux d'emprunt ou de capitaux propres; les modifications apportées au cadre législatif et réglementaire, notamment les impondérables relatifs à l'adoption de cibles fixes pour la réduction des émissions et la réglementation relative aux services de fracturation hydraulique; les impondérables liés aux conditions climatiques et à la température susceptibles d'avoir des répercussions sur la durée de la période des services aux champs pétrolifères et les activités pouvant être réalisées; la concurrence; les sources d'approvisionnement, le prix et la disponibilité des matières premières, des biens non durables, des composants, de l'équipement, des fournisseurs, des installations, du personnel administratif, technique et sur le terrain compétent; les obligations et les risques, notamment la responsabilité et les risques en matière d'environnement, qui sont inhérents aux activités pétrolières et gazières; la capacité à intégrer les avancées technologiques et à s'adapter aux progrès; le risque de crédit auquel la Société est exposée dans le cadre de ses activités; et les modifications apportées aux régimes de redevances applicables aux entités exerçant des activités dans le BSOC ou le Dakota du Nord. Ces facteurs sont abordés plus en détail dans le présent document.

Bien que les énoncés prospectifs figurant dans la présente notice annuelle soient fondés sur ce qui constitue des hypothèses raisonnables de l'avis de la Société, cette dernière ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes à ceux qui y sont prévus. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont visés expressément par cette mise en garde. Sauf si la loi l'y oblige, Secure n'a pas l'intention de mettre à jour ces énoncés prospectifs ni d'assumer une obligation quelconque à leur égard.

Mesures non conformes aux PCGR et définitions opérationnelles

Certaines mesures complémentaires figurant dans la présente notice annuelle n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et, par conséquent, elles sont considérées comme des mesures non conformes aux PCGR. Ces mesures sont décrites et présentées afin de fournir de l'information au sujet des résultats financiers de la Société, de ses liquidités et de sa capacité à dégager des fonds pour financer ses activités. Ces mesures ne peuvent servir de mesures de rechange aux IFRS, car la méthode employée pour les calculer pourrait ne pas correspondre à celle utilisée par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR et certaines autres définitions relatives à l'exploitation qui sont utilisées par la Société sont décrites plus amplement et rapprochées aux mesures IFRS équivalentes dans le rapport de gestion de la Société.

Les dépenses d'investissement affectées aux agrandissements, à la croissance ou aux acquisitions ont pour but d'accroître ou de restructurer les activités, de pénétrer de nouvelles régions ou des marchés émergents, ou de réaliser une acquisition d'entreprise. Les dépenses d'investissement de maintien ont trait à l'acquisition ou au remplacement d'immobilisations nécessaires à la poursuite des activités en cours. L'établissement de ce qui constitue des dépenses d'investissement de maintien requiert l'exercice du jugement par la direction.

SECURE ENERGY SERVICES INC.

Introduction

Secure Energy Services Inc. (« **Secure** » ou la « **Société** ») a été fusionnée le 24 avril 2007 en vertu de la loi de l'Alberta intitulée *Business Corporations Act*, et constitue l'entité issue de la fusion de 1232711 Alberta Ltd. et de Secure Energy Services Inc. La Société a son siège au 205 – 5th Avenue S.W., bureau 3600, Calgary (Alberta) Canada T2P 2V7 et son bureau principal, au 855 – 2nd Street S.W., bureau 4500, Calgary (Alberta) Canada T2P 4K7.

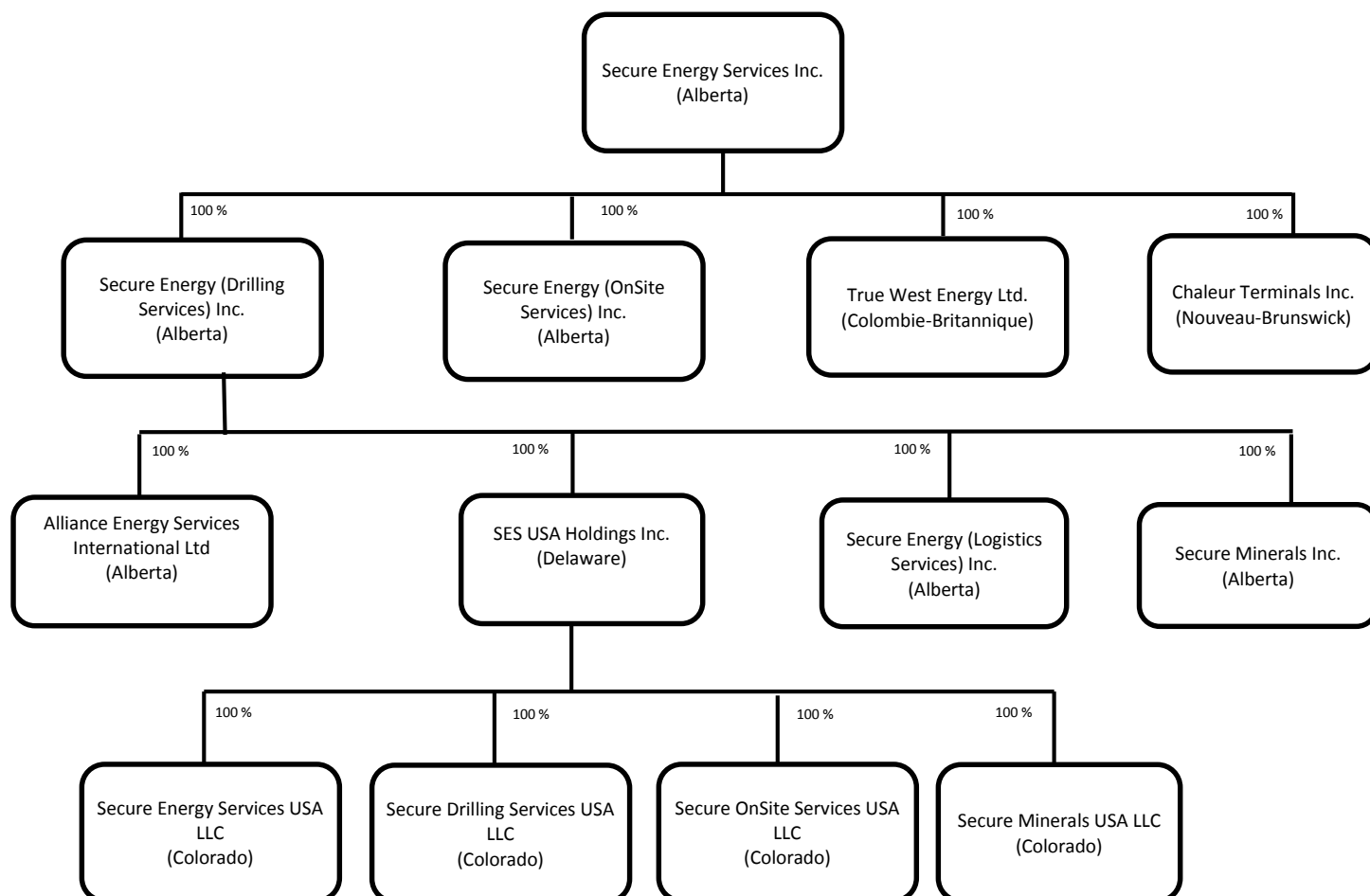
Filiales

La Société compte trois divisions : la division du traitement, de la récupération et de l'élimination (« **TRE** »), la division des services de forage (« **SF** ») et la division des services sur les lieux (« **SL** »). Au sein de ces trois divisions, la Société possède trois importantes filiales : Secure Energy (Drilling Services) Inc. (anciennement Marquis Alliance Energy Group Inc.) (« **Secure DS** »), acquise le 1^{er} juin 2011, Secure Energy Services USA LLC et Secure Energy (OnSite Services) Inc. (anciennement Frontline Integrated Services Ltd.), acquise le 1^{er} avril 2013. Secure DS offre des services et des produits liés aux fluides de forage ainsi que des solutions chimiques servant à la production dans le BSOC. Secure DS forme la division SF de la Société. Secure Energy Services USA LLC est la division américaine de la division TRE, laquelle exploite trois installations de terminaux à service complet (« **TSC** »), deux installations autonomes d'élimination des eaux (« **IAEE** ») et un site d'enfouissement au Dakota du Nord. Les principaux services de Secure Energy (OnSite Services) Inc. englobent des services environnementaux, notamment la planification des évaluations avant le forage, la gestion des déchets de forage, les services d'évaluation de l'application des mesures environnementales correctives et de la remise en état, la gestion des matières radioactives naturelles, des services de conteneurs de stockage; des solutions intégrées de fluides, lesquelles comprennent des solutions en matière de gestion, de recyclage, de pompage et d'entreposage des eaux; et des projets comprenant le maintien en état des pipelines (inspection, excavation, réparation, remplacement et réhabilitation), la démolition, la mise hors service et l'application de mesures environnementales correctrices et la remise en état d'anciens puits, d'installations et de propriétés commerciales et industrielles. Secure Energy (OnSite Services) Inc. forme la division SL de la Société.

Le tableau suivant présente l'ensemble des filiales de la Société, le pourcentage d'actions dont la Société est, directement ou indirectement, propriétaire et le territoire de constitution ou de prorogation de ces filiales, au 31 décembre 2015 :

Nom de la filiale	Territoire de formation, de constitution en société ou de prorogation	Pourcentage d'actions comportant droit de vote détenues en propriété véritable, directement ou indirectement, par Secure ou sur lesquelles elle exerce un contrôle
Secure Energy (Drilling Services) Inc. (anciennement Marquis Alliance Energy Group Inc.)	Alberta	100 %
Alliance Energy Services International Ltd.	Alberta	100 %
Secure Drilling Services USA LLC	Colorado	100 %
True West Energy Ltd.	Colombie-Britannique	100 %
Chaleur Terminals Inc.	Nouveau-Brunswick	100 %
Secure Minerals Inc.	Alberta	100 %
Secure Minerals USA LLC	Colorado	100 %
SES USA Holdings Inc.	Delaware	100 %
Secure Energy Services USA LLC	Colorado	100 %
Secure Energy (OnSite Services) Inc. (anciennement Frontline Integrated Services Ltd.)	Alberta	100 %
Secure OnSite Services USA LLC	Colorado	100 %
Secure Energy (Logistics Services) Inc. (anciennement Target Rentals Ltd.)	Alberta	100 %

L'organigramme suivant présente la structure organisationnelle de Secure et de ses filiales en date du 31 décembre 2015 :



ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS

Secure est une société de services énergétiques diversifiée qui offre des services spécialisés à des sociétés pétrolières et gazières en amont exerçant des activités principalement dans le BSOC et le Dakota du Nord. Les services offerts par la Société aident ces entreprises dans la manutention, le traitement et la vente de pétrole brut, l'utilisation des fluides de forage, la manutention des fluides et divers services complémentaires liés à la mise en valeur et à la production de pétrole et de gaz naturel. Secure est une entreprise exploitée activement depuis 2007. Par l'intermédiaire de ses trois divisions et de ses filiales en propriété exclusive, Secure fournit des services dans trois grands domaines. La division TRE détient et exploite une infrastructure intermédiaire qui fournit des services de traitement, d'entreposage, d'expédition et de commercialisation de pétrole brut, des services d'élimination des déchets provenant des champs pétrolifères et des services de recyclage. Plus précisément, ces services ont trait aux opérations de terminal relatives aux produits pétroliers blancs et au transbordement ferroviaire, au traitement adapté de pétrole brut, à la commercialisation de pétrole brut, à l'élimination d'eau produite et d'eaux usées, au traitement de déchets provenant des champs de pétrole, à l'enfouissement sanitaire de déchets et à l'achat et à la revente de pétrole brut. Secure exploite actuellement un réseau d'installations dans l'Ouest canadien et dans le Dakota du Nord. Elle assure la prestation de ces services à ses TSC, à ses sites d'enfouissement, à ses IAEE et à ses installations ferroviaires. La division SF fournit aux producteurs de pétrole et de gaz de l'Ouest canadien du matériel et des solutions servant aux activités de forage, de complétion et de production. La division SF génère la majorité des produits d'exploitation de la division, lesquels proviennent notamment de la conception et de la mise en œuvre de circuits de fluide de forage pour les producteurs qui font le forage du pétrole, du bitume et du gaz naturel. La division SF est spécialisée dans la fourniture de produits et de systèmes qui servent pour les puits complexes, comme les puits d'une profondeur moyenne à grande, les puits horizontaux ainsi que les puits horizontaux forés dans les sables bitumineux. La gamme de services liés à la production a pour principal objectif de fournir du matériel et des solutions chimiques qui optimisent la production, maintiennent le débit et préservent le bon état des immobilisations de production. Les activités de la division SL englobent des services environnementaux, notamment la planification des évaluations avant le forage, des services de gestion des déchets de forage, des services d'évaluation des mesures environnementales correctrices et des travaux de remise en état d'anciens puits, des services de gestion des matières radioactives naturelles, et des services de stockage des déchets dans des conteneurs; des solutions fluides intégrées qui comprennent des solutions de gestion, de recyclage, de pompage et de stockage des eaux usées; et des projets qui comprennent le maintien en bon état des pipelines (inspection, excavation, réparation, remplacement et restauration); la démolition et la mise hors service; la réclamation et la remise en état d'anciens sites ou d'anciennes installations et propriétés commerciales ou industrielles, et les projets de construction environnementaux (sites d'enfouissement, étangs de réception, installations de confinement en surface, etc.) Ces services sont offerts dans le BSOC, en Ontario, dans le Dakota du Nord et au Colorado.

Secure continue de miser avec succès sur une stratégie de croissance dynamique qui repose sur la construction d'installations dans des marchés clés mal desservis et ayant une capacité limitée. Au cours de la période allant de sa constitution à décembre 2007, Secure a réuni environ 23,7 millions de dollars dans le cadre d'un financement par voie de placement privé et a construit sa première installation, à savoir le site d'enfouissement de South Grande Prairie, lequel a entrepris ses activités en octobre 2007.

En 2008, Secure a réuni environ 61,0 millions de dollars dans le cadre de financements par voie de placement privé, a procédé à la construction de cinq installations en Alberta, y compris le TSC de La Glace dans le cadre d'une contreprise à 50 % avec Pembina Midstream Limited Partnership, et a fait l'achat d'une installation en Colombie-Britannique.

En 2009, Secure a réuni environ 4,5 millions de dollars dans le cadre d'un financement par voie de placement privé et a construit deux installations supplémentaires. En 2010, Secure a réuni environ 66,1 millions de dollars dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne, construit une installation supplémentaire à Dawson, en Colombie-Britannique, a acheté les actifs opérationnels de Pembina Area Landfill Ltd. (l'« **acquisition de Pembina** ») et a entrepris la construction de deux autres installations, qui ont été achevées en 2011.

Le 1^{er} juin 2011, la Société a fait l'acquisition de Secure DS, société proposant des services énergétiques relatifs aux circuits de fluides de forage, au contrôle des solides, à la location d'équipement, à la gestion des déchets de forage et aux sciences environnementales principalement au Canada et aux États-Unis. Le 1^{er} juillet 2011, la Société, par l'intermédiaire de Secure DS, a fait l'acquisition de l'ensemble des actifs opérationnels (à l'exclusion du fonds de

roulement) de XL Fluid Systems Inc. (« **XL Fluids** »). XL Fluids était une société de services énergétiques spécialisée dans l'offre et l'élaboration de fluides de forage et de leurs circuits. Les actifs acquis auprès de XL Fluids ont été intégrés à la division SF de la Société. Outre ce qui précède, en 2011, Secure a réuni environ 81,5 millions de dollars, a réalisé l'acquisition d'une autre installation située à Silverdale, en Saskatchewan, et a entrepris ses activités à Brazeau, à Drayton Valley et à Wild River, en Alberta.

Le 25 janvier 2012, la Société a conclu une convention d'acquisition d'actifs avec New West Drilling Fluids Inc. (« **New West** »), fournisseur spécialisé de circuits de fluides de forage à l'industrie des sables bitumineux, lequel est surtout reconnu pour son système breveté de drainage par gravité au moyen de vapeur (« **DGMV** ») appelé « **BITUDRIL** », le premier système à base de polymère encapsulant le bitume offert sur le marché. Le 2 juillet 2012, la Société a conclu une convention d'achat d'actifs avec DRD Saltwater Disposal LLC (« **DRD** ») en vue d'acquérir deux installations autonomes d'élimination des eaux nouvellement construites et entièrement opérationnelles servant le champ pétrolifère de Bakken, dans le Dakota du Nord. Le 31 juillet 2012, la Société a conclu une convention de coentreprise (la « **convention de coentreprise** ») avec Pembina Midstream Limited Partnership contre une participation de 50 % dans les activités de traitement, d'installation de terminaux et de commercialisation de pétrole brut du TSC de Judy Creek. La Société exploitera l'installation. Les actifs liés au traitement des déchets du TSC de Judy Creek sont exclus de la convention de coentreprise. Le 15 août 2012, la Société a conclu une convention d'achat d'actifs avec Imperial Drilling Fluids Engineering Inc. (« **IDF** »), société qui se spécialise dans les fluides de forage au Colorado, principalement dans les zones de schiste de Niobrara et de Cordell. En plus de ce qui précède, en 2012, Secure a réuni environ 86,2 M\$ par l'intermédiaire d'un appel public à l'épargne, augmenté ses facilités de crédit consortiales de 100 M\$ et entrepris ses activités au site d'enfouissement de Fox Creek, en Alberta, et à l'IAEE de Crosby, dans le Dakota du Nord.

Le 1^{er} avril 2013, la Société a conclu une convention d'achat d'actions avec Frontline Integrated Services Inc. (« **Frontline** »), société qui offre des services entièrement intégrés soutenant les secteurs de l'énergie, des ressources, des pipelines et de la construction civile dans l'Ouest du Canada. Le 2 juillet 2013, la Société a conclu une convention d'achat d'actions avec Target Rentals Ltd. (« **Target** »), une société qui offre du matériel de location et des services de soutien dans les secteurs du forage et des fluides d'achèvement de forage. Son service de base consiste à fournir un système breveté de double réservoir de fluides de forage à base d'huile. Outre ce qui précède, en 2013, Secure a réuni environ 110 M\$ par l'intermédiaire d'un placement par voie de prise ferme, augmenté ses facilités de crédit consortiales de 100 M\$, et entrepris ses activités aux TSC de Rocky Mountain House et de Judy Creek en Alberta, aux IAEE de Kaybob en Alberta et de Stanley dans le Dakota du Nord, et aux sites d'enfouissement de Saddle Hills en Alberta et de 13 Mile dans le Dakota du Nord.

Le 15 août 2014, la Société a conclu une convention d'achat d'actions avec Predator Midstream Ltd. (« **Predator** »), une entreprise à capital fermé du secteur intermédiaire qui détenait et exploitait trois terminaux ferroviaires en Alberta à partir desquels elle transbordait du pétrole brut des camions aux trains au moment du rattachement des wagons, puis le vendait à des raffineries.

Au cours de l'année 2014, la Société a conclu sept autres acquisitions d'entreprises à capital fermé offrant des services aux champs pétrolifères. Quatre de ces acquisitions ont été intégrées à la division SL, y compris deux entreprises de gestion et de pompage des eaux, une entreprise de services environnementaux et une entreprise spécialisée dans l'analyse, le confinement et la gestion de matière radioactive naturelle au sein du marché américain. Les trois autres acquisitions ont été intégrées à la division SF. Une usine de produits minéraux, une entreprise de fluides de forage qui fournit des systèmes de fluides de forage additionnels pour les puits très complexes et la production, ainsi qu'une entreprise à capital fermé qui procure des produits de technologie exclusive permettant de fournir des solutions hautement efficaces en matière de fluides de production, de forage et de complétion. En 2014, la Société a entrepris l'exploitation des terminaux à service complet de Kindersley, d'Edson et de Keene et du site d'enfouissement de Tulliby Lake, en plus de convertir les IAEE de Brazeau et de Stanley en terminaux à service complet.

Le 1^{er} mars 2015, Secure a réuni la somme de 198 millions de dollars dans le cadre d'un financement par prise ferme. Au cours de 2015, la Société a mis en service six installations, dont le TSC de Tulliby Lake, la conversion en TSC de l'installation 13 Mile, le terminal ferroviaire à service complet de Rycroft, le terminal ferroviaire de Kindersley et les IAEE de Big Mountain et de Wonowon. La Société a également entrepris la construction d'un nouveau terminal à service complet, lequel devrait être achevé et mis en service en 2016. Le 1^{er} août 2015, la Société a finalisé une petite acquisition au sein de sa division SF, laquelle devrait accroître la part de marché de la Société dans le BSOC.

La Société dispose d'une facilité de crédit consortiale modifiée et retraitée de 700 M\$ composée d'une facilité de crédit renouvelable et prorogable de 675 M\$ et d'une facilité de crédit d'exploitation renouvelable de 25 M\$. Une clause accordéon d'un montant de 100 M\$, disponible sur demande de la Société sous réserve de l'examen et de l'approbation des prêteurs, permet de faire passer la facilité consortiale à 800 M\$. En 2015, la date d'échéance de cette facilité a été prolongée d'un an, de sorte qu'elle correspond maintenant au 26 septembre 2019.

Le texte qui suit présente une description de certaines étapes importantes de l'évolution de la Société au cours des trois dernières années.

Faits nouveaux

Programme de dépenses en immobilisations de 2016

La Société prévoit que son programme d'immobilisations pour 2016 s'établira à environ 50 millions de dollars. Le programme prévoit la mobilisation de capital de croissance et l'agrandissement des installations de la division TRE de Secure, et il s'inscrit dans la stratégie de Secure (se reporter à la rubrique « Description des activités – Stratégie d'entreprise »). La Société compte financer une partie du programme d'immobilisations de 2016 au moyen de la totalité ou d'une partie des flux de trésorerie provenant de l'exploitation et de prélèvements sur sa facilité de crédit renouvelable consortiale (se reporter à la rubrique « Contrats importants – Facilité de crédit »).

Le budget d'immobilisations de 2016 de la division TRE devrait s'élever à environ 45 millions de dollars, dont une tranche d'environ 25 millions de dollars sera affectée au capital de croissance, une tranche d'environ 10 millions de dollars à l'agrandissement des installations existantes et une tranche d'environ 10 millions de dollars au réinvestissement de maintien. Le capital de croissance comprend la construction d'un nouveau TSC, lequel devrait être mis en service au troisième trimestre de 2016. Les fonds affectés à l'agrandissement serviront à l'agrandissement d'une installation, d'un site d'enfouissement et d'un puits de rejet, et seront engagés en vue d'accroître la capacité et d'ajouter des services aux installations existantes de la Société.

Le budget d'immobilisations de 2016 de la division SL s'élève à environ 5 millions de dollars et est essentiellement affecté au matériel lourd ainsi qu'au matériel de location qui servent de complément aux actifs existants de la division.

Les budgets d'immobilisations susmentionnés pour chaque division seront revus trimestriellement en 2016 et pourraient être révisés selon les conditions du marché et la conjoncture économique ainsi qu'en fonction des débouchés existants en matière de croissance et d'agrandissement.

Facilité de crédit renouvelable

Le 26 septembre 2014, la Société a obtenu une facilité de crédit modifiée et retraitée de 700 M\$ (la « **facilité de crédit** ») avec un consortium composé de dix institutions financières et banques canadiennes (se reporter à la rubrique « **Contrats importants – Facilité de crédit** »). La facilité de crédit est composée d'une facilité de crédit à terme renouvelable de quatre ans et prorogable de 675 M\$ et d'une facilité de crédit d'exploitation renouvelable de 25 M\$, lesquelles ont remplacé la facilité à terme consortiale renouvelable de 400 M\$ de la Société. Une clause accordéon d'un montant de 100 M\$, disponible sur demande de la Société sous réserve de l'examen et de l'approbation des prêteurs, permet de faire passer la facilité de crédit à 800 M\$. Le 25 août 2015, la date d'échéance de la facilité de crédit a été prolongée d'un an, de sorte qu'elle correspond maintenant au 26 septembre 2019. La convention relative à la facilité de crédit a été déposée auprès de certains organismes de réglementation en valeurs mobilières du Canada (par l'intermédiaire de SEDAR) le 6 octobre 2014, conformément au Règlement 51-102.

Faits antérieurs

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les faits antérieurs relatifs aux activités de Secure, veuillez vous reporter à la rubrique « Description des activités – Historique de croissance ».

Acquisitions

Acquisitions réalisées en 2015

Le 1^{er} août 2015, la Société a acquis les actifs d'une société fermée spécialisée dans les services aux champs pétrolifères, moyennant une contrepartie en espèces de 3,2 millions de dollars et 365 341 actions ordinaires de la Société nouvellement émises (les « **actions ordinaires** »). Ces actifs ont été intégrés à la division SF et l'acquisition des activités de fluides de forage permet d'accroître la part de marché de la division SF grâce aux relations clients existantes.

Predator Midstream Ltd.

Le 15 août 2014, la Société a réalisé l'acquisition des actifs de Predator Midstream Ltd. moyennant une contrepartie en espèces de 59,3 M\$ et 1 824 580 actions ordinaires nouvellement émises au cours de clôture de 24,84 \$, pour une contrepartie totale de 104,6 M\$. La contrepartie a été ajustée à 97,3 M\$ pour tenir compte de la juste valeur aux fins comptables et a été établie au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés en tenant compte des facteurs comme la période d'entiercement des actions émises et la liquidité des actions de la Société sur le marché. Predator était une société à capital fermé du secteur intermédiaire qui détenait et exploitait trois terminaux ferroviaires en Alberta à partir desquels elle transbordait du pétrole brut des camions aux trains au moment du rattachement des wagons en vue d'en faciliter le transport, puis le vendait à des raffineries.

Autres acquisitions réalisées en 2014

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Société a conclu l'acquisition des actifs de six entreprises à capital fermé spécialisées dans les services aux champs pétrolifères et a acquis les actions d'une entreprise à capital fermé spécialisée dans les services aux champs pétrolifères moyennant une contrepartie en espèces de 38,5 M\$, la prise en charge d'une dette de 0,8 M\$ et 987 596 actions ordinaires de la Société nouvellement émises selon le prix de clôture, pour une contrepartie totalisant 54,6 M\$. La contrepartie a été ajustée à 52,2 M\$ pour tenir compte de la juste valeur aux fins comptables et a été établie au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés en tenant compte des facteurs comme la période d'entiercement des actions émises et la liquidité des actions de la Société sur le marché.

Quatre de ces acquisitions ont été intégrées à la division SL, y compris deux entreprises de gestion et de pompage des eaux, une entreprise de services environnementaux et une entreprise spécialisée dans l'analyse, le confinement et la gestion de matière radioactive naturelle au sein du marché américain.

Les trois autres acquisitions ont été intégrées à la division SF. Une usine de produits minéraux qui traite principalement de la barite utilisée dans les fluides de forage et qui permet à Secure de procéder à l'intégration verticale des activités de la division SF afin d'améliorer le transport et la qualité des ressources, une entreprise de fluides de forage qui fournit des systèmes de fluides de forage additionnels pour les puits très complexes et la production ainsi qu'une entreprise de produits chimiques aux fins de la complétion qui fabrique et vend des produits de technologie exclusive permettant de fournir des solutions hautement efficaces et d'améliorer la dimension économique de la production de pétrole lourd, du transport du pétrole lourd et du bitume et de la récupération assistée des hydrocarbures.

Target Rentals Ltd.

Le 2 juillet 2013, la Société, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, Secure DS, a acquis l'ensemble des actions émises et en circulation de Target Rentals Ltd. moyennant une contrepartie totale ajustée à la juste valeur de 36,6 M\$, laquelle comporte une contrepartie totale au comptant de 18,7 M\$, la prise en charge d'une dette de 2,6 M\$ et 1 367 047 actions ordinaires nouvellement émises à un prix de clôture de 13,72 \$ l'action, laquelle a été ajustée à la juste valeur à des fins comptables à 36,6 M\$. Target était une entreprise à capital fermé de services aux champs pétrolifères établie à Grande Prairie, en Alberta, qui offrait une gamme complète de matériel de location et des services de soutien dans les secteurs du forage et des fluides de complétion. Son service de base consiste à fournir un système breveté de double réservoir de fluides de forage à base d'huile. L'acquisition de Target s'inscrit dans la stratégie de la Société visant à ajouter des services complémentaires à la chaîne de valeur des services énergétiques. Cette acquisition soutiendra et bonifiera les services de la division SF de la Société.

Frontline Integrated Services Inc.

Le 1^{er} avril 2013, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Frontline Integrated Services Ltd. moyennant une contrepartie au comptant de 2,7 M\$, la prise en charge d'une dette de 2,7 M\$ et 1 394 616 actions ordinaires nouvellement émises à un prix de clôture de 12,19 \$ l'action pour une contrepartie de 22,4 M\$, laquelle a été ajustée à la juste valeur à des fins comptables à 19,3 M\$. Frontline est un fournisseur de services intégrés servant les secteurs de l'énergie, des ressources et de la construction civile. Les principaux services de Frontline comprennent le maintien en état, la réparation et le remplacement de pipelines, la réhabilitation, la remédiation et la remise en état, la démolition et le déclassement. L'acquisition de Frontline s'inscrit dans la stratégie de la Société visant à ajouter des services complémentaires à la chaîne de valeur des services énergétiques. Cette acquisition soutiendra et bonifiera les services de gestion de projets de la division SL de la Société.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Questions d'ordre général

Secure est une société de services énergétiques qui fournit des solutions pour fluides et solides novatrices, efficaces et écologiques au secteur du pétrole et du gaz. La Société détient et exploite une infrastructure du secteur intermédiaire, et fournit des services environnementaux et des produits novateurs aux sociétés pétrolières et gazières en amont qui exercent des activités principalement dans le BSOC et dans le Dakota du Nord par l'entremise de sa filiale indirecte en propriété exclusive, SES USA Holdings Inc., une société constituée au Delaware.

La Société exploite les trois divisions suivantes :

Division du traitement, de la récupération et de l'élimination

Les services de traitement, de récupération et d'élimination fournis par Secure aident les entreprises de pétrole et de gaz naturel en amont qui exercent des activités dans le BSOC et dans le Dakota du Nord à exercer leurs activités de traitement et de vente de pétrole brut ainsi que leurs activités de traitement, de récupération et d'élimination des sous-produits liés à l'aménagement et à la production de pétrole et de gaz naturel. Les services de TRE fournis par Secure comprennent le traitement des émulsions de pétrole brut, les opérations de terminal, le transbordement ferroviaire et la commercialisation pour le pétrole, le traitement des rejets de champs pétrolifères, le lavage des réservoirs, l'enfouissement et l'élimination de l'eau extraite et usée.

À la date des présentes, les services de TRE de la Société sont offerts à 25 installations en Alberta, à trois installations en Colombie-Britannique, à trois installations en Saskatchewan, à une installation au Manitoba et à six installations dans le Dakota du Nord. Les principaux services de TRE fournis par la Société sont décrits ci-dessous.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, les services de traitement, de récupération et d'élimination ont représenté respectivement 45 % et 39 % du total des produits consolidés de la Société (exclusion faite de l'achat et de la revente de pétrole).

Traitement des émulsions de pétrole brut

Les émulsions ou la production de pétrole brut renferment des sous-produits tels que l'eau, les matières en suspension et les sels hydrosolubles. Ces contaminants doivent être retirés avant l'expédition du pétrole brut par pipeline jusqu'à une raffinerie. Les services de traitement des émulsions de Secure permettent de séparer le pétrole des autres sous-produits pour obtenir un pétrole brut répondant aux exigences du pipeline.

Opérations de terminal relatives aux produits pétroliers blancs

Les installations de La Glace, de Fox Creek, de Drayton Valley, de Dawson Creek, de Judy Creek, de Kindersley et de Silverdale offrent aux clients un point d'accès ou un terminal pour transporter les produits pétroliers blancs jusqu'au marché. En règle générale, le pétrole est livré par camion par le client jusqu'aux installations de Secure, où il est entreposé jusqu'à son expédition au moyen d'un pipeline de collecte ou de transport. Secure gère tant l'achat du pétrole

que le paiement ultérieur aux producteurs du pétrole livré, selon la qualité initiale reçue. Secure pourrait valoriser la qualité du pétrole et rehausser sa valeur, ce qui lui permettrait de tirer des profits supplémentaires du pétrole brut.

Transbordement ferroviaire

Le terminal ferroviaire à service complet de Rycroft (« **IFSC** ») est la première IFSC de la Société, laquelle offre aux producteurs de pétrole brut deux manières d'acheminer leur pétrole brut sur le marché. Le pétrole brut peut être regroupé entre divers fournisseurs par l'intermédiaire d'une IFSC et commercialisé au moyen d'opérations de vente uniques; sinon, les producteurs peuvent commercialiser leurs propres barils en utilisant les services de transbordement de Secure, lesquels permettent de transporter le pétrole brut par voie ferroviaire pratiquement dans tous les marchés nord-américains. Chaque méthode offre aux clients plus de souplesse et de nouvelles options pour l'établissement du prix. Secure exploite également des installations ferroviaires à High Prairie, à Mannville et à Alliance, en Alberta, ainsi qu'à Kindersley, en Saskatchewan.

Traitement des rejets des champs pétrolifères

Les rejets proviennent des activités de forage, de complétion et de production connexes. Le traitement des rejets de champs pétrolifères de Secure permet de séparer les rejets en trois composantes : le pétrole récupérable, les eaux usées et les solides résiduels. Le pétrole récupéré est traité et vendu, tel qu'il est précisé ci-dessus. L'eau usée résiduelle est injectée en puits profonds dans un puits de refoulement de catégorie IB et les solides extraits sont traités et transportés jusqu'à un des sites d'enfouissement de champs pétrolifères de catégorie I ou de catégorie II de la Société.

Lavage des réservoirs

Les activités de forage, de complétion et de reconditionnement exigent généralement le transport et l'entreposage de diverses boues de forage, fluides de fracturation et liquides de reflux. Les sociétés pétrolières et gazières font appel à des fournisseurs de services aux champs pétrolifères pour transporter et entreposer ces fluides dans des réservoirs mobiles. L'intérieur de ces réservoirs doit être nettoyé entre les utilisations pour s'assurer d'enlever tous les fluides résiduels avant une nouvelle utilisation ou une livraison à un client. Secure nettoie les réservoirs et élimine les déchets créés dans le cadre du processus de nettoyage.

Enfouissement

Les sites d'enfouissement de la Société permettent l'élimination sécuritaire des rejets solides des champs pétrolifères. Tous les sites d'enfouissement ont été approuvés comme site d'enfouissement de champs pétrolifères de catégorie II par Alberta Environment aux fins d'élimination des déchets associés aux activités suivantes :

- Remise en état – sol contaminé associé au nettoyage d'anciennes installations d'exploitation;
- Production – élimination du sol contaminé par suite d'un déversement ou d'une fuite d'un pipeline;
- Forage – les déblais extraits du trou de forage sont contaminés selon le type de boue de forage utilisé.

Outre la cellule de catégorie II, le site d'enfouissement de Pembina dispose d'une cellule d'enfouissement de catégorie I distincte. La cellule de catégorie I est régie par Alberta Environment aux fins de l'élimination de matières solides industrielles dangereuses et des rejets de champs pétrolifères dangereux.

Élimination de l'eau extraite et des eaux usées

La Société offre des services d'élimination des eaux usées et extraites par l'intermédiaire d'un réseau de puits de refoulement de catégorie IB au Canada et de catégorie II dans le Dakota du Nord. Ces puits de refoulement ont été approuvés respectivement par l'Alberta Energy Regulator (anciennement l'Energy Resource and Conservation Board), par la British Columbia Oil and Gas Commission et par Saskatchewan Energy and Resources au Canada, et par l'Industrial Commission Department of Mineral Resources Oil and Gas Division dans le Dakota du Nord. Les puits servent à l'élimination des fluides suivants :

- l'eau extraite associée à la production de pétrole, de bitume, de gaz naturel et de méthane houiller;

- l'eau extraite et les rejets courants des champs pétrolifères sous forme liquide;
- les fluides salins provenant des installations de traitement des rejets de champs pétrolifères;
- les fluides résiduels des activités de forage et de complétion.

Achat et revente de pétrole

L'objectif de ce service est d'accroître la gamme de services offerts par Secure dans le cadre de ses activités d'élimination des eaux produites, de déshydratation de pétrole brut, d'opérations de terminal, de transbordement ferroviaire et de commercialisation. Ainsi, Secure permet à ses clients de réaliser des gains d'efficacité opérationnelle en ce qui a trait au transport et à la manutention de leur pétrole brut jusqu'aux pipelines, en plus d'avoir la possibilité de transborder le pétrole brut dans des wagons. Aux TSC, Secure mesure le volume de pétrole brut et achète le pétrole brut directement auprès de ses clients. La Société traite ensuite le pétrole brut, le transporte à un terminal à service complet raccordé à un pipeline, si nécessaire, et se charge de son acheminement par pipeline. Sinon, le pétrole brut peut être transporté et transbordé dans des wagons. Les services d'achat et de revente de pétrole de la Société comprennent également l'achat de pétrole aux TSC de Dawson Creek, de Drayton Valley, de Fox Creek, de La Glace, de Silverdale et de Judy Creek, lesquels sont raccordés à un pipeline.

Division des services de forage

La division SF fournit aux producteurs pétroliers et gaziers de l'Ouest du Canada du matériel et des solutions pour les activités de forage, de complétion et de production. La gamme de services liés aux fluides de forage est axée sur l'offre de produits et de circuits conçus pour les puits plus complexes, tels que les puits de profondeur moyenne à élevée, les puits horizontaux et les puits horizontaux forés dans les sables bitumineux. La gamme de services liée à la production est axée sur l'offre de matériel et de solutions chimiques qui optimisent la production, maintiennent le débit et préservent le bon état des immobilisations de production.

Services de forage

Le forage de puits de pétrole et de gaz naturel nécessite des fluides à la fine pointe de la technologie pour améliorer l'intégrité du puits de forage, éliminer les déblais de forage, exercer un contrôle sur la pression du puits de forage et maximiser l'efficacité du processus. Les services de forage de Secure maximisent la durée d'utilité des fluides de forage et fournissent des mécanismes de protection aux fins de conformité environnementale.

Fluides de forage

Le secteur de services liés aux fluides de forage représente l'activité principale de la division SF, soit la conception et l'utilisation de circuits de fluides de forage pour les producteurs exerçant des activités de forage de pétrole, de bitume et de gaz naturel. La division SF de la Société mise sur l'offre de produits et de circuits qui sont conçus pour les puits complexes, par exemple les puits de profondeur moyenne à élevée, les puits horizontaux et les puits horizontaux forés dans les sables bitumineux. Ce secteur est axé sur les zones de ressources importantes telles que la formation Cardium du centre de l'Alberta, les formations Montney et Duvernay dans la région de Deep Basin en Alberta et en Colombie-Britannique, les sables bitumineux de l'Alberta et de la Saskatchewan, et la formation Bakken de la Saskatchewan et du Dakota du Nord. Les puits actuellement forés dans ces zones de ressources comprennent les puits verticaux et les puits dirigés; toutefois, la majorité des puits forés sont horizontaux. Grâce à l'élaboration de techniques de complétion des puits horizontaux relativement récentes telles que la technologie de fracturation horizontale, les ressources qu'on jugeait auparavant non rentables ou inaccessibles sont maintenant mises en valeur dans d'anciens et de nouveaux champs en Amérique du Nord. Comme ces techniques exigent le forage de trous horizontaux, la fréquence des activités de forage horizontal augmente. Le forage horizontal peut être utilisé pour des formations peu perméables comme le gaz de schiste ou le pétrole, ou pour des formations carbonatées et du sable, comme les zones de pétrole lourd en Alberta et en Saskatchewan, notamment les sables bitumineux. Selon l'Association canadienne des producteurs pétroliers, seulement 20 % des réserves de sables bitumineux peuvent être récupérées à l'aide de techniques d'extraction et la tranche restante de 80 % ne pourra être récupérée qu'en utilisant des méthodes *in situ* telles que le DGMV, qui exige le forage de puits horizontaux. Tous les puits forés, qu'il s'agisse de puits de gaz naturel, de pétrole, de bitume, par injection de dioxyde de carbone ou de refoulement, nécessitent l'utilisation de fluides de forage. Les

fluides de forage servent à nettoyer les débris hors du trou, à stabiliser et parfois à renforcer la formation forée, à contrôler la pression sous la surface, à empêcher l'accrétion, à rehausser le taux de forage et à protéger les zones de production éventuelles tout en conservant l'environnement dans les zones en surface et souterraines environnantes. Les circuits de fluides de forage de la Société sont conçus pour s'adapter à un large éventail de scénarios de forage et de complétion complexes et variés pour aider les clients à éliminer les pratiques non efficaces dans le processus de forage et de complétion et pour faciliter l'atteinte de leurs objectifs opérationnels tout en assurant la conformité environnementale.

La division SF met en marché ses produits exclusifs et brevetés, son expertise technique et ses services techniques liés aux fluides auprès de toutes les entités qui forent des puits dans le secteur énergétique, y compris des puits de pétrole et de gaz. La division SF commercialise ses services en mettant l'accent sur le succès antérieur de ses produits et circuits, de même que sur l'expérience et les compétences techniques de sa direction et de ses employés.

La Société détient trois installations de brassage et de fluidification inverse (boue de forage à base d'huile) en Alberta, dont deux qui sont adjacentes aux TSC de la Société. Ces installations sont en mesure de fabriquer et de reconditionner des fluides inverses. Les usines de mélange ont pour principal objectif de réduire les coûts de transport, de tirer parti de l'infrastructure des installations et d'améliorer le service aux clients sur le terrain.

Au cours de l'année 2014, la Société a conclu l'acquisition d'une usine de produits minéraux située dans le sud de l'Alberta. L'usine de produits minéraux traite principalement de la barite, laquelle est utilisée dans les systèmes de fluides de forage. Elle permet à la division SF d'intégrer verticalement des activités à ses propres activités afin d'améliorer le transport et la qualité des ressources.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, la gamme de services des fluides de forage de la division SF a représenté 30 % et 45 % respectivement du total des produits consolidés de la Société (exclusion faite de l'achat et de la revente de pétrole).

Matériel pour fluides et solides

La gamme de services de matériel pour fluides et solides de la Société propose la location d'équipement de forage pour les activités de forage exercées dans le BSOC. La majeure partie des activités de cette gamme de services sont exercées dans le centre de l'Alberta et dans le secteur des sables bitumineux. Les centrifugeuses à haute vitesse, les appareils de séchage, les unités de récupération de billes, les réservoirs Target Tanks^{MC}, les unités de barite en vrac et les équipements connexes peuvent être loués séparément ou tous ensemble dans le cadre d'une offre intégrée aux services de fluides de forage. L'ensemble composé d'une centrifugeuse et d'un circuit hydraulique représente un système à la fine pointe de la technologie conçu pour les fluides de forage haut de gamme afin de réduire les fluides utilisés et les coûts de déplacement entre les puits. Il s'agit d'une plate-forme de travail sécuritaire.

Services de production

La gamme de services liée à la production de la Société est axée sur l'offre de matériel et de solutions chimiques qui optimisent la production, maintiennent le débit et préservent le bon état des immobilisations de production. Les solutions chimiques de Secure permettent de résoudre les problèmes liés à la production des clients en leur fournissant des solutions personnalisées sur le terrain et dans le laboratoire de recherche de la Société, une installation de 7 000 pieds carrés complètement outillée et à la fine pointe de la technologie située à Calgary, en Alberta. L'accent mis sur les tests, la recherche et la conception de nouveaux produits au laboratoire permet à Secure de fournir des produits uniques et personnalisés à ses clients.

Fluides de complétion

La gamme de services liée aux fluides de complétion fournit aux clients des circuits de fluides adaptés à leurs besoins et qui sont utilisés dans le cadre des activités de complétion des puits. Ces circuits favorisent le bon fonctionnement des tiges de forage, optimisent la production et améliorent la performance des activités de fracturation hydraulique.

Solutions chimiques servant à la production

La gamme de services liée aux solutions chimiques est axée sur l'offre de matériel et de solutions chimiques qui optimisent la production des puits en traitant les conditions problématiques du pétrole, comme les hydrocarbures visqueux, la paraffine et les asphaltènes. De plus, Secure fournit des formules personnalisées qui séparent efficacement le pétrole et les émulsions d'eau avant les autres traitements en aval dans les raffineries. Une gamme complète d'inhibiteurs de corrosion et d'inhibiteurs d'entartrage est offerte pour maintenir l'intégrité des pipelines et d'autres actifs de production.

Récupération des hydrocarbures assistée par produits chimiques

La gamme de services liée à la récupération des hydrocarbures assistée par produits chimiques fournit des produits et du matériel qui améliorent la production en bonifiant les caractéristiques de l'eau pompée dans les puits d'injection. Ces formules permettent à l'eau injectée d'éliminer efficacement les hydrocarbures additionnels dans les réservoirs, ce qui entraîne une meilleure récupération des hydrocarbures et de meilleurs taux de production.

Division des services sur les lieux

La division SL a été créée le 1^{er} avril 2013 par suite de l'acquisition de Frontline. Les activités de la division SL englobent des services environnementaux, notamment la planification des évaluations avant le forage, la gestion des déchets de forage, les services d'évaluation de l'application des mesures environnementales correctives et de la remise en état, la gestion des matières radioactives naturelles, des services de conteneurs de stockage; des solutions intégrées de fluides, lesquelles comprennent des solutions en matière de gestion, de recyclage, de pompage et d'entreposage des eaux; et des projets comprenant le maintien en état des pipelines (inspection, excavation, réparation, remplacement et réhabilitation), la démolition, la mise hors service et l'application de mesures environnementales correctrices et la remise en état d'anciens puits, d'installations et de propriétés commerciales et industrielles et des projets de construction environnementale. Ces services sont actuellement offerts dans le BSOC, en Ontario, dans le Dakota du Nord et au Colorado.

Services environnementaux

La gamme de services environnementaux de la Société est composée de deux groupes : la gestion des déchets de forage et les sciences environnementales. Ces deux groupes offrent des services principalement aux producteurs pétroliers et gaziers exerçant des activités dans le BSOC. Les activités de la gamme de services environnementaux de la Société comprennent l'établissement des procédés appropriés pour l'élimination des déchets de forage tels que les déblais de forage et les fluides ainsi que pour le recyclage des fluides produits dans le cadre des activités de forage. La Société offre également des services d'experts-conseils pour la remise en état et la revalorisation des terrains ainsi que des services d'évaluation des incidences sur l'environnement et la faune par l'intermédiaire de son groupe de sciences environnementales.

Gestion des matières radioactives naturelles

Dans bon nombre de régions, le secteur pétrogazier doit composer avec les matières radioactives naturelles, lesquelles peuvent se retrouver dans les déchets de production, le matériel et les matériaux contaminés, les eaux traitées, les résidus et les déchets et les déversements. La Société fournit une gamme complète de services de gestion des matières radioactives naturelles, y compris les évaluations de sites, les remises en état, la collecte et l'élimination des déchets et la formation et la consultation sur la sécurité à l'égard des matières radioactives naturelles.

Services de conteneurs de stockage de déchets

La Société offre un service de conteneurs de stockage servant à recueillir les filtres, les chiffons et les tampons laissés sur les champs pétrolifères, ainsi que les sols et les solides contaminés. Ce service est offert conjointement avec le réseau existant d'installations de la division TRE servant à l'élimination et à la gestion des déchets.

Transfert d'eau

La Société possède un parc complet de pompes, de pipelines temporaires, de matériel de filtration et de chauffage pour combler les besoins de ses clients en matière de transfert d'eau. La Société peut compter sur une équipe de professionnels expérimentés pour examiner les besoins du client et concevoir une solution élaborée de pompage qui répondra aux besoins d'un projet précis.

Location de réservoirs d'eau de fracturation

La Société loue des réservoirs d'eau de fracturation à ses clients. Les réservoirs de fracturation répondent au besoin accru consistant à disposer de plus de matériel de stockage de fluides en surface pour les opérations de fracturation importantes de puits de pétrole et de gaz naturel horizontaux qui se déroulent en plusieurs étapes. Ce service a principalement pour objectif de compléter et d'intégrer la gamme de services existants en procurant aux clients de la Société des services intégrés en matière de fluides pour gérer et s'occuper de leurs besoins en fluides de bout en bout.

Maintien en état des pipelines

La gamme complète de services de maintien en état des pipelines de la Société comprend les excavations aux fins de maintien en état des pipelines, l'entretien, les nouveaux programmes de construction de forage horizontaux dirigés, l'évaluation géotechnique jusqu'aux services d'abandon et de mise hors service. Ce système de gestion exhaustif s'assure que les actifs s'acquittent de leurs obligations de livraison, fonctionnent de manière efficace et atténuent les risques associés aux incidents qui peuvent avoir des conséquences sur le public, l'environnement ou la réputation.

Application de mesures environnementales correctrices et de remise en état

La Société fournit des services de mesures correctrices et de remise en état pour aider à éliminer les contaminants des sols, de l'eau souterraine et des sédiments et à nettoyer ceux-ci afin de protéger le public et pour le bien de l'environnement. La Société possède une vaste expérience en matière d'excavation, de transport, de traitement et d'élimination de sols contaminés. Elle a la capacité de s'occuper de tous les aspects de la remise en état des projets de bassin, de l'enlèvement de la boue et de la remise en état au réaménagement et à la délimitation des bassins.

Démantèlement et mise hors service

Lorsque les immobilisations d'une société ont atteint la fin de leur durée de vie utile, il faut pouvoir les retirer d'une façon sécuritaire et rentable. La Société fournit le matériel spécialisé nécessaire pour permettre de mener ce type de projets de façon totalement sécuritaire. Elle fournit une gamme complète de services de mise hors service d'immobilisations qui vont de l'enlèvement des matières dangereuses au démantèlement des installations, à la récupération d'immobilisations et au recyclage.

Construction environnementale

La Société est en mesure de s'occuper de tous les aspects de la construction environnementale, comme l'aménagement de sites d'enfouissement répondant aux normes les plus strictes de l'Alberta telles que les sites d'enfouissement de catégorie 1, l'installation de systèmes de collecte de lixiviats, l'aménagement de bassins, l'installation d'un revêtement, l'aménagement de routes, la construction de remblais de lixiviation, la construction de compartiments protecteurs isolants, l'extraction de granulats, la mise au point des technologies relatives aux entonnoirs et aux barrières, l'aménagement de tranchées de récupération des eaux souterraines, la mise en place de palplanches, la stabilisation des talus et la construction de parois de boue bentonitique.

Installations

Le siège social de Secure est situé à Calgary, en Alberta. La Société compte des bureaux d'exploitation qui servent toutes ses divisions à Grande Prairie, en Alberta, et à Williston, dans le Dakota du Nord. Secure possède également des bureaux situés dans des endroits stratégiques partout dans le BSOC.

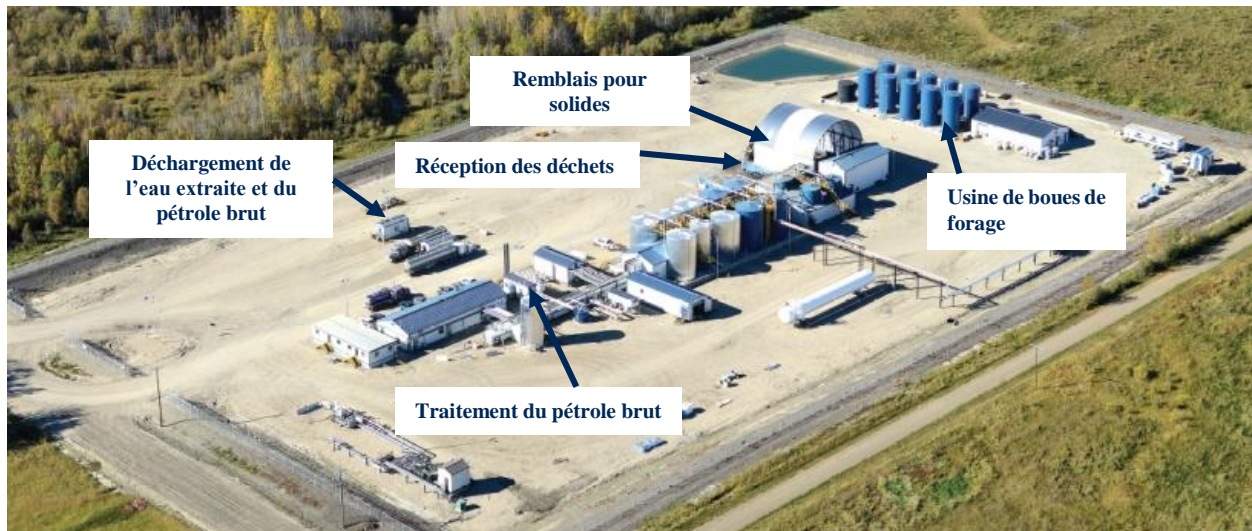
Installations de la division TRE

Les installations de TRE de la Société sont des actifs de longue durée dont les besoins en réinvestissement de capitaux sont peu élevés, comparativement à d'autres secteurs de services aux champs pétrolifères. Les installations de TRE de la Société sont conçues pour maximiser la récupération des hydrocarbures et réduire au maximum le volume des déchets à éliminer. Les déchets solides sont éliminés dans les sites d'enfouissement, tandis que l'eau usée résiduelle est injectée en utilisant des puits de refoulement profond dans des zones situées entre des couches de roches imperméables. Bien qu'il n'existe aucune méthode absolue pour déterminer la longévité d'un puits de refoulement, si on utilise les bonnes procédures d'exploitation et qu'on procède à un entretien adéquat, il n'est pas inhabituel d'exploiter efficacement un tel puits pendant 15 ans ou plus. La capacité d'enfouissement est réduite si les déchets sont déposés; toutefois, les sites d'enfouissement sont choisis en prévoyant l'ajout d'autres cellules à mesure que celles-ci se remplissent.

La Société offre ses services de TRE spécialisés en utilisant quatre types d'installations :

Terminal à service complet

La photographie ci-dessous montre le terminal à service complet de Drayton Valley, et met en lumière les principales composantes de l'installation. L'installation dispose de trois puits de rejet; deux de ces puits sont situés à un kilomètre au sud du site que l'on voit sur la photographie, tandis que l'autre se trouve à environ un kilomètre au nord de celui-ci.



Un terminal à service complet est une installation qui regroupe les opérations de terminal relatives aux produits pétroliers blancs, le traitement adapté du pétrole brut, la commercialisation du pétrole brut, l'achat et la revente de pétrole brut, l'élimination des eaux extraites et usées et le traitement des rejets de champs pétrolifères. Les terminaux à service complet de Dawson, de Drayton Valley, de Fox Creek, de LaGlace, de Kindersley, de Silverdale et de Judy Creek de Secure comprennent également un raccordement à un pipeline de collecte ou de transport pour l'injection du pétrole. Tous les terminaux à service complet sont raccordés à un puits de refoulement de catégorie IB pour l'élimination des eaux extraites et usées. Le texte qui suit présente un résumé de l'exploitation d'un terminal à service complet :

- les produits pétroliers blancs ou le pétrole devant être traités avant l'injection dans le pipeline sont livrés au terminal à service complet par camion-citerne. Secure traite les émulsions de pétrole et d'eau, ce qui permet d'obtenir un pétrole répondant aux caractéristiques du pipeline, lequel est ensuite injecté dans les pipelines de collecte de transport, et l'eau extraite propre est ultérieurement injectée dans le puits de refoulement;
- le rejet des champs pétrolifères est livré au terminal à service complet par camion-citerne sous vide. Secure sépare les déchets en eau usée, en pétrole régénéré et en solides résiduels, après quoi, le pétrole est injecté

dans le pipeline de collecte et de transport, l'eau est injectée dans le puits de refoulement et les solides résiduels sont traités et éliminés dans un site d'enfouissement de Secure.

À l'heure actuelle, Secure exploite dix-huit TSC, dont onze sont situés en Alberta, deux en Colombie-Britannique, deux en Saskatchewan et trois dans le Dakota du Nord.

Terminal ferroviaire à service complet



Une IFSC consiste en une installation offrant un ensemble complet de services offerts à un TSC, mais auxquels s'ajoute le transport des produits de pétrole brut par voie ferroviaire aux utilisateurs finaux pour le compte des producteurs de pétrole canadiens. Caractéristiques des IFSC :

- Le déchargement des camions se fait au moyen de systèmes en circuit fermé pour éviter l'échappement d'émissions et d'exposer les travailleurs au danger;
- Les terminaux sont munis de systèmes de collecte et de récupération des vapeurs qui émanent des conteneurs utilisés pour éviter l'échappement d'émissions et d'exposer les travailleurs au danger;
- Tous les wagons sont inspectés avant et après le chargement pour veiller à respecter la réglementation en place;
- Le chargement de produits bruts se fait au moyen d'unités de chargement mobiles et fixes.

À l'heure actuelle, Secure exploite un IFSC en Alberta, trois installations ferroviaires en Alberta et une installation ferroviaire en Saskatchewan.

Installation autonome d'élimination des eaux

La photo aérienne ci-dessous montre l'installation autonome d'élimination des eaux d'Emerson et met en lumière ses principales composantes.



Une installation autonome d'élimination des eaux permet d'éliminer les eaux extraites et usées au moyen d'un puits de refoulement de catégorie IB dans une zone productrice autre que d'hydrocarbures d'une profondeur de 1 300 à 4 600 mètres. Les puits de refoulement sont classés comme puits de catégorie IB ou de catégorie II. Les puits de catégorie II peuvent évacuer l'eau salée qui est un sous-produit de la production de pétrole et de gaz naturel et qui provient de la formation productrice. Les puits de catégorie IB peuvent recueillir les fluides de catégorie II, en plus des flux de rejets des champs pétrolifères communs qui sont produits par les activités de forage, de complétion et de production. Ces fluides ne proviennent habituellement pas de formations productrices, mais ils sont contaminés par suite de leur injection dans une formation au cours d'un forage ou de la complétion d'un puits (par exemple, l'eau de reflux de stimulation de fracture et les fluides de forage usés) ou dans le cours des activités de production (par exemple, l'eau usée et l'eau de purge de la chaudière).

L'eau extraite est un sous-produit de la production de pétrole brut et de gaz naturel. L'eau usée est un sous-produit habituellement lié aux activités de complétion et de forage de puits de pétrole et de puits de gaz naturel, de même qu'aux activités de reconditionnement des puits. Le texte qui suit présente un résumé des activités d'une installation autonome d'élimination des eaux :

- l'eau extraite et l'eau usée sont livrées à l'installation par camion-citerne;
- l'eau extraite et l'eau usée sont stockées temporairement dans des réservoirs avant d'être filtrées pour éliminer les solides et le pétrole brut en suspension;
- l'eau traitée est injectée dans un puits de refoulement.

À l'heure actuelle, Secure exploite sept IAEE, dont quatre sont situées en Alberta, un en Colombie-Britannique et deux dans le Dakota du Nord.

Site d'enfouissement pour champs pétrolifères

La photo aérienne suivante montre le site d'enfouissement de catégorie I et de catégorie II de Pembina et met en lumière les principales composantes de l'installation.



Vue aérienne des sites d'enfouissement de catégorie I et II de Pembina

Un site d'enfouissement de champs pétrolifères de catégorie II permet d'éliminer les parcelles de sol et les déblais de forage contaminés par les activités de forage, de production et de remise en état du pétrole et du gaz naturel. Les sites d'enfouissement de catégorie II permettent également d'éliminer les déchets solides qui ont été séparés des déchets liquides livrés aux terminaux à service complet de Secure. Les sites d'enfouissement de champs pétrolifères de catégorie II de la Société n'acceptent pas les déchets municipaux, les matières dangereuses ou les déchets de construction. Avant d'être livrés au site d'enfouissement, les déchets doivent être préalablement approuvés par suite d'un test d'analyse réalisé par un tiers afin de s'assurer que le sol respecte les critères d'acceptation stipulés dans le permis de l'installation. Des échantillons prélevés au hasard sont testés à l'installation et comparés aux résultats des tests d'analyse réalisés précédemment pour s'assurer de leur conformité. Les sites d'enfouissement sont situés sur des terrains qui respectent des normes géologiques rigoureuses et sont pourvus de deux systèmes de revêtement distincts. Les liquides sont extraits des cellules d'enfouissement, puis ils sont traités et éliminés à l'un des terminaux à service complet ou à l'une des installations autonomes d'élimination des eaux usées. Le site d'enfouissement de la zone de Pembina comprend également une cellule d'enfouissement de catégorie I distincte. Les sites d'enfouissement de catégorie I sont pourvus de trois revêtements et respectent des exigences de surveillance supplémentaires. La cellule de catégorie I est réglée de façon à éliminer des déchets solides industriels dangereux et des rejets de champs pétrolifères dangereux.

À l'heure actuelle, Secure exploite huit sites d'enfouissement, dont six sont situés en Alberta, un au Manitoba et un dans le Dakota du Nord.

Installations de la division SF

Les installations de distribution des fluides de forage sont situées dans des emplacements clés au Canada afin d'assurer un service rapide et efficace aux clients. La prestation des services aux clients est assurée par l'intermédiaire d'un réseau d'installations détenues et exploitées par la Société ainsi que par des aires de stockage détenues et gérées par d'importantes sociétés de transport pour champs pétrolifères.

Fluides de forage

Secure DS possède des points de distribution de fluides de forage dans l'ensemble du BSOC, où se trouve la majeure partie de ses installations.

Secure détient et exploite un entrepôt central de distribution des fluides de forage de 30 000 pi² situé à Nisku, en Alberta. L'installation de Nisku est une aire de stockage des produits pour les activités exercées en Alberta ainsi qu'une aire de stockage isolée en Colombie-Britannique et elle sert de centre de distribution de produits DGMV pour Secure DS. Un laboratoire utilisé par les clients pour s'assurer de la qualité des produits expédiés aux champs est attenant à l'entrepôt de distribution.

Secure DS possède un terrain et un immeuble à Arcola, en Saskatchewan, lequel consiste en un centre de distribution des fluides de forage. L'installation d'Arcola est située stratégiquement dans la partie sud-est de la Saskatchewan pour desservir expressément les marchés de cette province et du Manitoba. L'installation consiste en un centre de distribution et d'entreposage frigorifique de 20 000 pi². Un espace à bureau et d'entreposage chauffé de 7 000 pi² est adjacent à ce vaste entrepôt.

La Société détient des installations de brassage et de fluidification inverse (boue de forage à base de pétrole) à Grande Prairie, à Drayton Valley, à Fox Creek et à Obed, en Alberta. Les installations de Drayton Valley, de Fox Creek et de Obed sont adjacentes aux TSC de la Société. Ces installations sont en mesure de fabriquer et de reconditionner des fluides inverses. L'installation de Grande Prairie dispose d'un vaste espace d'entreposage pour conserver les liquides et les produits secs, y compris les produits en vrac utilisés pour la complétion. L'installation dispose d'un laboratoire servant à tester la boue à base d'huile qui sert à contrôler la qualité et l'assurance qualité. L'installation d'approvisionnement et d'entreposage de minéraux silicatés détenue et exploitée par la Société est également située à Grande Prairie. Les usines de mélange ont pour principal objectif de réduire les coûts de transport, de tirer parti de l'infrastructure des installations et d'améliorer le service aux clients sur le terrain.

Au cours de l'année 2014, la Société a conclu l'acquisition d'une usine de produits minéraux située à Lethbridge, en Alberta. Cette usine de produits minéraux traite principalement de la barite, laquelle est utilisée dans les systèmes de fluides de forage, et elle a la capacité de traiter annuellement entre 100 et 120 tonnes métriques de matières. Elle permet à la division SF d'intégrer verticalement des activités à ses propres activités afin d'améliorer le transport et la qualité des ressources.

Matériel pour fluides et solides

Le centre des opérations de réparation, d'entretien et de gestion de la location du matériel pour fluides et solides de Secure DS pour l'Ouest canadien est situé à Leduc, en Alberta. L'installation de Leduc occupe deux acres et compte plus de 8 000 pi² d'espace intérieur.

À Grande Prairie, l'installation de boue inverse sert également de plaque tournante pour les techniciens en matériel pour fluides et solides sur le terrain qui desservent le nord de l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Produits chimiques servant à la production

En 2014, DS a ouvert un nouveau laboratoire à la fine pointe de la technologie à Calgary, en Alberta. Cette installation d'une superficie de 7 000 pieds carrés est supervisée par une équipe expérimentée de chimistes, et son rôle est d'aider les clients à résoudre les problèmes d'ordre technique au moyen de simulations et de tests, de travaux de recherche et développement sur de nouveaux produits et de séances de formation.

Installations de la division SL

La division SL compte plusieurs entrepôts, ateliers et bureaux dans l'Ouest canadien afin d'offrir un service rapide et efficace aux clients.

Historique de croissance

La carte ci-dessous illustre l'emplacement des installations de la division TRE :



● Terminaux à service complet

- Dawson Creek, C.-B.
- Kotcho, C.-B.
- Brazeau, AB
- Drayton Valley, AB
- Edson, AB
- Fox Creek, AB
- Judy Creek, AB
- La Glace, AB
- Nosehill, AB
- Obed, AB
- Rocky Mountain House, AB
- South Grande Prairie, AB
- Tulliby Lake, AB
- Kindersley, SK
- Silverdale, SK
- 13 Mile Corner, ND, É.-U.
- Keene, ND, É.-U.
- Stanley, ND, É.-U.

● Sites d'enfouissement

- Fox Creek, AB
- Pembina, AB
- Saddle Hills, AB
- South Grande Prairie, AB
- Tulliby Lake, AB
- Willesden Green, AB
- Virden, MB
- Williston, ND, É.-U.

● Installations ferroviaires à service complet

- Alliance, AB
- High Prairie, AB |
- Mannville, AB
- Rycroft, AB
- Kindersley, SK

● Installations autonomes d'élimination des eaux

- Big Mountain Creek, C.-B.
- Emerson, AB
- Kaybob, AB
- River, AB
- Wonowon, AB
- Crosby, ND, É.-U.
- Watford City, ND, É.-U.

Le site d'enfouissement de champs pétrolifères de catégorie II de South Grande Prairie, qui a entrepris ses activités en octobre 2007, était la première installation de la Société. Depuis, Secure a procédé à la construction de 28 installations supplémentaires et a fait l'acquisition de neuf autres installations. Les activités de Secure au Canada ont évolué comme suit :

<u>Installation</u>	<u>Services fournis</u>	<u>Date de mise en service</u>
Terminal à service complet (TSC)	Traitement des rejets des champs pétrolifères, élimination de l'eau extraite et de l'eau usée, opérations de terminal relatives aux produits pétroliers blancs et commercialisation, traitement des émulsions et lavage des réservoirs	
La Glace (Alberta) ¹⁾		Août 2008
South Grande Prairie (Alberta)		Août 2008
Kotcho (Colombie-Britannique) ²⁾		Octobre 2008
Nosehill (Alberta)		Novembre 2008
Obed (Alberta)		Mai 2009
Fox Creek (Alberta)		Juillet 2009
Dawson Creek (Colombie-Britannique)		Juillet 2010
Drayton Valley (Alberta)		Décembre 2011
Silverdale (Saskatchewan) ⁴⁾		Octobre 2011
Judy Creek (Alberta) ¹⁾		Juillet 2013
Rocky Mountain House (Alberta)		Juillet 2013
Kindersley (Saskatchewan)		Janvier 2014
Edson (Alberta)		Avril 2014
Brazeau (Alberta)		Décembre 2014
Tulliby Lake (Alberta)		Mars 2015
Terminaux ferroviaires à service complet (TSC)	Traitement des rejets des champs pétrolifères, élimination de l'eau extraite et de l'eau usée, opérations de terminal relatives aux produits pétroliers blancs et commercialisation, transbordement ferroviaire, traitement des émulsions et lavage des réservoirs	
High Prairie (Alberta) ⁵⁾		Août 2014
Mannville (Alberta) ⁵⁾		Août 2014
Alliance (Alberta) ⁵⁾		Août 2014
Rycroft (Alberta)		Janvier 2015
Kindersley (Saskatchewan)		Mars 2015
Installations autonomes d'élimination des eaux (IAEE)	Élimination de l'eau extraite et de l'eau usée	
Emerson (Alberta)		Avril 2008
Wild River (Saskatchewan)		Juillet 2011
Kaybob (Alberta)		Août 2013
Big Mountain (Alberta)		Juin 2015
Wonowon (Colombie-Britannique)		Juin 2015
Sites d'enfouissement	Élimination des solides de champs pétrolifères de catégorie II	
South Grande Prairie (Alberta)		Octobre 2007
Willesden Green (Alberta)		Novembre 2008
Site d'enfouissement de Pembina (Alberta) ³⁾	Sites d'enfouissement de catégorie I et de catégorie II	Mai 2010
Fox Creek (Alberta)		Décembre 2012
Virde (Manitoba) ⁶⁾		Avril 2013
Saddle Hills (Alberta)		Décembre 2013
Tulliby Lake (Alberta)		Décembre 2014

Notes :

1. La Société détient une participation de 50 % dans une coentreprise avec Pembina Pipeline Corporation pour l'exploitation d'une partie des terminaux à service complet situés à La Glace et à Judy Creek, en Alberta. Aux termes de cette coentreprise, les deux entreprises se partagent les produits d'exploitation et les dépenses liées aux opérations de terminal relatives aux produits pétroliers blancs, au traitement sur mesure de pétrole brut, à la commercialisation de pétrole brut et à l'élimination de l'eau extraite.
2. Cette installation a été achetée le 30 septembre 2008.
3. Cette installation a été achetée le 1^{er} mai 2010.
4. Cette installation a été achetée le 1^{er} octobre 2011.
5. Cette installation a été achetée le 15 août 2014.
6. La Société exploite et gère l'installation de traitement des déchets municipaux et industriels de Virde depuis avril 2013.

La liste ci-dessous indique l'emplacement des installations de la division TRE aux États-Unis :

Terminaux à service complet	Traitement des rejets des champs pétrolifères, élimination de l'eau extraite et de l'eau usée, opérations de terminal relatives aux produits pétroliers blancs et commercialisation, traitement des émulsions et lavage des réservoirs	
Keene, ND		Avril 2014
Stanley, ND		Juillet 2014
13 Mile Corner, ND		Mars 2015
Installations autonomes d'élimination des eaux (IAEE)	Élimination de l'eau extraite et de l'eau usée	
Watford City, ND ¹⁾		Juillet 2012
Crosby, ND		Décembre 2012
Sites d'enfouissement		
13 Special Waste, ND		Novembre 2013

Notes :

1. Cette installation a été achetée le 2 juillet 2012.

Stratégie d'entreprise

Secure a pour objectif de connaître une croissance stratégique et disciplinée qu'elle compte réaliser en suivant les principes suivants :

- *Établir des installations de traitement et d'élimination clés au cœur de champs pétrolifères et de gaz naturel reconnus.* La Société implante ses activités dans des bassins reconnus dont les antécédents de production sont éprouvés et qui demeurent actifs malgré les cycles de hausse et de baisse du prix des marchandises. La Société est d'avis que cette stratégie contribue à améliorer la stabilité de ses sources de revenus en mettant l'accent sur ses services liés à la production en fonction de la production courante des puits prouvés plutôt que sur les activités d'exploration, lesquelles dépendent des fluctuations à court terme du cours du pétrole et du gaz naturel.
- *Construire des installations dans des marchés clés mal desservis et à la capacité limitée.* La Société a élargi ses activités en construisant des installations à faible coût près des marchés restreints. Par exemple, les installations situées à Nosehill, à Obed et à Wild River, en Alberta, desservent le bassin de gaz en profondeur situé au nord des villes d'Edson et de Hinton. La Société est d'avis que cette stratégie lui permet d'accroître son offre de services pour ainsi répondre aux besoins croissants du marché.
- *Réaliser des acquisitions stratégiques pour exploiter l'ensemble de la chaîne de valeur dans le marché des services énergétiques.* Grâce à l'achat de petites installations indépendantes ou d'installations excédentaires auprès de producteurs pétroliers et gaziers, la Société est en mesure d'accéder rapidement à un marché donné, ce qui élimine le temps nécessaire pour obtenir une approbation d'ordre réglementaire pour la construction d'une nouvelle installation. En mai 2010, Secure a obtenu un accès rapide à la formation Cardium de Pembina en faisant l'acquisition de Pembina. En 2011, Secure a entrepris d'offrir des services de fluides de forage et de circuits par suite de son acquisition de la division SF et des actifs de XL Fluids. En juillet 2012, Secure a pénétré le marché du champ pétrolifère de Bakken, dans le Dakota du Nord, grâce à l'acquisition de DRD. En faisant l'acquisition de Frontline en avril 2013, la Société a établi sa division SL, laquelle intègre les services de Frontline aux services environnementaux et aux services intégrés de traitement des eaux déjà en place. En 2014, Secure a conclu l'acquisition de Predator, ce qui lui a permis de se raccorder immédiatement au réseau de terminaux ferroviaires en Amérique du Nord.

- *Réduire les déchets, recycler et réutiliser les fluides dans les installations de Secure.* Secure investit dans des projets de recherche et développement en vue de fournir des solutions novatrices à ses clients pour qu'ils puissent réduire les déchets produits lors des étapes du forage et de la complétion. La Société a la capacité de recycler des fluides qui peuvent être réutilisés dans le processus de forage. De plus, la Société se consacre actuellement à la mise au point d'une technologie de traitement de solides qui permettra de récupérer les hydrocarbures utilisés au cours du forage.

Facteurs de l'industrie susceptibles d'avoir une incidence sur les activités de Secure

Marché pour les services

Les divisions TRE, SF et SL de la Société partagent la même clientèle, laquelle est composée principalement de sociétés d'exploration et de production pétrolières et gazières. En règle générale, les clients ne concluent pas d'ententes de fixation des prix et des volumes les liant à long terme; ils signent plutôt des contrats de services cadres qui désignent la Société comme fournisseur de services approuvé et fixent le prix avant la livraison du produit ou la prestation du service. Dans l'ensemble, grâce à sa vaste offre de services, la Société peut tirer parti de toutes les étapes de la chaîne de valeur en misant sur les services complémentaires, les services de recyclage des fluides, la croissance interne et les acquisitions pour offrir un complément au réseau d'installations actuel dans ses trois divisions. Toutes les installations se complètent entre elles et créent des synergies pour la Société et ses clients.

Division TRE

La demande pour des services d'élimination et de traitement en sous-traitance dépend grandement de la volonté des clients du secteur pétrolier et gazier d'externaliser de tels services. La clé du succès de la division repose sur sa capacité à offrir des services de traitement et d'élimination rentables à des prix qui encouragent la réaffectation des capitaux des clients à la production et aux réserves plutôt qu'à l'utilisation d'infrastructures de traitement et d'élimination. Le fait que le BSOC soit parvenu à maturité et que le nombre de puits en production augmente a pour conséquence de stimuler la demande pour les services de la division TRE. Lorsqu'un puits parvient à maturité, il produit davantage de sous-produits, lesquels doivent être traités et éliminés.

Division SF

La demande à l'égard des fluides de forage et du matériel de traitement des fluides et des solides montre une étroite corrélation avec l'ensemble des activités de forage pétrolier et gazier et les budgets d'immobilisations connexes des producteurs de pétrole et de gaz naturel. Au cours des dernières années, les producteurs de pétrole et de gaz naturel ont investi davantage dans l'aménagement de zones de ressources souvent forées en profondeur et qui comportent des sections horizontales de plus en plus étendues. Les puits profonds et les autres puits complexes sur le plan technique, notamment les puits forés à l'horizontale, nécessitent l'emploi de circuits de fluides de forage évolués, une bonne expertise et un soutien technique à l'égard des fluides de forage.

L'accroissement de la profondeur et de la complexité des puits forés a entraîné une hausse des coûts de forage et de complétion des puits. Le recours à un système de forage efficace peut réduire sensiblement les coûts et améliorer la dimension économique de la récupération pour les producteurs. Un circuit de fluides de forage bien conçu peut réduire le temps de forage, accroître la stabilité du trou de forage et maximiser la récupération tirée du réservoir en réduisant au minimum les dommages causés à la formation.

Division SL

Une partie importante des services de la division SL dépendent des projets qui sont mis de l'avant, et la demande n'est pas forcément liée aux programmes de forage ou au prix des produits de base. La division profite également de sa capacité à réaliser des projets qui sortent du cadre du secteur pétrogazier. Des programmes de forage de pétrole et de gaz naturel et le calendrier de complétion des puits ont une incidence sur la demande à l'égard de certains services de la division SL. Comme les producteurs pétroliers et gaziers forment des puits en se préoccupant davantage des questions environnementales, la demande en planification, en gestion des déchets de forage et en services de mesures correctives et de remise en état a augmenté, y compris la demande à l'égard d'autres services auxiliaires offerts à mesure que les activités de forage gagnent en ampleur. De plus, le nombre de fracturations en multiples étapes a eu pour effet de

stimuler la demande pour les services de la division TRE relatifs à la gestion de bout en bout des besoins en fluides et de la manutention de ces derniers.

Caractère saisonnier des activités

Au Canada, le niveau d'activité dans le secteur des services des champs pétrolifères dépend des conditions météorologiques saisonnières. Avec le retour du temps chaud au printemps, il y a une période de dégel (ce qu'on appelle communément le dégel printanier), au cours de laquelle la plupart des routes secondaires ne peuvent supporter des charges lourdes. Par conséquent, des restrictions routières qui interdisent le transport de charges lourdes sont en vigueur dans certaines régions. Ainsi, le déplacement de l'équipement lourd nécessaire aux activités de forage et d'entretien des puits pourrait faire l'objet de restrictions, et le niveau d'activité des clients de la Société pourrait s'en trouver réduit. De plus, le transport de lourdes quantités de déchets est restreint, ce qui se traduit par de plus petits chargements et par une réduction généralisée du volume de déchets livré aux installations de Secure. En conséquence, même si les installations de la Société sont ouvertes et accessibles durant toute l'année, le dégel du printemps réduit les niveaux d'activité de la Société. Dans les zones où Secure exerce ses activités, le deuxième trimestre est en général le moins actif en raison du dégel du printemps. Les activités des divisions TRE aux États-Unis ont permis de réduire en partie les incidences du caractère saisonnier des activités de la Société au Canada puisqu'il ne s'agit pas d'un facteur aussi important pour les activités de forage aux États-Unis. En outre, la demande pour les services de la division SL est plus élevée aux deuxième et troisième trimestres de l'exercice, étant donné que les conditions météorologiques sont plus propices à la prestation de la majeure partie des services offerts actuellement. Ces mesures atténueront elles aussi l'incidence saisonnière pour les divisions TRE et SF, et la Société continue d'accroître la chaîne de valeur des services qu'elle offre.

Concurrence

Division TRE

La concurrence de la Société sur le marché du traitement et de l'élimination des champs pétrolifères par des tiers provient de petits fournisseurs de services régionaux, de même que de grandes sociétés qui exercent des activités dans le BSOC. Le marché de l'Ouest canadien compte deux joueurs importants dans les régions où Secure mène ses activités, à savoir Tervita Corporation (anciennement CCS Inc.), qui compte environ 60 installations, et Newalta Corporation, qui détient environ 45 installations. Il s'agit de deux concurrents parvenus à maturité qui ont diversifié leurs activités au-delà du secteur du traitement et de l'élimination. Secure est le troisième fournisseur de services en importance sur le marché du traitement et de l'élimination des champs pétrolifères par des tiers, avec 38 emplacements dans le BSOC (32 au Canada et 6 aux États-Unis). Un quatrième concurrent, Gibson Energy Inc., exploite environ 15 installations situées dans le BSOC. Une poignée de petits concurrents exploitent des installations indépendantes, mais la plupart n'offrent que des services limités.

La Société rivalise également avec les producteurs pétroliers et gaziers qui gèrent eux-mêmes leurs besoins en traitement et en élimination. La Société estime que, dans l'ensemble, les activités de traitement et d'élimination menées par les producteurs sont équivalentes à celles réalisées par des sociétés de services indépendantes.

Division SF

La division SF livre concurrence à environ 15 sociétés de fluides de forage qui exercent des activités dans le BSOC. Trois grandes sociétés de services aux champs pétrolifères intégrés ont la mainmise sur la majeure partie du marché des fluides de forage à l'échelle mondiale. Les sociétés de fluides de forage tentent de se démarquer de leurs rivaux en misant sur le prix des matériaux, la qualité du produit, les avantages technologiques ainsi que la connaissance et l'expertise techniques de la direction et du personnel sur le terrain. La direction est d'avis que les fluides spécialisés de la Société permettent d'accroître sensiblement la productivité, de réduire les coûts de forage, de résoudre des questions d'ordre environnemental et de corriger une gamme étendue de problèmes liés aux activités de forage, notamment le forage traditionnel et le forage de pétrole lourd de même que les problèmes rencontrés en fond de trou tels que la séparation de l'eau et du pétrole, le ballonnement du trou de forage et d'autres problèmes spécifiques à la production. La direction est d'avis que la Société parviendra à maintenir son caractère concurrentiel en offrant ce qui est de l'avis de la direction une technologie à la fine pointe dans ses circuits de fluides de forage.

Le segment du marché des fluides de forage dans lequel la Société exerce des activités comporte des entraves à l'accès au marché, dont les suivantes :

- *Circuits de fluides de forage exclusifs* – un fournisseur de fluides de forage qui possède une technologie exclusive ainsi que des antécédents reconnus à l'égard de cette technologie bénéficie d'un avantage par rapport à des concurrents qui tentent de reproduire la technologie, mais qui n'ont aucun antécédent d'exploitation.
- *Réputation d'expertise* – un fournisseur de fluides de forage qui possède une expertise technique, surtout à l'égard d'une formation précise ou d'un procédé de forage, dispose d'un avantage par rapport aux autres fournisseurs de fluides de forage.
- *Certificats de reconnaissance* – Human Resources and Employment de l'Alberta et le Service de formation de l'industrie pétrolière (le partenaire certificateur pour l'industrie pétrolière) délivrent des certificats de reconnaissance aux entités qui respectent les normes provinciales minimales prévues par un programme de santé et de sécurité et qui démontrent qu'ils ont adopté un programme de sécurité conforme aux normes provinciales minimales. La plupart des entités d'exploration et de production importantes exigent que leurs fournisseurs de fluides de forage détiennent un certificat de reconnaissance.
- *Contrats de services cadres* – de nombreuses entités d'exploration et de production de premier plan, de même que des sociétés pétrolières intégrées exigent que les fournisseurs de services concluent des contrats de services cadres en vue de les désigner comme fournisseurs de services approuvés. La Société doit remplir certains critères précis pour pouvoir obtenir des contrats de services cadres.
- *Capitaux importants requis* – compte tenu de l'importance croissante du forage horizontal, la demande à l'égard des boues à base d'huile augmente. Les installations doivent engager des dépenses en immobilisations pour entreposer et mélanger la boue avant sa livraison au client. En outre, le fournisseur des services doit disposer d'un capital suffisant pour acheter la matière à base d'huile avant de la revendre au client.

La direction est d'avis que les circuits de fluides de forage exclusifs de la Société, son équipe compétente, fidèle et chevronnée, ses relations étroites avec les clients, comme en témoigne la conclusion de certains contrats de services cadres, et l'efficacité de ses activités procurent à la Société un avantage sur le plan de la concurrence par rapport aux autres fournisseurs de fluides de forage.

Division SL

La concurrence de la division SL de la Société provient de petits fournisseurs de services régionaux, de même que de grandes sociétés qui exercent des activités dans l'ensemble de l'Ouest canadien. Le marché de l'Ouest canadien compte trois joueurs importants, à savoir Tervita Corporation, Petrowest Corporation et URS Flint.

Le marché ne comporte aucune entrave à l'accès majeure; toutefois, la direction est d'avis que la Société est reconnue pour ses antécédents en matière de sécurité, son personnel formé, loyal et expérimenté ainsi que sa relation solide avec ses clients, ce qui lui procure un avantage concurrentiel par rapport aux autres fournisseurs de services sur les lieux.

Relations avec les clients

Les relations avec les clients constituent une composante essentielle d'un service à la clientèle efficace lorsque des concurrents se trouvent à proximité et que certains clients sont en mesure de répondre par eux-mêmes à leurs besoins. En maintenant en poste une équipe chevronnée et en accordant une grande place à la qualité du service fourni aux clients dans l'ensemble de l'équipe, Secure mise sur un service à la clientèle de qualité dans l'ensemble de ses activités. Secure effectue un suivi auprès de ses clients et se sert des renseignements ainsi recueillis pour bonifier son offre de services afin de mieux répondre aux besoins des clients.

Prix de l'énergie et activités pétrolières et gazières

Les prix de l'énergie, les prévisions quant aux prix futurs de l'énergie et le niveau des activités pétrolières et gazières dans le BSOC ont tous une forte incidence sur le rendement de Secure. Les produits d'exploitation sont touchés directement par les baisses du cours du pétrole, du fait que la Société vend du pétrole régénéré. De plus, la fluctuation

des cours et les écarts qui en découlent entre les divers types de pétrole brut peuvent avoir une incidence sur les produits d'exploitation que la Société tire de la manutention et de la commercialisation de pétrole brut et de ses opérations de terminal. Le volume de pétrole régénéré et les produits d'exploitation provenant des activités de traitement, d'élimination, d'opérations de terminal et de commercialisation subissent tous l'influence de l'activité pétrolière et gazière dans le BSOC et, par conséquent, sont touchés indirectement par la fluctuation des cours du pétrole et du gaz naturel.

Il existe une étroite corrélation entre, d'une part, la demande pour des services de forage, la gestion des déchets de forage et des solutions pour fluides intégrées et, d'autre part, les activités de forage pétrolier et gazier dans leur ensemble et les budgets d'investissement connexes des sociétés pétrolières et gazières. Les dépenses en immobilisations des producteurs pétroliers et gazières sont établies en fonction de nombreux facteurs, dont le cours du pétrole et du gaz naturel.

Cadre réglementaire

Canada

La Société et ses clients sont assujettis à divers règlements visant le traitement et l'élimination des rejets de champs pétrolifères. En Alberta, tous les aspects de la gestion des déchets provenant des champs pétrolifères sont fortement réglementés, notamment par l'Alberta Energy Regulator (« **AER** ») et par Alberta Environment. L'AER effectue son travail de réglementation sous le régime de la *Responsible Energy Development Act*, de la *Oil and Gas Conservation Act*, de la *Environmental Protection Enhancement Act*, de la *Water Act*, de la *Public Lands Act* et de la *Pipeline Act*. Alberta Environment régit tous les sites d'enfouissement de Secure en vertu de la loi de l'Alberta intitulée *Environmental Enhancement and Protection Act* et des règlements *Waste Control Regulations* et *Activities Designation Regulation*.

En Colombie-Britannique, les principaux organismes de réglementation sont la Oil and Gas Commission de la Colombie-Britannique et le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique. La Oil and Gas Commission de la Colombie-Britannique exerce ses activités de réglementation sous le régime de la *Oil and Gas Activities Act*, de la *Petroleum and Natural Gas Act* et de la *Environmental Management Act*. Le ministère de l'Environnement exerce lui aussi son travail de réglementation sous le régime de la loi intitulée *Environmental Management Act*.

En Saskatchewan, le pouvoir réglementaire est divisé entre deux organismes ministériels. Le Saskatchewan Energy and Resources régit l'exploration, l'aménagement, la production et la gestion du pétrole et du gaz naturel au sein de la province en vertu de la loi de la Saskatchewan intitulée *Oil and Gas Conservation Act*. Saskatchewan Environment régit les normes environnementales de la province par l'intermédiaire de diverses lois provinciales, notamment : l'*Environmental Management and Protection Act*, l'*Environmental Assessment Act* et la *Clean Air Act*, entre autres.

Les dispositions législatives en matière d'environnement de la province du Manitoba se trouvent, en grande partie, dans la *Loi sur l'environnement* et la *Loi sur le pétrole et le gaz naturel*, lesquelles sont administrées respectivement par le ministère de la Conservation et Manitoba Ressources minières.

En outre, le cadre réglementaire régissant les services de traitement de pétrole brut, les opérations de terminal et la commercialisation de pétrole brut de la Société prévoit des exigences en matière de déclaration bien définies en ce qui concerne le volume produit par chaque puits et le suivi de ces volumes jusqu'au point de vente définitif. Ces exigences en matière de déclaration sont fixées par le gouvernement provincial afin d'assurer un suivi du paiement des redevances et réclamées par les clients afin de permettre une bonne répartition des produits d'exploitation dans le cadre de coentreprises et de faire un suivi du volume.

Cette réglementation environnementale à l'échelle provinciale comprend des exigences relatives à la gestion des rejets de champs pétrolifères qui ont trait à la catégorisation et au classement des rejets, à l'apparition des déchets et à leur suivi, à la conception des installations de gestion des déchets, aux demandes d'approbation et aux options d'élimination de déchets jugées acceptables. Cette réglementation a une forte influence sur la délivrance de permis et sur la conception, la construction, l'exploitation et la remise en état des installations de gestion des déchets.

Le transport de produits pétroliers est réglementé aux termes de la législation canadienne et américaine relative au transport des matières dangereuses. Le transport des matières dangereuses a connu des développements récents sur le plan réglementaire, notamment : a) Expéditeur de produits pétroliers – Aux termes des lois régissant le transport des matières dangereuses, la Société pourrait, dans certains cas, être considérée comme l'expéditeur des produits pétroliers qu'elle livre ou qui sont livrés en son nom. Si elle devait être considérée comme l'expéditrice, la Société serait responsable de déterminer la classification du produit et de veiller à ce que chaque wagon soit chargé d'une façon appropriée, et que le chargement soit correctement étiqueté et placardé. En janvier 2014, le gouvernement du Canada a proposé de nouveaux règlements venant modifier la réglementation relative au transport des matières dangereuses, lesquels exigent des expéditeurs de produits pétroliers transportés par train ou par camion qu'ils (a) tiennent des registres de leur classification des produits pétroliers et des méthodes d'échantillonnage qu'ils utilisent pour établir cette classification, et (b) qu'ils attestent que le produit pétrolier a été correctement classé d'après les documents d'expédition. Ces nouveaux règlements ont pris effet en septembre 2014; b) Plan d'intervention d'urgence – Les lois relatives au transport des matières dangereuses exigent que les parties qui manipulent, proposent de transporter, transportent ou importent certaines matières dangereuses disposent d'un plan d'intervention d'urgence dûment approuvé. Pendant de nombreuses années, l'adoption obligatoire de plans d'intervention d'urgence pour les produits de catégorie II comme le propane et le butane était réclamée. En 2014, le gouvernement fédéral a commencé à exiger l'adoption de plans d'intervention d'urgence pour les produits de catégorie III comme le pétrole brut ainsi que pour les condensats transportés par train. Un plan d'intervention d'urgence a pour but de s'assurer que des intervenants spécialisés soient prêts à fournir leur assistance et que du matériel soit disponible sans délai pour aider ou appuyer les premiers répondants sur les lieux d'un incident; c) Caractéristiques techniques des wagons – Des changements dans la réglementation ont été apportés à l'égard des caractéristiques techniques des wagons-citernes qui sont utilisés pour transporter divers produits pétroliers. La Société loue tous ses wagons et s'assure qu'ils répondent à toutes les caractéristiques techniques.

La division SF de la Société est assujettie à la supervision réglementaire en matière d'environnement en ce qui concerne la réaction des fluides et des produits chimiques ainsi que le mélange, le stockage, le transport, l'utilisation et la manutention de ceux-ci.

États-Unis

La North Dakota Industrial Commission (NDIC), par l'intermédiaire de la Oil and Gas Division (OGD), est l'organisme qui régit les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz dans le Dakota du Nord. L'Environmental Health Section (EHS) du North Dakota Department of Health (NDDH) est pour sa part chargée de veiller à la préservation de la qualité de l'air, des terres et de l'eau dans le Dakota du Nord. Les règles administrées par l'OGD sont codifiées dans le Title 43 (Industrial Commission), dans l'Article 43-02 (Mineral Exploration and Development) et dans le Chapter 43-02-03 (Oil and Gas Conservation) du *North Dakota Administrative Code* (NDAC). Les normes *Standards of Quality for Waters of the State, Solid Waste Management and Land Protection* et *Hazardous Waste Management* sont administrées par la Division of Water Quality et par la Division of Waste Management de l'EHS du NDDH.

Dans chaque marché où la Société exerce des activités, le secteur pétrolier et gazier est régi par un ensemble de lois de plus en plus complexes et rigoureuses portant sur les incidences environnementales réelles et possibles des activités, notamment les lois régissant la gestion des déchets ainsi que le mélange, l'entreposage, le transport, l'utilisation et la manutention des fluides utilisés dans le cadre des activités de forage et de complétion de puits de pétrole et de gaz naturel.

Tant le régime juridique environnemental du Canada que celui des États-Unis comportent à l'échelle fédérale, étatique, provinciale et locale diverses lois exigeant que les sociétés engagent d'importantes dépenses dans le cadre de la construction et de l'entretien d'installations, en plus des coûts d'exploitation supplémentaires nécessaires pour s'assurer du respect de ces lois.

Direction et employés

Au 31 décembre 2015, la Société comptait environ 1 250 employés, dont la majorité travaillaient dans les installations de TRE de la Société ainsi que là où se trouvent les clients desservis par les divisions SF et SL. La Société se donne notamment comme mission de faire la promotion d'une culture d'entreprise auprès de ses employés. À cette fin,

chaque installation faisant partie de la division TRE mène ses activités comme un centre de profit, et le directeur de l'installation joue un rôle clé dans la planification stratégique de la Société en fixant les objectifs et les budgets. Chaque employé sur le terrain et, plus précisément, les directeurs d'installation nouent des relations avec les clients pour s'assurer que la Société demeure un joueur clé dans le secteur.

Financement

La réussite de la Société dépend de sa capacité à pouvoir continuer à financer son plan de croissance. Un financement adéquat donne à la Société la souplesse requise pour acquérir, construire et agrandir des installations. Depuis sa création, la Société a financé elle-même la construction de vingt-neuf installations de TRE, y compris deux installations par l'intermédiaire d'une coentreprise avec un partenaire stratégique, et acquis huit installations de TRE déjà en service. En outre, Secure a réalisé un certain nombre d'acquisitions pour ses divisions SF et SL en vue d'accroître sa gamme de services et sa présence. Par le passé, la Société finançait la croissance principalement par des financements par actions ou par des emprunts, ainsi qu'au moyen des flux de trésorerie provenant de l'exploitation. La Société prévoit financer la croissance future en utilisant les flux de trésorerie tirés de l'exploitation et les sommes prélevées sur sa facilité de crédit; toutefois, elle pourra au besoin compléter son financement avec des capitaux propres pour maintenir un bilan solide et flexible.

Restructuration

Division SF

En 2015, Secure a décidé de se retirer du marché américain des fluides de forage et de la location de matériel de forage, car elle a déterminé qu'une part de marché inférieure à 5 % ne procurait pas les économies d'échelle permettant d'être concurrentielle dans le Dakota du Nord et le Colorado. Pour que ces services soient rentables, la Société a établi qu'un plus grand investissement était requis afin de réaliser ces économies d'échelle. Compte tenu des occasions au Canada et des taux de rendement réalisables dans des secteurs moins cycliques, la Société a décidé qu'il était prudent de cesser ses activités liées aux services de forage aux États-Unis et de se concentrer sur les occasions au Canada, plus particulièrement les gammes de services liées aux produits chimiques et à la récupération des hydrocarbures assistée par produits chimiques.

DIVIDENDES

En mars 2013, le conseil d'administration de la Société (le « conseil ») a approuvé le versement d'un dividende mensuel aux porteurs d'actions ordinaires de la Société. Outre l'approbation d'un dividende mensuel, le conseil d'administration de la Société a également approuvé l'adoption d'un régime de réinvestissement des dividendes (le « RRD ») qui offre aux actionnaires admissibles la possibilité de réinvestir leurs dividendes au comptant, à chaque date de versement des dividendes, en actions ordinaires additionnelles (« actions du régime ») qui seront émises sur le capital autorisé.

En vertu du RRD, les actions du régime seront émises le jour du versement des dividendes aux actionnaires admissibles à un escompte de 3 % par rapport au cours moyen des actions ordinaires. Le cours moyen est défini dans le RRD comme le prix moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours de négociation précédant la date de versement des dividendes.

Tout versement de dividendes futur est à la seule appréciation du conseil et dépendra de la situation financière, des besoins en capitaux et des résultats de la Société de même que d'autres facteurs que le conseil pourrait juger pertinents. Voir la rubrique « *Facteurs de risques – Dividendes* ».

Le tableau suivant fournit des renseignements sur les dividendes par action ordinaire déclarés au cours de chacun des trois derniers exercices :

	2013	2014	2015
Janvier	-	0,0125	0,0200
Février	-	0,0125	0,0200
Mars	-	0,0125	0,0200
Avril	-	0,0167	0,0200
Mai	0,0125	0,0167	0,0200
Juin	0,0125	0,0167	0,0200
Juillet	0,0125	0,0167	0,0200
Août	0,0125	0,0167	0,0200
Septembre	0,0125	0,0167	0,0200
Octobre	0,0125	0,0167	0,0200
Novembre	0,0125	0,0167	0,0200
Décembre	0,0125	0,0167	0,0200
Total des dividendes déclarés durant l'année	0,1000	0,1878	0,2400

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Secure est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions privilégiées, dont 138 160 959 actions ordinaires étaient émises et en circulation au 1^{er} mars 2016.

Les porteurs d'actions ordinaires (les « **actionnaires** ») ont le droit i) d'être convoqués, d'assister et d'exprimer une voix par action ordinaire détenue à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées des porteurs d'actions de la Société de série ou de catégorie différente); ii) de recevoir des dividendes lorsqu'ils sont déclarés par le conseil sur les actions ordinaires en tant que catégorie, sous réserve de la satisfaction préalable de tous les droits préférentiels aux dividendes rattachés aux autres catégories d'actions de la Société ayant priorité de rang sur les actions ordinaires pour ce qui est du versement de dividendes; et iii) advenant la liquidation ou la dissolution de la Société, qu'elle soit volontaire ou non, ou toute autre répartition des actifs de la Société entre les actionnaires aux fins de liquidation de ses affaires, sous réserve de la satisfaction préalable de tous les droits préférentiels au remboursement de capital rattachés aux autres catégories d'actions de la Société ayant priorité de rang sur les actions ordinaires pour ce qui est du remboursement de capital à la dissolution, conjointement avec les porteurs d'actions de toute autre catégorie de la Société équivalente aux actions ordinaires pour ce qui est du remboursement de capital, de toucher une part proportionnelle des actifs de la Société qui sont disponibles aux fins de distribution.

FOURCHETTE DES COURS ET VOLUME DES OPÉRATIONS

Les actions ordinaires sont inscrites et affichées à la cote de la TSX sous le symbole « SES ». Le tableau suivant présente, pour les périodes indiquées, la fourchette des cours et le volume des opérations mensuels des actions ordinaires à la TSX.

2015	Bas (\$)	Haut (\$)	Volume
Janvier	12,79	17,46	11 624 918
Février	14,60	18,41	8 061 001
Mars	14,25	16,29	13 715 019
Avril	15,71	17,93	7 784 789
Mai	14,25	17,92	9 735 407
Juin	12,51	15,03	11 115 055
Juillet	9,67	13,14	14 381 520
Août	7,98	11,18	12 079 706
Septembre	8,59	10,91	10 714 549
Octobre	8,36	11,00	14 990 921
Novembre	7,08	9,58	11 879 723
Décembre	6,47	8,44	8 458 626

ATTRIBUTIONS D'OPTIONS SUR ACTIONS

Au cours de la période de douze mois terminée le 31 décembre 2015, la Société a attribué, dans le cadre de son régime d'options d'achat d'actions (le « régime d'options »), des options (les « options ») visant l'achat d'un total de 3 558 968 actions ordinaires. Les caractéristiques de cette attribution sont données dans le tableau ci-dessous :

Date d'attribution	Nombre d'actions ordinaires devant être émises à l'exercice¹⁾	Prix d'exercice par action
6 janvier 2015	1 576 818	15.54 \$
13 mars 2015	41 376	14.81 \$
19 mai 2015	65 724	14.81 \$
10 août 2015	165 672	10.52 \$
1 ^{er} octobre 2015	35 996	9.29 \$
17 novembre 2015	6 382	7.88 \$
23 décembre 2015	1 667 000	7.82 \$

Remarque :

1. Chaque option confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire selon les modalités du régime d'options.

RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS INCESSIBLES

Au cours de la période de douze mois terminée le 31 décembre 2015, la Société a attribué, dans le cadre de son régime d'unités d'actions incessibles (le « régime d'unités d'actions incessibles »), des unités d'actions incessibles visant un total de 1 196 718 actions ordinaires. Les caractéristiques de cette attribution sont données dans le tableau ci-dessous :

<u>Date d'attribution</u>	<u>Nombre d'actions ordinaires devant être émises à l'exercice¹⁾</u>	<u>Juste valeur par action à la date d'attribution</u>
2 janvier 2015	24 973	16,99 \$
6 janvier 2015	816 689	15,54 \$
13 mars 2015	63 042	14,81 \$
19 mai 2015	14 538	14,81 \$
10 août 2015	216 096	10,52 \$
1 ^{er} octobre 2015	57 365	9,29 \$
17 novembre 2015	4 015	7,88 \$

Remarque :

1. Chacune des unités d'actions incessibles confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire selon les modalités indiquées dans le régime d'unités d'actions incessibles.

ATTRIBUTIONS D'UNITÉS D' ACTIONS EN FONCTION DU RENDEMENT

Au cours de la période de douze mois terminée le 31 décembre 2015, la Société a attribué, dans le cadre de son régime d'unités d'actions attribuées en fonction du rendement (le « régime d'unités d'actions en fonction du rendement »), des unités d'actions en fonction du rendement visant un total de 130 000 actions ordinaires. Les caractéristiques de cette attribution sont données dans le tableau ci-dessous :

<u>Date d'attribution</u>	<u>Nombre d'actions ordinaires devant être émises à l'exercice¹⁾</u>	<u>Juste valeur par action à la date d'attribution</u>
6 janvier 2015	130 000	15,54 \$

Remarque :

1. Chaque unité d'actions attribuée en fonction du rendement confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire selon les modalités indiquées dans le régime d'unités d'actions attribuées en fonction du rendement.

TITRES ENTIERCÉS ET TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION

Le tableau suivant présente les titres de la Société qui étaient entiercés au 31 décembre 2015 :

<u>Désignation de la catégorie</u>	<u>Nombre de titres entiercés</u>	<u>Pourcentage de la catégorie</u>
Actions ordinaires	5 959 456 actions ordinaires	4,33 %

Dans le cadre de l'acquisition des actions en circulation de Secure DS, un total de 10 015 291 actions ordinaires émises à ce moment avaient été déposées en mains tierces le 1^{er} juin 2011 aux termes d'une convention d'entiercement intervenue entre, d'une part, Bennett Jones LLP, à titre d'agent d'entiercement, et d'autre part, la Société et les vendeurs des actions de Secure DS. Aux termes de la convention d'entiercement, les actions seront libérées suivant le calendrier suivant :

Date de libération	1^{er} juin 2012	1^{er} juin 2013	1^{er} juin 2014	1^{er} juin 2015	1^{er} juin 2016
Nombre d'actions	2 335 139	2 335 135	1 832 343	1 832 340	1 680 334

Dans le cadre de l'acquisition des actifs de XL Fluids, un total de 2 297 885 actions ordinaires émises à ce moment avaient été déposées en mains tierces le 1^{er} juillet 2011, aux termes d'une convention d'entiercement intervenue entre, d'une part, Bennett Jones LLP, à titre d'agent d'entiercement, et d'autre part, la Société et XL Fluids. Aux termes de la convention d'entiercement, les actions seront libérées suivant le calendrier suivant :

Date de libération	1^{er} juillet 2012	1^{er} juillet 2013	1^{er} juillet 2014	1^{er} juillet 2015	1^{er} juillet 2016
Nombre d'actions	472 359	465 968	465 968	446 795	446 795

Dans le cadre de l'acquisition de DRD, un total de 1 148 519 actions ordinaires émises à ce moment avaient été déposées en mains tierces le 25 juin 2012, aux termes d'une convention d'entiercement intervenue entre, d'une part, Leonard, Street and Deinard (Association professionnelle), à titre d'agent d'entiercement, et d'autre part, la Société et DRD. Aux termes de la convention d'entiercement, les actions seront libérées suivant le calendrier suivant :

Date de libération	25 juin 2013	25 juin 2014	25 juin 2015	25 juin 2016
Nombre d'actions	292 130	292 130	292 130	272 129

Dans le cadre de l'acquisition des actions en circulation de Frontline, un total de 1 217 903 actions ordinaires émises à ce moment avaient été déposées en mains tierces le 1^{er} avril 2013 aux termes d'une convention d'entiercement intervenue entre, d'une part, Bennett Jones LLP, à titre d'agent d'entiercement, et d'autre part, la Société et les vendeurs des actions de Frontline. Aux termes de la convention d'entiercement, les actions seront libérées suivant le calendrier suivant :

Date de libération	1^{er} avril 2014	1^{er} avril 2015	1^{er} avril 2016	1^{er} avril 2017	1^{er} avril 2018
Nombre d'actions	262 748	253 161	246 362	227 815	227 817

Dans le cadre de l'acquisition des actions en circulation de Target, un total de 1 367 047 actions ordinaires émises à ce moment avaient été déposées en mains tierces le 2 juillet 2013 aux termes d'une convention d'entiercement intervenue entre, d'une part, Bennett Jones LLP, à titre d'agent d'entiercement, et d'autre part, la Société et les vendeurs des actions de Target. Aux termes de la convention d'entiercement, les actions seront libérées suivant le calendrier suivant :

Date de libération	2 juillet 2014	2 juillet 2015	2 juillet 2016	2 juillet 2017	2 juillet 2018
Nombre d'actions	273 409	273 409	273 409	273 409	273 409

Dans le cadre de l'acquisition des actifs de Predator, un total de 1 824 580 actions ordinaires émises à ce moment avaient été déposées en mains tierces le 15 août 2014, aux termes d'une convention d'entiercement intervenue entre, d'une part, Bennett Jones LLP, à titre d'agent d'entiercement, et d'autre part, la Société et Predator. Aux termes de la convention d'entiercement, les actions seront libérées suivant le calendrier suivant :

Date de libération	31 décembre 2014	1^{er} avril 2015	15 août 2015	31 décembre 2015	15 août 2016	15 août 2017	15 août 2018	15 août 2019
Nombre d'actions	303 008	150 381	168 522	303 009	281 308	281 307	168 522	168 523

Dans le cadre des acquisitions restantes de 2014, un total de 987 596 actions ordinaires émises à ce moment avaient été déposées en mains tierces aux dates de clôture respectives de ces acquisitions, aux termes d'une convention d'entiercement intervenue entre, d'une part, Bennett Jones LLP ou Stinson Leonard Street LLP, à titre d'agent d'entiercement, et d'autre part, la Société et chaque société acquise. Aux termes des conventions d'entiercement, les actions seront libérées selon la méthode linéaire sur une période de trois à cinq ans. Au total, 772 975 actions ordinaires émises dans le cadre des acquisitions de 2014 demeuraient entières au 31 décembre 2015.

Dans le cadre de l'acquisition d'actifs de 2015, un total de 365 341 actions ordinaires émises aux termes de l'acquisition ont été entières le 1^{er} août 2015, conformément à la convention d'entiercement intervenue entre, d'une part, Bennett Jones LLP, à titre d'agent d'entiercement, et d'autre part, la Société et le vendeur des actifs. Aux termes de la convention d'entiercement, les actions seront libérées à tranches égales sur une période de quatre ans.

Date de libération	1^{er} août 2016	1^{er} août 2017	1^{er} août 2018	1^{er} août 2019
Nombre d'actions	91 335	91 335	91 335	91 335

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Nom et territoire de résidence	Poste au sein de la Société	Occupation principale	Administrateur depuis ¹⁾	Nombre d'actions ordinaires détenues (nombre/%) ²⁾
Rene Amirault Alberta, Canada	Président du conseil, président, chef de la direction et administrateur	Président et chef de la direction de la Société	1 ^{er} juin 2007	4 163 725/3,0 %
Allen Gransch Alberta, Canada	Premier vice-président et chef des finances	Premier vice-président et chef des finances de la Société	s.o.	220 850/0,2 %
Corey Higham Alberta, Canada	Premier vice-président, marché intermédiaire	Premier vice-président, marché intermédiaire	s.o.	32 474/0,02 %
Dan Steinke ⁶⁾ Alberta, Canada	Premier vice-président, exploitation au Canada, division TRE et administrateur	Premier vice-président, division TRE de la Société	8 mai 2015	589 370/0,4 %
Brian McGurk Alberta, Canada	Premier vice-président, Ressources humaines et stratégie	Premier vice-président, Ressources humaines et stratégie	s.o.	17 062/0,0 %
George Wadsworth Alberta, Canada	Premier vice-président, Services de forage et exploitation aux É.-U.	Premier vice-président, Services de forage et exploitation aux É.-U.	s.o.	569 544/0,4 %
David Mattinson Alberta, Canada	Premier vice-président, services sur les lieux	Premier vice-président, division des services sur les lieux de la Société	s.o.	309 113/0,2 %
Brad Markel Alberta, Canada	Secrétaire	Associé, Bennett Jones LLP	s.o.	57 200/0,0 %
Murray Cobbe ³⁾⁴⁾⁷⁾ Alberta, Canada	Administrateur principal	Président du conseil de Trican Well Service Ltd.	28 juil. 2009	383 000/0,3 %
David Johnson ⁴⁾⁵⁾⁶⁾ Alberta, Canada	Administrateur	Ancien président du conseil de Progress Energy Resources Corp.	1 ^{er} juin 2007	431 000/0,3 %
Kevin Nugent ³⁾⁵⁾ Alberta, Canada	Administrateur	Homme d'affaires indépendant	25 sept. 2007	73 750/0,1 %
Brad Munro ³⁾⁴⁾⁵⁾ Saskatchewan, Canada	Administrateur	Président et chef de la direction de Bittercreek Capital Corporation (société fermée d'investissement et de services-conseils)	23 avril 2009	80 560/0,1 %
Shaun Paterson ³⁾⁶⁾ Colombie-Britannique, Canada	Administrateur	Homme d'affaires indépendant	9 mai 2013	4 000/0,0 %

Notes :

1. Le mandat d'un administrateur débute à compter de la date à laquelle ce dernier est élu ou nommé, selon le cas, et prend fin lorsque son successeur est élu ou nommé.
2. Comprend les actions ordinaires détenues en propriété véritable ou sur lesquelles un contrôle est exercé, directement ou indirectement au 31 décembre 2015. Les avoirs exprimés sous forme de pourcentage sont calculés compte non tenu de la dilution.
3. Membre du comité d'audit de la Société.
4. Membre du comité de rémunération de la Société.
5. Membre du comité de gouvernance de la Société.
6. Membre du comité de santé, de sécurité et de l'environnement de la Société
7. M. Cobbe agit à titre de conseiller du conseil depuis décembre 2007.

À la date des présentes, les administrateurs et les dirigeants de la Société, en tant que groupe, détenaient en propriété véritable, directement ou indirectement, 6 932 327 actions ordinaires, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur un tel nombre d'actions, soit environ 5 % des actions ordinaires en circulation (avant dilution).

Le texte qui suit présente de brèves notes biographiques pour chaque administrateur et dirigeant de la Société, notamment leur occupation actuelle et leur occupation principale au cours des sept dernières années.

Membres de la haute direction

René Amirault, président du conseil, président, chef de la direction et administrateur

René Amirault a été nommé président et chef de la direction de Secure en mars 2007 et a été élu administrateur et président du conseil le 1^{er} juin 2007. De janvier 2006 à mars 2007, il était homme d'affaires indépendant. M. Amirault a occupé divers rôles au sein de Tervita Corporation entre août 1994 et janvier 2006, y compris celui de vice-président des ventes et du marketing, du développement des affaires et du développement de la Société. De 1981 à 1994, M. Amirault a occupé divers postes au sein d'Imperial Oil Ltd. Il a obtenu le titre de comptable général accrédité en juin 1985. Il siège actuellement au conseil d'administration de Crescent Point Energy Corp., société inscrite à la cote de la TSX et de la NYSE.

Allen Gransch, premier vice-président et chef des finances

Allen Gransch s'est joint à Secure en septembre 2007 et a été nommé vice-président, Finances de la Société en août 2010. Le 5 décembre 2012, M. Gransch a été nommé premier vice-président et chef des finances. Avant de se joindre à Secure, M. Gransch était directeur principal chez PricewaterhouseCoopers. De mai 1999 à août 2007, M. Gransch a occupé divers postes, d'associé à directeur principal pour PricewaterhouseCoopers à Calgary, en Alberta, à Georgetown, aux îles Caïmans, et à Saskatoon, en Saskatchewan. M. Gransch possède plus de 16 ans d'expérience dans une vaste gamme d'activités liées au secteur des finances d'entreprises et de la comptabilité. Il est CPA, CA et a étudié à l'université de la Saskatchewan, où il a obtenu un baccalauréat en commerce et une maîtrise en comptabilité.

Corey Higham, premier vice-président, marché intermédiaire

Corey Higham s'est joint à Secure en juillet 2007 et a été nommé vice-président, développement des affaires (internes) en décembre 2011. Le 1^{er} avril 2014, M. Higham a été nommé premier vice-président, marché intermédiaire. De mars 2004 à juillet 2007, il a occupé divers rôles au sein de Tervita Corporation, y compris des fonctions liées aux questions environnementales et à la réglementation ainsi qu'au développement des affaires. M. Higham possède plus de 19 ans d'expérience dans le secteur de l'énergie. Avant de se joindre à Tervita, il a travaillé de 1998 à 2004 pour une entreprise à capital fermé spécialisée en ingénierie et en services-conseils. M. Higham est un géoscientifique certifié et il détient une maîtrise en ingénierie de l'université de Calgary.

Dan Steinke, premier vice-président, Exploitation, Division TRE, Canada

Dan Steinke a été nommé vice-président, Ventes et commercialisation de la Société en mars 2007. Le 1^{er} février 2010, M. Steinke a été nommé vice-président, Expansion des affaires. Le 5 décembre 2012, il a été nommé premier vice-président, Exploitation, division TRE. En mai 2015, M. Steinke a été nommé au conseil de la Société. D'avril 2006 à mars 2007, M. Steinke a agi à titre d'expert-conseil auprès de SCF Partners Inc. (devenu Enermax Services Inc.) dans le cadre du regroupement de bon nombre d'exploitants indépendants offrant des services de transport et de vente de fluides aux champs pétrolifères. D'octobre 1995 à mars 2006, M. Steinke a occupé diverses fonctions au sein de Tervita Corporation (anciennement CCS Income Trust), notamment dans le domaine de la vente, de la commercialisation et de l'expansion des affaires. Il compte plus de 27 ans d'expérience dans le secteur de l'énergie, ayant exercé les fonctions de surintendant pour Koch Service Canada de 1993 à 1995 et ayant auparavant détenu une entreprise de transport de pétrole brut.

George Wadsworth, premier vice-président, Services de forage et exploitation aux États-Unis

George Wadsworth a été nommé président de la division des services de forage en août 2011. Le 5 décembre 2012, M. Wadsworth a été nommé premier vice-président, Services de forage et exploitation aux États-Unis. M. Wadsworth possède plus de 19 ans d'expérience dans le secteur canadien des services aux champs pétrolifères. Avant cela, il a été président d'Alliance Energy Services Ltd. et vice-président et cofondateur d'Alliance Drilling Fluids Ltd. en 2003.

Avant de fonder Alliance Drilling Fluids Ltd, M. Wadsworth a occupé de 2001 à 2003 le poste de directeur de la région de l'Ouest canadien pour Swaco, une division de M-I Swaco. De plus, M. Wadsworth a occupé diverses fonctions d'ordre technique, administratif et commercial au sein de M-I Swaco, de QMAX Solutions Inc., de Reef Mud et de Nowasco Well Service Ltd. M. Wadsworth est titulaire d'un baccalauréat ès sciences de l'université de Calgary.

Brian McGurk, premier vice-président, Ressources humaines et stratégie

Brian McGurk s'est joint à Secure en février 2012 et a été nommé premier vice-président, Ressources humaines et stratégie le 5 décembre 2012. Au fil de sa carrière, M. McGurk s'est concentré sur le développement d'organisations fructueuses et efficaces en se spécialisant dans les ressources humaines au cours des 26 dernières années. Il possède de l'expérience dans divers milieux caractérisés par un rythme rapide et par l'esprit d'entrepreneuriat, des compagnies aériennes aux communications sans fil, et compte plus de 6 ans d'expérience dans le secteur des services énergétiques pour Secure et CCS Income Trust, où il était vice-président, Ressources humaines. Avant de se joindre à Secure, il a rempli les fonctions de vice-président des services aux employés de SMART Technologies Inc., société mondiale qui se spécialise dans la conception d'applications logicielles et matérielles interactives favorisant l'apprentissage et la collaboration. M. McGurk est un conseiller en ressources humaines agréé et est titulaire d'un baccalauréat en gestion de l'université de Lethbridge.

David Mattinson, premier vice-président, division des Services sur les lieux

David Mattinson a été président de Frontline Integrated Services avant de se joindre à Secure. M. Mattinson est ingénieur de profession et il a occupé pendant plus de vingt ans le poste de président d'une société de services environnementaux et celui de président d'une société de production de sable de fractionnement. M. Mattinson gère les relations existantes de la division des services sur les lieux et contribue positivement aux collectivités dans lesquelles il travaille. Il compte plus de 26 ans d'expérience et il a travaillé à plusieurs endroits au Canada et en Amérique du Sud sur une multitude de projets de remise en état environnementale, y compris des projets d'aménagement de sites d'enfouissement et de mise hors service d'immobilisations.

Brad Markel, secrétaire de la Société

Brad Markel est un associé du cabinet d'avocats Bennett Jones LLP. Les domaines de pratique de M. Markel comprennent les fusions et acquisitions, le financement d'entreprise et la gouvernance. M. Markel s'est joint à Bennett Jones LLP en 1997. Auparavant, M. Markel a exercé au sein de MacPherson Leslie & Tyerman de Regina, en Saskatchewan. Il a obtenu un baccalauréat en droit de l'université de la Saskatchewan en 1990.

Administrateurs

Outre MM. Amirault et Steinke, les personnes suivantes sont des administrateurs de la Société :

Murray Cobbe, administrateur principal

Murray L. Cobbe a été élu administrateur de la Société le 28 juillet 2009 et a été nommé administrateur principal le 9 décembre 2009. Avant son élection à titre d'administrateur, il était conseiller du conseil. M. Cobbe est le président du conseil de Trican Well Service Ltd. (« **Trican** ») (société de services aux champs pétrolifères) et a travaillé au sein de Trican depuis le premier appel public à l'épargne de cette dernière en décembre 1996. M. Cobbe travaille dans le secteur des services aux puits depuis 1974 et il a supervisé des activités au Canada, en Europe, au Moyen-Orient et aux États-Unis. M. Cobbe a obtenu son diplôme en génie pétrolier (réservoirs) du Southern Alberta Institute of Technology en 1970. De plus, il a été administrateur de la Petroleum Services Association of Canada (l'association nationale des sociétés canadiennes de services, de fournitures et de fabrication aux champs pétrolifères). En plus d'être au service de Trican, M. Cobbe siège actuellement au conseil d'administration de Pason Systems Inc. (spécialiste intégré verticalement qui fournit des solutions de données au secteur du forage pétrolier et gazier) et de Bellatrix Exploration Ltd. (société d'exploration et de production).

David Johnson, administrateur

David D. Johnson a été élu administrateur de la Société le 1^{er} juin 2007. M. Johnson a été président du conseil de Progress Energy Resources Corp. de février 2011 jusqu'à la vente de cette dernière en décembre 2012. Il était

président-directeur du conseil depuis janvier 2009. M. Johnson a été président et chef de la direction de Pro-Ex Energy Ltd. de juillet 2004 à janvier 2009. De novembre 2001 à juillet 2004, il a été président et chef de la direction de Progress Energy Ltd. De juillet 1994 à avril 2001, il a été président et chef de la direction de Encal Energy Ltd. M. Johnson compte plus de 35 années d'expérience variée dans le secteur du pétrole et du gaz naturel, notamment dans la production, l'évaluation des réservoirs et l'exploitation. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie pétrolier, est membre de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta et a occupé deux fois le rôle de gouverneur de l'Association canadienne des producteurs pétroliers. M. Johnson siège actuellement au conseil d'administration des sociétés d'exploration et de production Virginia Hills Oil Corp., TORC Oil & Gas Ltd. et Cardinal Energy Ltd.

Brad Munro, administrateur

Brad Munro a été élu administrateur de la Société le 23 avril 2009. M. Munro est président et chef de la direction de Bittercreek Capital Corporation, une société fermée de placement et d'experts-conseils. Par l'intermédiaire de Bittercreek Capital Corporation, M. Munro a agi comme sous-traitant de GrowthWorks Capital WV Ltd. et les membres du même groupe que cette société en qualité de vice-président, Investissements de mai 2006 à août 2009. Auparavant, M. Munro était au service de GrowthWorks Capital Ltd. et des membres du même groupe qu'elle depuis septembre 1991. M. Munro est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'université de la Saskatchewan et possède une grande expérience dans le domaine du financement d'entreprises et de l'investissement auprès du secteur pétrolier et gazier ainsi que dans d'autres secteurs. À l'heure actuelle, il siège au conseil de trois sociétés fermées et de quatre sociétés ouvertes, dont Long Run Exploration Ltd., qui est inscrite à la cote de la TSX, de même que CERF Incorporated, qui est inscrite à la cote de la Bourse de croissance TSX. M. Munro a siégé au conseil de Tervita Corporation (anciennement CCS Income Trust) ou des prédécesseurs de celle-ci pendant huit ans, et il était administrateur principal du comité indépendant de Tervita Corporation lors de la privatisation de cette dernière.

Kevin Nugent, administrateur

Kevin Nugent a été élu administrateur de la Société le 25 septembre 2007. M. Nugent est un homme d'affaires indépendant et un administrateur de sociétés. Entre septembre 2013 et juin 2014, il a été président-directeur du conseil de HiFi Engineering Inc., société fermée qui se spécialise dans les systèmes de surveillance acoustique par fibres optiques de prochaine génération. Il était avant cela, depuis octobre 2007, président de Livingstone Energy Management Corporation, société fermée spécialisée dans l'investissement de capitaux dans des sociétés exerçant des activités de production de pétrole brut et de gaz naturel ou des sociétés fournissant des services aux secteurs pétroliers et gaziers. Il est CPA, CA et compte près de 30 ans d'expérience dans le secteur pétrolier et gazier. M. Nugent siège actuellement au conseil d'administration de HiFi Engineering Inc., de VentMeter Technologies Inc., de Savanna Energy Services Corp., de Trican Well Service Ltd., et de la Pacific Salmon Foundation.

Shaun Paterson, administrateur

Shaun Paterson a été élu administrateur de la Société le 9 mai 2013. M. Paterson est l'ancien vice-président, Marketing de Baytex Energy Corp., rôle qu'il a occupé de 2006 à 2011, année de sa retraite. Auparavant, il était vice-président, Commercialisation du pétrole brut au niveau national chez Encana Corporation, de novembre 2002 à novembre 2006. M. Paterson a été administrateur de Prism Sulphur Corporation de janvier 2008 à octobre 2011 et administrateur de Profero Energy Inc. de mars 2008 à septembre 2011. M. Paterson est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie mécanique de l'université de l'Alberta.

Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

Aucun des administrateurs ou des hauts dirigeants n'est, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui i) a fait l'objet d'une ordonnance assimilable à une interdiction d'opération ou à une ordonnance qui refusait à la société visée le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, pendant une période de plus de 30 jours consécutifs, qui a été prononcée pendant que l'administrateur agissait à ce titre; ii) a fait l'objet d'une ordonnance qui a été prononcée après que l'administrateur a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et qui découlait d'un événement survenu alors que cette personne agissait à ce titre.

Aucun des administrateurs ou des hauts dirigeants n'est, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur ou haut dirigeant d'une société qui, alors que cette personne agissait à ce titre, ou dans l'année après que cette personne a cessé d'agir à ce titre, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens, à l'exception de Brad Munro, tel qu'il est décrit ci-après.

Brad Munro

M. Munro est administrateur de CERF Incorporated (qui a acquis Winalta Inc., société dont il était administrateur). Winalta Inc. et chacune de ses filiales (collectivement, « **Winalta** ») ont obtenu la protection contre leurs créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) (la « **LACC** »), conformément à une ordonnance délivrée le 26 avril 2010 par la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta. Deloitte & Touche Inc. a été nommée superviseur de Winalta. La requête en vertu de la LACC fait suite à la réception, le 31 mars 2010, par Winalta, de demandes de paiement et d'avis d'intention d'exécuter la garantie provenant du principal prêteur de Winalta, Banque HSBC Canada. Le 22 octobre 2010, Winalta a reçu les approbations du tribunal et des créanciers relatives à un plan d'arrangement (le « **plan** ») en vertu de la LACC, aux termes duquel elle s'est regroupée avec certaines de ses filiales et, avec prise d'effet le 29 octobre 2010, s'est libérée de la protection de la LACC afin de commencer des activités dans le secteur des services destinés aux champs pétrolifères. Le conseil d'administration a maintenu ses fonctions habituelles au cours de la période durant laquelle Winalta se trouvait sous la protection de la LACC et, avec la direction, était principalement chargée de dresser le plan de restructuration des affaires de Winalta.

Au cours des dix dernières années, aucun des administrateurs ou des hauts dirigeants n'a fait faillite, n'a fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, ni n'a été poursuivi par ses créanciers, n'a conclu un concordat ou un compromis avec eux, n'a intenté des poursuites contre eux, n'a pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ni n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir leurs biens.

Conflits d'intérêts

À notre connaissance, il n'existe aucun conflit d'intérêts important réel ou éventuel entre la Société et un administrateur ou un dirigeant de la Société. Certains des administrateurs et des dirigeants agissent également à titre d'administrateurs ou de dirigeants d'autres sociétés ouvertes qui pourraient exercer des activités dans le secteur pétrolier et gazier; par conséquent, il est possible qu'un conflit survienne entre leurs fonctions d'administrateur ou de dirigeant de la Société et ces mêmes fonctions pour d'autres sociétés. La Société et les administrateurs tentent de réduire au minimum la possibilité de tels conflits. Si un conflit d'intérêts est soulevé au cours d'une réunion du conseil, l'administrateur visé s'abstiendra de voter en faveur ou contre l'approbation des résolutions pour lesquelles il est en conflit d'intérêts. Si nécessaire, la Société mettra sur pied un comité spécial composé d'administrateurs indépendants qui examinera la question susceptible de placer des administrateurs, ou la direction, dans une situation de conflit. Conformément à la loi de l'Alberta intitulée *Business Corporations Act*, les administrateurs de la Société sont tenus d'agir de façon honnête, de bonne foi et dans l'intérêt de la Société. Au moment d'établir si la Société participera ou non à un programme donné et la participation qu'elle pourra y acquérir, les administrateurs tiendront compte avant tout des avantages possibles pour la Société, le degré de risques auquel la Société pourrait être exposée et sa situation financière à ce moment. À l'exception de ce qui est indiqué ailleurs dans les présentes, la Société n'a pas d'autre procédure ou mécanisme pour traiter les conflits d'intérêts.

POURSUITES

Le 21 décembre 2007, Tervita Corporation (« **Tervita** ») a déposé une demande introductive d'instance relative à l'action n° 070113328 (l'« **action de Tervita** ») dans le district judiciaire de Calgary auprès de la Cour du banc de la reine de l'Alberta (la « **cour** ») à l'encontre de la Société, de certains employés de la Société qui étaient précédemment des employés de Tervita (les « **défendeurs liés à Secure** ») et d'autres personnes. Dans cette poursuite, Tervita allègue que les défendeurs se sont approprié des occasions d'affaires de façon illégitime, qu'ils ont fait un usage abusif de renseignements confidentiels, qu'ils ont manqué à leurs obligations fiduciaires envers Tervita et qu'ils ont comploté ensemble. Tervita réclame des dommages-intérêts de 110,0 millions de dollars, la comptabilisation et la restitution de tous les profits réalisés par la Société depuis sa constitution et d'autres mesures connexes. La Société est d'avis que les questions soulevées dans le cadre de la poursuite constituent des allégations sans fondement et non prouvées qui seront vigoureusement contestées. Il est toutefois impossible de prédire l'issue de cette poursuite. La Société estime que ses moyens de défense contre cette réclamation sont valables et, par conséquent, elle n'a inscrit aucun passif à l'égard de cette poursuite.

Les défendeurs liés à Secure ont déposé un mémoire de défense le 10 novembre 2008, après que la Cour a ordonné à Tervita de fournir d'autres renseignements concernant sa requête. Les défendeurs liés à Secure ont déposé un mémoire de défense modifié (la « **défense** »), et la Société a déposé une demande reconventionnelle modifiée (la « **demande reconventionnelle** ») le 9 octobre 2009. Dans leur défense, les défendeurs liés à Secure nient toutes les allégations faites à leur encontre. Dans sa demande reconventionnelle, la Société réclame des dommages-intérêts de 97,8 millions de dollars auprès de Tervita, alléguant que Tervita a adopté un comportement qui contrevient à la *Loi sur la concurrence* du Canada et qui constitue une ingérence illégale dans les relations économiques de la Société en vue de lui causer un préjudice, y compris son comportement dans le cadre de l'acquisition par Tervita de Complete Environmental Inc., l'ancien propriétaire du site d'enfouissement de Babkirk, situé dans le nord-est de la Colombie-Britannique. Voir la rubrique « **Facteurs de risque – Poursuites** ».

La Société est défenderesse et demanderesse dans le cadre d'actions en justice et d'actions réglementaires découlant du cours normal des activités. La Société estime que tout passif pouvant découler de ces affaires n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière consolidée.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS

À la connaissance de Secure, i) aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société; ii) aucune personne qui a la propriété véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % des actions ordinaires en circulation, ou qui exerce un contrôle sur un tel pourcentage de titres; ou iii) une personne ayant des liens avec des personnes dont il est question aux points i) ou ii) ci-dessus n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération au cours des trois derniers exercices ou pendant l'exercice en cours, qui a eu ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur Secure, sauf tel qu'il est indiqué ailleurs dans la présente notice annuelle.

FACTEURS DE RISQUE

Le texte qui suit décrit certains risques et impondérables importants inhérents aux activités de la Société. Cette rubrique ne décrit pas l'ensemble des risques susceptibles de toucher la Société, son secteur ou ses activités et ne constitue qu'un sommaire de certains risques importants. Si l'un de ces risques ou impondérables se matérialisait, les activités, la situation financière et les résultats opérationnels de la Société pourraient en subir les contrecoups et différer sensiblement de ceux prévus ou de ceux mentionnés dans les énoncés prospectifs dont il est question dans la présente notice annuelle.

Volatilité des activités dans le secteur et du prix du pétrole et du gaz naturel

La demande, le prix et les modalités de l'infrastructure intermédiaire, des services d'élimination des déchets provenant des champs pétrolifères, des fluides de forage, des locations sur les champs pétrolifères et des services de construction et de démolition dans les zones d'activité actuelles et futures de la Société dépendent en grande partie du niveau d'activité d'exploration, de mise en valeur et de production de pétrole brut et de gaz naturel dans le BSOC et aux États-Unis. Les conditions dans le secteur pétrolier et gazier dépendent de nombreux facteurs qui sont indépendants de la volonté de la Société, dont le prix du pétrole et du gaz naturel, les prévisions à l'égard de ces prix, le niveau de la demande des consommateurs, les coûts d'exploration, de production et de livraison du pétrole et du gaz naturel, la baisse prévue de la production actuelle, les découvertes de nouvelles réserves de pétrole et de gaz naturel, la capacité de transport des pipelines et d'autres moyens, les conditions météorologiques, le contexte politique, réglementaire et économique et la capacité des sociétés pétrolières et gazières à réunir des capitaux propres ou à procéder à des financements par emprunt.

Le niveau d'activité dans le secteur pétrolier et gazier connaît des variations. Rien ne garantit que l'activité actuelle d'exploration et de production de pétrole et de gaz se maintiendra. Toute baisse marquée et prolongée du prix du pétrole et du gaz naturel est susceptible d'avoir une incidence sur le niveau de production de pétrole et de gaz naturel et, du même coup, sur la demande pour les services chez les sociétés pétrolières et gazières. L'ajout de mesures incitatives par les gouvernements ou encore l'élimination ou l'atténuation de telles mesures pourraient avoir une forte incidence sur le secteur des services aux champs pétrolifères dans le BSOC et aux États-Unis. Une baisse marquée du prix du pétrole brut ou du gaz naturel ou de l'activité dans le secteur pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société.

Conjoncture du marché

Les coûts fixes, y compris les coûts associés à la location, aux engagements fermes pour des wagons, à l'espace nécessaire pour les pipelines et aux achats de stocks, le coût de la main-d'œuvre et la perte de valeur constituent une part importante des dépenses de la Société. Par conséquent, une baisse de productivité imputable à une diminution de la demande, à un bris d'équipement, aux conditions météorologiques ou à d'autres facteurs pourrait avoir une incidence importante sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société.

Conditions financières mondiales

La situation financière mondiale touche le marché des marchandises et le marché boursier, lesquels affichent une grande volatilité en raison de la réaction des investisseurs à la fluctuation de l'économie mondiale. Ainsi, la Société est exposée à un risque accru de crédit et d'illiquidité. Elle est exposée à divers risques de contrepartie, notamment : i) les institutions financières qui détiennent ses liquidités ou qui lui consentent du financement au titre de sa facilité de crédit renouvelable; et ii) ses assureurs. Par conséquent, la trésorerie de la Société peut être exposée aux pertes de crédit en cas de non-exécution des contreparties à ces instruments financiers. Si une contrepartie n'était pas en mesure de s'acquitter de ses obligations, la Société assumerait un risque de perte correspondant au montant qu'elle devait recevoir au titre de ces instruments financiers en cas de défaut ou de faillite d'une contrepartie.

La Société est également exposée au risque d'illiquidité en cas de diminution de ses liquidités ou si celles-ci devenaient inaccessibles pour quelque motif que ce soit, ou si un financement supplémentaire était nécessaire pour assurer l'avancement de ses projets ou l'application de sa stratégie de croissance alors que ce financement n'est pas accessible ou que la demande à l'égard du pétrole et du gaz naturel diminue. L'un ou l'autre de ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la capacité de la Société à obtenir un financement fondé sur les titres de participation, un prêt ou d'autres

facilités de crédit et sur sa capacité à les obtenir à des modalités favorables. Si ce niveau élevé de volatilité et ces perturbations sur les marchés persistaient, cette situation pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats opérationnels et la croissance prévus de la Société.

Réglementation gouvernementale

Outre la réglementation environnementale, les activités de la Société sont assujetties à d'autres lois, règles et lignes directrices à l'échelle fédérale, provinciale, étatique et municipale, notamment les lois et règlements relatifs à la santé et à la sécurité, à la conduite des opérations, à la fabrication, à la gestion, au transport, y compris l'expédition du pétrole brut par chemin de fer, à l'entreposage et à l'élimination de certaines matières dans le cadre des activités de la Société. La Société estime qu'elle respecte ces lois, ces règlements et ces lignes directrices. La Société a investi des ressources financières et administratives pour se conformer aux lois, aux règlements et aux lignes directrices applicables et continuera de le faire. Bien que les dépenses liées à la réglementation n'aient pas été trop importantes pour la Société par le passé, il demeure que ces lois, ces règlements et ces lignes directrices pourraient être modifiés. Il n'est pas possible pour la Société de prévoir le coût ou l'incidence d'une telle modification sur ses activités futures. En outre, les titres de la Société sont vendus au Canada et sont inscrits à la cote de la TSX; la Société est donc assujettie à la réglementation adoptée par les organismes de réglementation en valeurs mobilières du Canada ainsi qu'aux lois et aux règlements à l'échelle fédérale et provinciale au Canada. La Société estime qu'elle observe ces lois et règlements.

Transport de marchandises dangereuses

La Société transporte ses produits pétroliers par chemin de fer et par camion. Ces produits pétroliers sont réputés des marchandises dangereuses en vertu de la législation du transport des marchandises dangereuses. Lorsque Secure charge des produits pétroliers, elle peut être considérée comme l'expéditeur, auquel cas elle est tenue de s'acquitter de certaines responsabilités prévues par les lois applicables, y compris celle de s'assurer que le produit est correctement classé, que l'expédition est correctement étiquetée et que le produit est chargé dans le wagon-citerne approprié. Secure est également propriétaire d'une infrastructure ferroviaire qu'elle exploite et elle doit se conformer aux lois applicables en ce qui concerne l'entretien et l'inspection de ces installations. Secure peut être tenue responsable de blessures, de dommages matériels, de dommages à l'environnement ou de la perte de produits si un incident impliquant des wagons ou des camions chargés par Secure devait survenir, lorsque Secure est l'expéditeur ou l'importateur du produit, lorsque Secure est propriétaire du produit lié à un incident ou lorsqu'un incident survient à une infrastructure ferroviaire dont Secure est propriétaire. De plus, Secure peut s'exposer à des sanctions réglementaires s'il advenait qu'elle ne respecte pas les lois sur le transport des marchandises dangereuses.

La Société évalue régulièrement les risques liés au transport de marchandises dangereuses. Les mesures d'atténuation des risques prises par Secure sont notamment la mise en place de programmes de formation pour le personnel sur terrain et le personnel affecté à la logistique; l'adoption de procédures générales et particulières à chaque installation en ce qui a trait au chargement et au déchargement, à l'entretien de l'infrastructure, aux essais et à la classification des produits; la négociation de contrats d'entretien de la flotte; la location de wagons qui répondent aux exigences de la réglementation; la communication avec les associations et les organismes de réglementation du secteur; la réalisation périodique d'un audit des activités d'exploitation et des pratiques en matière de logistique; l'examen des exigences sur le plan de l'assurance et la souscription d'une couverture qui convient; ainsi que l'embauche de spécialistes qui peuvent être utiles, au besoin.

État de la concurrence

La Société rivalise avec d'autres sociétés sous-traitantes et producteurs pétroliers et gaziers. Le marché de l'Ouest canadien pour la division TRE est dominé par deux joueurs importants, à savoir Tervita Corporation et Newalta Corporation. Rien ne garantit que les concurrents n'augmenteront pas sensiblement les ressources qu'ils consacrent à l'élaboration et à la mise en marché de services pour rivaliser avec ceux de la Société, ni que de nouveaux concurrents ou des concurrents actuels ne disposeront pas d'un accès aux divers marchés dans lesquels la Société exerce ses activités. En outre, une réduction des activités dans le secteur pétrolier et gazier pourrait intensifier la compétition et la pression exercée sur les prix, ce qui pourrait entraîner une diminution des produits d'exploitation ou des marges pour les divisions de la Société. Les clients de la Société pourraient choisir de ne pas faire l'achat des services de cette dernière s'ils ont des doutes quant à la viabilité financière de la Société, ce qui pourrait se traduire par une perte de clients pour la Société.

Activités de fusion et acquisition

La Société pourrait réaliser des acquisitions d'entreprises et d'actifs dans le cours normal de ses activités. La matérialisation des bénéfices escomptés de ces acquisitions dépend, en partie, du rendement des actifs acquis tel qu'il est prévu, du regroupement réussi des fonctions, du maintien d'employés clés en poste et des relations avec les clients et de l'intégration des activités et des procédures de manière ponctuelle et efficace. L'intégration pourrait nécessiter beaucoup d'efforts, de temps et de ressources de la part de la direction et détourner l'attention de la direction d'autres occasions stratégiques et questions opérationnelles, et la Société pourrait ne pas tirer parti des avantages escomptés de ces acquisitions. Les activités de fusion et d'acquisition dans le secteur de la production et de l'exploration de pétrole et de gaz naturel pourraient avoir une incidence sur la demande pour les services de la Société si les clients se concentrent sur la restructuration de leurs activités avant d'engager des fonds dans les projets d'exploration et d'aménagement. De plus, l'acquéreur pourrait avoir des relations privilégiées avec d'autres fournisseurs de services aux champs pétrolifères que ceux de la Société.

En outre, la Société pourrait constater qu'elle a fait l'acquisition de passifs non déclarés importants dans le cadre de l'acquisition. L'existence de passifs non déclarés ou l'incapacité de la Société à conserver les clients existants ou à maintenir en poste les employés de l'entité acquise pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société.

Risques liés au prix des marchandises – Activités autres que de négociation

Les prix du pétrole brut reposent essentiellement sur le West Texas Intermediate (« **WTI** »), plus ou moins un écart par rapport à celui-ci en fonction du type de pétrole brut et des conditions du marché (le « **prix des marchandises** »). La valeur des stocks de pétrole brut de la Société subit l'influence du prix du pétrole brut. Le prix du pétrole brut a toujours fluctué grandement et est touché par de nombreux facteurs indépendants de la volonté de la Société. Dans le cadre de ses activités d'exploitation courantes, la Société est tenue de conserver une certaine quantité de stocks au cours d'un mois donné. Elle est ainsi exposée aux fluctuations de prix des marchandises. La Société a choisi pour le moment de ne pas gérer activement les risques liés au prix des marchandises qui sont associés aux stocks de pétrole brut et de boues de forage.

Risque lié à la commercialisation du pétrole brut et au prix des marchandises – Activités de négociation

La Société est exposée à un risque opérationnel et à un risque de fluctuation du prix des marchandises à ses terminaux à service complet qui achètent et revendent du pétrole brut ainsi qu'à ses installations ferroviaires. Le risque opérationnel est lié à des facteurs qui comprennent notamment le partage des pipelines, les critères des pipelines quant à la qualité du pétrole brut qui y circule, les bris de pipeline aux installations de la Société et les volumes de pétrole brut qui sont réellement reçus par rapport aux prévisions. De plus, la capacité de la Société à tirer des profits de la commercialisation du pétrole brut dépend également du type de pétrole brut qui parvient à ses installations et du prix des marchandises connexe associé à ce pétrole brut. Tout changement dans les écarts de prix peut avoir une incidence positive ou négative sur la capacité de la Société à tirer des profits de la commercialisation du pétrole brut et du transbordement par rail dans l'avenir. Afin de maximiser les occasions de commercialisation de pétrole brut, la Société conclut des contrats de négociation de pétrole brut. Les activités de négociation physiques ayant trait aux contrats de commercialisation de pétrole brut exposent la Société au risque lié au résultat net, lequel est fonction d'un éventail de facteurs tels que les variations des prix des marchandises, les taux de change, la variation de la valeur entre différents niveaux de qualité d'une marchandise, les changements des relations entre les prix des marchandises et les contrats,

la perte physique d'un produit en raison d'activités opérationnelles et l'exécution de la contrepartie par suite de désaccords sur les modalités des ententes ou des contrats. Dans le cadre de leurs activités courantes, les producteurs pétroliers et gaziers prévoient ou proposent le volume de pétrole brut devant être livré aux installations de la Société avant le mois de production. Dans le cadre des activités de traitement et d'élimination de la Société, Secure aura recours à des contrats d'achat et de vente nets pour le pétrole brut pour sa commercialisation et sa négociation. Le volume acheté ou vendu se rapporte seulement au volume physique. Dans le cadre de ce processus, la Société pourrait détenir des positions ouvertes. Pour la Société, une « position ouverte » désigne la différence entre la livraison réelle physique des contrats d'achat net de pétrole brut et la livraison réelle des contrats de vente nette de pétrole brut. La position ouverte est assujettie à un risque lié au prix des marchandises. La Société pourrait choisir de procéder ainsi en fonction des liens du prix des produits énergétiques, des périodes de temps ou de la qualité.

Risque de crédit

Le risque de crédit touche les activités commerciales et non commerciales. La Société offre du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités et accepte le risque de crédit avec des contreparties dans le cadre de ses activités commerciales. De plus, la Société est exposée à un risque de perte éventuelle si les contreparties dans le cadre de ses activités commerciales ne respectent pas leurs obligations contractuelles. Une part importante des comptes débiteurs de la Société sont auprès de clients ou de contreparties qui exercent des activités dans le secteur pétrolier et gazier et dont les produits d'exploitation pourraient être touchés par une fluctuation du prix du pétrole et du gaz naturel, la conjoncture économique, la réglementation environnementale, les politiques gouvernementales, les taux de redevances et les facteurs géopolitiques. La collecte de ces créances pourrait être liée à des facteurs économiques touchant ce secteur. La valeur comptable des comptes débiteurs tient compte de l'évaluation que fait la direction des risques connexes. Pour réduire au maximum le risque de non-recouvrement, la Société évalue la solvabilité des clients ou des contreparties en établissant leur solidité financière au moyen d'un processus de crédit officiel et par une vérification de routine des risques de crédit. De plus, la Société a recours à des contrats types pour permettre de compenser les risques associés à une seule contrepartie. Si la Société doit compenser un droit ayant force exécutoire, les montants sont constatés sur une base nette.

Réglementation et imposition dans le secteur de l'énergie

Des changements importants touchant la réglementation et l'imposition dans les territoires où la Société exerce des activités seraient raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence sur le secteur des services énergétiques. En règle générale, un resserrement marqué de la réglementation ou de l'imposition dans le secteur de l'énergie ou des impondérables à l'égard de ces questions seraient susceptibles d'entraîner une diminution de l'activité de forage et de production dans le territoire visé.

Modification du taux de redevances provincial

Les gouvernements provinciaux de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, du Québec et de la Saskatchewan prélèvent des redevances sur la production tirée des terres de la Couronne. Ces régimes de redevances fiscales sont examinés et rajustés à l'occasion par les gouvernements respectifs pour en assurer la pertinence et en relever le caractère concurrentiel. Ces modifications, de même que les changements éventuels apportés dans ces territoires et dans les autres territoires, rehaussent l'incertitude quant aux perspectives du secteur des services aux champs pétrolifères.

Expansion des activités de la Société dans de nouveaux territoires

La Société pourrait étendre ses activités dans de nouveaux territoires. L'expansion des activités dépend de la capacité de la direction à appliquer la stratégie de Secure avec succès. Rien ne garantit que cette expansion des activités sera réussie. Secure devra respecter les lois de ces nouveaux territoires, qui pourraient être sensiblement différentes des lois auxquelles la Société doit habituellement se conformer, et rien ne garantit qu'elle sera en mesure d'obtenir les approbations nécessaires afin de faciliter l'expansion de ses activités dans ces nouveaux territoires. Le défaut de respecter les lois applicables pourrait entraîner l'imposition de restrictions importantes sur la capacité de Secure à faire des affaires dans ces territoires, et Secure pourrait se voir imposer des amendes et d'autres sanctions, ce qui est susceptible d'avoir une incidence défavorable sur ses résultats opérationnels et sa situation financière. En outre, toute modification des lois et des règlements de ces territoires pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Respect des obligations

La réussite de la Société dépend, en grande partie, de sa capacité à respecter ses obligations auprès des clients et à maintenir le niveau de satisfaction de ses derniers. Si la Société n'est pas en mesure de s'acquitter de ses obligations de façon satisfaisante ou si elle devait commettre des erreurs professionnelles dans le cours de la prestation de ses services, ses clients pourraient résilier leurs contrats, y compris les conventions de services-cadres, ce qui entacherait la réputation professionnelle de la Société et l'exposerait à un risque de pertes ou de profits réduits ou, dans certains cas, à la perte d'un projet.

Conception de nouvelles technologies et de nouveau matériel

La technologie employée par la division TRE pour le traitement, la récupération et l'élimination des déchets n'est pas protégée par des droits de propriété intellectuelle. Ainsi, il n'existe aucun obstacle technologique important à l'entrée sur le marché dans ce secteur. La technologie utilisée par la division SF pour les circuits des fluides de forage et les fluides de forage est, dans certains cas, protégée par des droits de propriété intellectuelle, mais les fluides de forage et leurs circuits pourraient faire l'objet de nouvelles avancées technologiques à tout moment.

Marché du pétrole et du gaz naturel

Les mesures d'économie de carburant, les exigences relatives au carburant de remplacement, les subventions gouvernementales visant à promouvoir les sources d'énergie renouvelables, la hausse de la demande des clients pour des solutions de rechange au pétrole et au gaz naturel et les avancées technologiques dans le domaine des dispositifs d'économie de carburant et de production d'électricité pourraient réduire la demande à l'égard du pétrole et des autres hydrocarbures. La Société ne peut prévoir l'effet de l'évolution de la demande à l'égard des produits pétroliers et gaziers et tout changement important pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société.

Risques liés au matériel

La capacité de la Société à répondre aux demandes des clients en matière de rendement et de coûts dépendra des améliorations continues apportées au matériel d'exploitation de la Société. Rien ne garantit que les efforts déployés par la Société porteront fruit, ni que cette dernière aura les ressources nécessaires pour répondre à cette demande. L'incapacité de la Société à cet égard pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités. Rien ne garantit que les concurrents ne profiteront pas d'un avantage technologique sur la Société.

Remplacement éventuel ou utilisation réduite des produits et des services

Certaines pièces d'équipement ou certains systèmes de la Société pourraient devenir désuets ou connaître une baisse de demande par suite de la mise en marché de produits concurrents à un coût inférieur, dont les caractéristiques de rendement seraient supérieures ou que le marché jugerait préférables pour des raisons d'ordre environnemental ou pour d'autres motifs. La Société devra demeurer au fait des nouveautés sur le marché des fluides de forage, de l'équipement de contrôle des solides ainsi que des changements technologiques et réglementaires. Si la Société omettait de le faire, cette omission pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie.

Sources d'approvisionnement, prix et disponibilité de produits et des services de tiers

La Société achète ses produits auprès de divers fournisseurs, dont la plupart se trouvent au Canada et aux États-Unis. Si les fournisseurs de la Société n'étaient plus en mesure de fournir les produits ou les services nécessaires ou ne livraient pas les produits ou services en quantité requise ou à un prix acceptable, les retards dans la prestation de services ou les délais nécessaires pour trouver de nouveaux fournisseurs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière, les résultats opérationnels et les flux de trésorerie de la Société. En outre, la capacité de la Société à rivaliser et à soutenir sa croissance dépendra de son accès à l'équipement, aux pièces et aux composantes à un coût raisonnable et en temps opportun. L'incapacité des fournisseurs à livrer cet équipement, ces pièces et ces composantes à un coût raisonnable et en temps opportun pourrait nuire à la capacité de la Société à maintenir et à accroître sa clientèle. Rien ne garantit que la Société parviendra à maintenir l'approvisionnement d'équipement, de pièces et de composantes requis. Il est également possible que le coût définitif de l'équipement envisagé dans le programme de dépenses d'investissement de la Société soit supérieur à celui qui était prévu par la

direction, et qu'il puisse dépasser le montant dont la Société dispose, auquel cas, la Société pourrait retarder l'échéancier ou remettre ses dépenses en immobilisations à plus tard.

La capacité de la Société à offrir des services à ses clients dépend également de la disponibilité des matières premières à un prix raisonnable, lesquels sont achetés auprès de divers fournisseurs, dont un grand nombre sont situés au Canada et aux États-Unis. Il existe d'autres fournisseurs pour l'ensemble des matières premières. En période de forte activité, il se produit des pénuries périodiques de certains matériaux qui ont parfois une incidence sur les coûts. En revanche, les périodes de faible activité pourraient occasionner des difficultés financières pour un fournisseur, ce qui limiterait sa capacité à exercer des activités et à fournir à la Société les services et les produits dont elle a besoin. La Société établit des liens avec différents fournisseurs afin de réduire au minimum ce risque et a conclu des contrats à prix et à quantité fixes pour diverses matières premières. Toutefois, si les fournisseurs actuels n'étaient pas en mesure de fournir les matières premières nécessaires ou omettaient de livrer les produits en quantité requise, tout retard ultérieur dans la prestation des services aux clients de la Société pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats opérationnels et les flux de trésorerie de la Société. En outre, pendant les périodes de faible activité, la Société pourrait essuyer une perte en raison des contrats à prix et à quantités fixes, lesquels pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les résultats opérationnels et les flux de trésorerie de la Société. De plus, une partie des matières premières de la Société provient des États-Unis et est achetée en dollars américains. Par conséquent, un fléchissement du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence négative sur le coût de ces matières premières.

Obtention de contrats et renouvellement de contrats existants

Les activités de la Société dépendent de sa capacité à obtenir de nouveaux contrats et à renouveler ses contrats existants avec des clients des secteurs privé et public. Les propositions et négociations de contrats sont complexes et peuvent donner lieu à un très long processus de soumission et de sélection, lequel peut être influencé par bon nombre de facteurs, comme les conditions de marché, les accords de financement et les approbations gouvernementales requises. Si des conditions de marché défavorables devaient prévaloir, ou en cas d'impossibilité de conclure des accords de financement adéquats ou d'obtenir les approbations réglementaires requises, la Société pourrait ne pas être en mesure de poursuivre certains projets, ce qui pourrait nuire à la rentabilité, ou la réduire à néant.

Caractère saisonnier du secteur

Au Canada, le niveau d'activité dans le secteur des services des champs pétroliers dépend des conditions météorologiques saisonnières. Le retour de la chaleur au printemps entraîne le dégel du sol, en conséquence duquel bon nombre de routes secondaires ne peuvent soutenir les poids lourds, ce qui donne lieu à des restrictions routières interdisant ces derniers dans certaines zones. Par conséquent, le transport d'équipement lourd requis pour le forage et l'entretien des puits peut faire l'objet de restrictions, ce qui est susceptible de réduire le niveau d'activité des clients de la Société. De plus, le transport de lourdes quantités de déchets est restreint, ce qui signifie de plus petits chargements et une réduction généralisée du volume de déchets livré aux installations de Secure. En conséquence, même si les installations de la Société sont ouvertes et accessibles toute l'année, le dégel du printemps réduit les niveaux d'activité de la Société. Dans les zones où Secure exerce ses activités, le deuxième trimestre est en général le moins actif en raison du dégel du printemps.

Risque de change

Une part importante des activités de la Société se rapporte aux opérations d'achat et de vente de pétrole brut ou de fluides de forage, qui sont effectuées ou exprimées en dollars américains. Le risque de change de la Société est réduit du fait que la majorité des activités de cette dernière sont réalisées au cours de la même période; par conséquent, le risque de change est limité au pétrole brut et aux fluides de forage qui sont détenus en stock. La Société n'a adopté aucun programme de couverture actif afin de minimiser ce risque. La Société est exposée aux variations des taux de change étant donné que ses produits, ses charges et son fonds de roulement proviennent de ses activités exercées à l'étranger et sont libellés en dollars américains. De plus, les filiales américaines de la Société sont assujetties à des profits et à des pertes de change lors de la consolidation. Les profits et les pertes de change réalisés sont inclus dans le résultat net, tandis que les profits et les pertes de change découlant de la conversion des actifs, des passifs, des produits et des charges des établissements à l'étranger de la Société sont inclus dans la réserve liée à l'écart de conversion.

À l'heure actuelle, la Société mène certaines de ses activités d'exploitation et détient certains de ses actifs connexes aux États-Unis. Les risques liés aux activités à l'étranger comprennent, sans s'y limiter, les modifications aux lois ayant une incidence sur la propriété étrangère, la participation du gouvernement, l'impôt, les redevances, les taxes, les taux de change, l'inflation, le rapatriement des bénéficiaires, l'agitation sociale ou les guerres civiles, le terrorisme, l'extorsion ou les conflits armés ainsi que les conditions politiques et économiques incertaines découlant d'actions gouvernementales défavorables, comme des lois ou des règlements désavantageux. Bien que l'incidence de ces facteurs ne puisse être estimée avec précision, si un de ces risques se matérialisait, il pourrait avoir une incidence négative importante sur les activités, la situation financière, les résultats opérationnels et les flux de trésorerie de la Société.

Personnel clé

Le succès de la Société dépend dans une large mesure de certains de ses employés et dirigeants clés. La Société ne souscrit généralement pas d'assurance collaborateur prévoyant une indemnisation en cas de perte d'un dirigeant ou d'un employé clé. La perte de services d'un ou de plusieurs de ses dirigeants ou employés pourrait avoir une incidence défavorable sur la Société.

Activisme environnemental

L'activisme environnemental et l'opposition aux activités de Secure pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société en diminuant les produits et en augmentant les coûts de remise en état. Les activités, le matériel et l'infrastructure de la Société pourraient être exposés à des problèmes imprévus attribuables à l'activisme environnemental, notamment du vandalisme et des vols, qui pourraient interrompre les activités de la Société pendant une période prolongée, accroître les coûts pour la Société et entraîner des retards importants dans les plans de la Société. Une telle interruption pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats opérationnels de la Société. Les activités de la Société dépendent de sa capacité à protéger son matériel opérationnel contre les dommages causés par les incendies, le vandalisme, le vol ou toute autre catastrophe. Le vol, le vandalisme et les autres méfaits causant des interruptions pourraient compromettre les activités et l'infrastructure de la Société et provoquer des contretemps importants, des obligations potentielles ou encore décourager les clients futurs. Bien que les systèmes, politiques, pratiques et procédures de la Société soient conçus pour éviter ou restreindre les répercussions d'une panne ou d'une interruption de son infrastructure, rien ne garantit que ces mesures seront suffisantes ni qu'aucune panne ou interruption ne surviendra et, le cas échéant, que les problèmes seront réglés en temps opportun.

Activités terroristes

Des attentats terroristes, des mesures de lutte contre le terrorisme et d'autres conflits armés mettant en cause les États-Unis, le Canada ou d'autres pays pourraient avoir une incidence défavorable sur les économies américaines, canadiennes et mondiales et empêcher la Société de respecter ses obligations financières ou autres. Si une telle situation se produisait, l'instabilité politique et les perturbations sociales qui en découleraient pourraient diminuer la demande globale pour le pétrole et le gaz naturel, ce qui serait susceptible d'exercer une pression à la baisse sur la demande pour les services de la Société et ainsi diminuer ses produits d'exploitation. Les installations liées au pétrole et au gaz naturel pourraient être la cible directe d'attentats terroristes et les activités de la Société pourraient être touchées défavorablement si des infrastructures importantes utilisées pour les activités des clients étaient détruites ou endommagées. Les coûts de souscription d'assurance et d'autres garanties pourraient augmenter par suite de ces menaces, et il pourrait être difficile de souscrire à certaines assurances.

Dépendance économique

Les dix principaux clients de la Société représentaient environ 34 % de ses produits d'exploitation pour l'exercice 2015, et aucun de ces clients ne représentait plus de 10 % de ces produits d'exploitation. En règle générale, la Société ne conclut pas de contrats à long terme avec ses clients et rien ne garantit que ses clients actuels continueront de faire affaire avec la Société. La perte d'un ou de plusieurs clients importants, une diminution marquée des services fournis à un client, une baisse du prix acquitté ou tout autre changement touchant les modalités de service avec les clients pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers, les flux de trésorerie et la situation financière globale de la Société.

De plus, les services de traitement et d'élimination des déchets dépendent grandement de la volonté des clients d'externaliser leurs activités de gestion des déchets. Pour cette raison, une tendance vers la gestion interne des déchets pourrait réduire la demande à l'égard des services de Secure.

Une partie des produits courants et futurs de la division TRE de Secure provient principalement des pipelines qui sont raccordés aux terminaux à service complet. Étant donné qu'une part importante des produits provient des pipelines raccordés aux terminaux à service complet, tout événement entraînant l'interruption des activités de l'un de ces terminaux pourrait entraîner une perte de produits.

Défaut d'achever les travaux à temps, de respecter une norme d'exécution ou de réaliser un projet de façon adéquate

Des engagements sont pris auprès des clients pour réaliser un projet donné à un moment prévu. Si le projet n'est pas terminé avant la date fixée, la Société pourrait engager des coûts supplémentaires importants ou être tenue responsable des coûts engagés par le client à titre de dédommagement pour l'achèvement tardif. De plus, la réalisation de projets peut être touchée par bon nombre de facteurs sur lesquels la Société n'a aucune emprise, y compris des retards inévitables en raison de l'inaction du gouvernement, l'opposition de la population, les conditions météorologiques, la rupture de stocks d'un fournisseur, les modifications apportées à l'étendue des services requis par le client dans le cadre du projet, les accidents industriels, les risques environnementaux, les arrêts de travail et autres. Dans la mesure où ces événements se produisent, le coût total du projet pourrait être supérieur aux estimations et la Société pourrait encaisser des profits moindres ou, dans certains cas, subir une perte pour un projet donné, ce qui pourrait réduire en totalité ou en partie la rentabilité globale.

Coûts associés à la fermeture de sites d'enfouissement

L'exploitation et le maintien d'un site d'enfouissement exigent une forte concentration de capital et nécessitent habituellement des lettres de crédit ou des cautionnements d'employés pour garantir l'exécution et le respect des obligations financières. De plus, la Société a de lourdes obligations financières l'obligeant à payer les coûts de fermeture et de post-fermeture relatifs à ses sites d'enfouissement. La Société a estimé ces coûts et a constitué des provisions à leur égard, mais ceux-ci pourraient dépasser les provisions actuelles de la Société, notamment par suite de la prise de mesures de réglementation par les organismes fédéraux, provinciaux ou municipaux, y compris les obligations de fermeture et de post-fermeture imprévues. L'obligation de payer des coûts de fermeture et de post-fermeture plus élevés pourrait occasionner une hausse importante de crédit de la Société, ce qui pourrait hausser ses coûts futurs, faire reculer son résultat et réduire le montant des fonds que la Société peut emprunter au titre de sa facilité de crédit.

Protection environnementale, santé et sécurité

Le secteur pétrolier et gazier est régi par différentes lois à l'échelle fédérale et provinciale au Canada, par des lois et des règlements à l'échelle fédérale et étatique aux États-Unis et par d'autres lois dans les territoires où la Société exerce des activités. Ces règlements comportent de nombreuses interdictions et exigences pour ce qui est du processus de planification et d'approbation relatif à l'utilisation des terres, à la gestion des ressources durables, à la gestion des déchets, à la responsabilité pour le rejet de matières dangereuses présumées, à la protection de la faune et de l'environnement ainsi qu'à la santé et la sécurité des travailleurs. La loi prévoit des restrictions et des interdictions relatives au transport des matières dangereuses ainsi qu'au rejet ou à l'émission de diverses substances, notamment celles employées et produites dans le cours de certaines activités propres au secteur pétrolier et gazier. La législation prévoit l'obtention de permis pour le forage, la construction de routes d'accès, la construction de camps, la complétion de puits, l'installation d'équipement en surface, le contrôle de la qualité de l'air, le contrôle de l'eau en surface et de l'eau souterraine dans le cadre de ses activités, la gestion des déchets et l'accès à des zones éloignées et écologiquement fragiles. Les lois régissant le secteur pétrolier et gazier pourraient être modifiées afin d'imposer des normes plus strictes et des obligations potentiellement plus coûteuses pour la Société et ses clients du secteur pétrolier et gazier. La Société et ses clients du secteur pétrolier et gazier pourraient également être tenus de se conformer à un plan de réglementation portant sur l'émission des gaz à effet de serre adopté par un territoire donné. Divers niveaux de gouvernement instaurent des mesures visant à lutter contre les changements climatiques, y compris des taxes sur le carbone et des restrictions sur les émissions de gaz à effet de serre. Compte tenu de la façon dont évolue le débat relatif aux changements climatiques, au contrôle des émissions de gaz à effet de serre et aux exigences qui en découlent, la direction n'est pas en mesure de prévoir l'incidence des lois et des règlements relatifs à la lutte aux changements climatiques sur la Société et il est possible que ces lois et règlements puissent avoir une incidence

défavorable importante sur les activités, la situation financière, les résultats opérationnels et les flux de trésorerie de la Société.

La Société est soumise à un éventail complexe d'exigences juridiques et de responsabilités éventuelles de plus en plus rigoureuses, notamment en ce qui a trait à la propriété et à la gestion de terrains, à la nécessité d'obtenir des permis et des approbations et de s'y conformer, à la santé et à la sécurité des employés, à la manutention, à l'utilisation, à l'entreposage, à l'élimination et au déversement intentionnel ou accidentel de produits dangereux ou de rejets des champs pétrolifères. Le défaut de se conformer à ces exigences pourrait exposer la Société à des pénalités importantes. Rien ne garantit que la Société ne sera pas tenue, à une date ultérieure, de prendre en charge des frais élevés pour se conformer aux lois environnementales ou que les conditions actuelles ou les exigences ou la responsabilité éventuelle en vertu des lois actuelles ou futures sur l'environnement n'auront pas une incidence défavorable importante sur ses activités, ses actifs et ses flux de trésorerie.

La Société pourrait prendre en charge des coûts importants, notamment des amendes, des dommages-intérêts, des sanctions pénales ou civiles ou des coûts de remise en état ou connaître des interruptions de ses activités par suite de la violation de ces lois et règlements ou de responsabilités en découlant. La Société pourrait bénéficier d'une assurance souscrite par elle-même, par ses clients ou par d'autres, mais cette assurance pourrait prévoir des limites et des exclusions et pourrait ne pas être disponible. De plus, la Société pourrait être passible de dommages-intérêts à l'égard desquels elle ne peut s'assurer de façon adéquate ou à l'égard desquels elle pourrait choisir de ne pas s'assurer en raison des coûts d'assurance élevés ou pour d'autres motifs, comme les incendies, les explosions, le gel, les pannes de matériel, les bris de pipeline, les fermetures imprévues et prolongées des pipelines, la fuite des cellules dans les sites d'enfouissement et tout autre événement similaire pouvant avoir une incidence défavorable significative sur la Société ou les autres parties dont les activités ou les actifs ont une incidence directe ou indirecte sur la Société.

L'une ou l'autre des situations décrites ci-dessus, y compris l'adoption d'une nouvelle loi ou l'application plus rigoureuse d'une loi en vigueur, pourrait entraîner des coûts importants pour la Société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers, les flux de trésorerie et la situation financière globale de la Société.

De plus, les clients de la Société pourraient décider de ne pas avoir recours à ses services s'ils estiment que ses antécédents en matière de sécurité sont inadéquats, ce qui pourrait faire en sorte que la Société perdrait des clients et des revenus importants. Ces risques pourraient être plus élevés pour la Société si elle faisait l'acquisition de sociétés qui n'ont pas consacré suffisamment de ressources et de temps à la sécurité ou dont les antécédents en matière de sécurité ne sont pas satisfaisants.

Disponibilité de main-d'œuvre qualifiée

La capacité de la Société à offrir des services fiables dépend de sa capacité à attirer et à retenir des travailleurs qualifiés. La Société tente de surmonter cette difficulté en offrant un régime de rémunération attrayant et une formation susceptible d'accroître les compétences de ses employés et leurs perspectives de carrière. Une pénurie de travailleurs chevronnés et qualifiés pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société en augmentant le coût de la main-d'œuvre, en restreignant la croissance ou le degré d'activité compte tenu de l'incapacité à augmenter la main-d'œuvre de la Société ou, parfois, à la perte d'employés existants auprès de concurrents. De plus, une pénurie de travailleurs qualifiés dans les champs pétrolifères pourrait restreindre le degré d'activité et la croissance dans le secteur pétrolier et gazier, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie et la situation financière de la Société.

Technologie exclusive

La Société compte sur divers droits de propriété intellectuelle qui lui permettent de demeurer propriétaire de ses brevets et marques de dépôt.

La réussite de la Société et sa capacité à rivaliser dépendent, en partie, de sa technologie exclusive et de sa capacité à empêcher des tiers de reproduire sa technologie exclusive. La Société se fie actuellement aux pratiques en matière de confidentialité dans l'industrie, dans certains cas, sous forme de lettres d'entente, de reconnaissance de la marque par les entités d'exploration et de production de pétrole et de gaz naturel et, dans d'autres cas, de brevets (ou de demandes de brevets) pour protéger cette technologie exclusive.

Rien ne garantit que les demandes de brevets de la Société seront valides ni que des brevets seront délivrés par suite des demandes que la Société a déposées ou qu'elle déposera. Par conséquent, rien ne saurait garantir que la demande de brevet sera valide ni qu'elle offrira à la Société une protection contre les concurrents à l'égard d'une technologie semblable.

Les produits mis au point par la Société pourraient également intégrer une technologie qui ne serait pas protégée par un brevet et qui pourrait être reproduite ou améliorée par des concurrents. Par conséquent, la Société pourrait être menacée par des concurrents qui mettraient au point une technologie rivale, de façon indépendante ou par l'acquisition de renseignements exclusifs de la Société ou de ses secrets commerciaux. En outre, la protection conférée par brevet pourrait ne pas être offerte dans certains pays étrangers ou y être limitée, et il pourrait être impossible de la faire valoir en vertu des lois de certains territoires. Le contrôle de l'utilisation non autorisée des améliorations mises au point par la Société pourrait se révéler difficile, et rien ne garantit que les mesures prises par la Société empêcheraient l'appropriation illicite de ses améliorations. De plus, la Société pourrait devoir recourir aux tribunaux pour faire respecter ses droits de propriété intellectuelle afin de protéger ses brevets, pour établir la validité et l'étendue des droits exclusifs de tiers ou pour proposer une défense contre toute réclamation pour contrefaçon ou invalidité. Ces litiges pourraient engendrer des coûts considérables et forcer la Société à y consacrer des ressources, ce qui serait susceptible d'avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats opérationnels ou sa situation financière.

Malgré les mesures prises par la Société, ses droits de propriété intellectuelle pourraient être invalidés, contournés, contestés, enfreints ou être obligatoirement concédés sous licence à des tiers. Il est impossible de garantir que les mesures prises par la Société pour protéger ses droits de propriété intellectuelle ou d'autres droits à l'égard de technologies exclusives qui sont au cœur des activités de la Société empêcheront l'appropriation illicite de ces technologies ou leur contrefaçon.

Risques liés aux réclamations pour contrefaçon

Un tiers pourrait soutenir que la Société a porté atteinte à ses droits de propriété intellectuelle ou pourrait contester le droit de propriété intellectuelle de la Société. Le cas échéant, la Société procéderait à un examen pour établir les mesures, s'il y a lieu, pouvant être prises à l'égard d'une telle réclamation. Une réclamation, qu'elle soit fondée ou non, pourrait exiger beaucoup de temps pour son évaluation, entraîner un litige coûteux, causer des retards dans l'exploitation de la Société ou exiger la conclusion par la Société de contrats de concession de licence qui exigeraient le paiement de droits de permis ou de redevances auprès du propriétaire de la propriété intellectuelle. Ces accords de redevances ou ces contrats de concession de licences, s'ils sont nécessaires, pourraient ne pas être offerts selon des modalités acceptables pour la Société.

Risques liés aux activités et assurance

Les activités de la Société sont soumises aux risques inhérents au secteur des services aux champs pétrolifères tels que les défaillances d'équipement, les défauts, les bris, les accidents, les déversements, la fermeture ou la perte d'un puits de refoulement, ou les catastrophes naturelles. Ces risques pourraient exposer la Société à une lourde responsabilité en cas de blessure, de décès, de perte d'exploitation, de dommage matériel ou de destruction, de pollution et d'autres dégâts d'ordre environnemental.

Bien que la Société ait souscrit une assurance à l'égard de certains de ces risques, cette assurance prévoit des limites et des exclusions et pourrait ne pas couvrir l'ensemble des risques auxquels la Société est exposée. En outre, rien ne garantit que cette assurance suffira à couvrir toute responsabilité de la Société, ni que la Société pourra continuer d'y souscrire dans l'avenir ou d'y souscrire moyennant une prime raisonnable sur le plan commercial. Si la Société engageait une lourde responsabilité et que ces dommages n'étaient pas couverts par l'assurance ou s'ils dépassaient les limites de la police, ou encore si la Société voyait sa responsabilité engagée à un moment où elle ne serait pas en mesure de souscrire une assurance, les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société pourraient être touchés défavorablement.

Financement de la croissance ou d'agrandissements futurs

La stratégie d'affaires de la Société repose en partie sur l'agrandissement continu de son réseau d'installations. Afin de poursuivre l'application de sa stratégie d'affaires, la Société devra bonifier ses dépenses d'investissement. La

Société pourrait financer celles-ci au moyen de financement offert par les vendeurs, des flux de trésorerie provenant de l'exploitation, de prélèvements sur sa facilité de crédit et d'une mobilisation de capitaux au moyen d'un placement de titres de créances ou de titres de participation supplémentaires. La capacité de la Société à obtenir un financement ou avoir accès au marché des capitaux pour les placements futurs pourrait être limitée par les clauses restrictives prévues dans les conventions d'emprunt actuelles et futures de la Société, par la situation financière future de la Société et par une conjoncture des marchés défavorable découlant, entre autres, des conditions économiques générales, d'éventualités et d'impondérables indépendants de la volonté de la Société.

Mobilisation de capitaux additionnels

La Société pourrait émettre d'autres actions ordinaires dans l'avenir, ce qui pourrait entraîner la dilution des avoirs des actionnaires dans la Société. Les statuts de la Société autorisent l'émission d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées, et les actionnaires ne disposeront d'aucun droit préférentiel de souscription à l'égard des émissions à venir. Les administrateurs de la Société pourront établir les modalités se rattachant aux actions privilégiées ainsi que le prix et les modalités des autres émissions d'actions ordinaires.

Accès aux capitaux

La Société pourrait juger nécessaire d'obtenir des titres de créance ou des participations supplémentaires pour financer ses activités en cours, pour engager des dépenses d'investissement, ou pour réaliser des acquisitions ou d'autres opérations de regroupement d'entreprises. Rien ne garantit que la Société pourra obtenir un financement supplémentaire, au besoin, ni qu'elle pourra l'obtenir selon des modalités qu'elle juge acceptables. L'incapacité de la Société à réunir des fonds pour financer ses activités courantes, ses dépenses d'investissement ou ses acquisitions pourrait limiter sa croissance et avoir une incidence défavorable importante sur sa situation. La convention de crédit régissant la facilité de crédit impose à la Société des restrictions d'ordre opérationnel et financier qui pourraient l'empêcher de saisir certaines occasions d'affaires ou limiter sa capacité à exercer ses activités.

La convention de crédit régissant la facilité de crédit renferme des clauses qui restreignent la capacité de la Société à prendre diverses mesures. En outre, la convention de crédit exige que la Société respecte certains ratios financiers précis. La capacité de la Société à se conformer à ces clauses est susceptible d'être touchée par des événements indépendants de la volonté de la Société, et cette dernière ne peut garantir qu'elle respectera ces exigences. Si la performance financière de la Société entraîne une violation de toute clause financière restrictive existante ou future, l'accès à du financement pourrait faire l'objet de restrictions, ou l'ensemble ou une tranche de la dette de la Société pourrait devenir payable à vue.

Les restrictions figurant dans la convention de crédit pourraient également limiter la capacité de la Société à planifier ou à réagir aux conjonctures du marché, à répondre à ses besoins en capitaux, restreindre de toute autre façon les activités ou le plan d'affaires de la Société et avoir une incidence négative sur sa capacité à financer ses activités, à réaliser des acquisitions ou à exercer d'autres activités qui seraient dans son intérêt.

Consultation et réclamations des Premières Nations

Les peuples autochtones ont réclamé des titres et des droits ancestraux visant un large territoire dans le BSOC. L'interprétation des droits ancestraux et des droits conférés par traité évolue, et la politique du gouvernement (y compris les obligations imposées au secteur) est elle aussi en constante évolution. Dans bon nombre de cas en Alberta, les peuples autochtones ont le droit d'être consultés avant la mise en valeur de ressources se trouvant sur les terres de la Couronne. Le processus de consultation et les attentes des parties intéressées peuvent varier considérablement d'un projet à l'autre (et d'une Première Nation à l'autre), ce qui peut accentuer l'incertitude liée au processus, accroître les coûts, retarder l'obtention d'approbations requises et rendre impossible l'obtention d'approbations requises pour certains projets. De plus, certains types de réclamations peuvent avoir une incidence sur la capacité de Secure à acquérir des emplacements pour ses projets cruciaux, ou limiter sa capacité à le faire.

Volatilité du cours des actions ordinaires

Le cours des actions ordinaires peut être volatil. Cette volatilité pourrait avoir une incidence sur la capacité des porteurs à vendre les actions ordinaires à un prix avantageux. Les fluctuations de cours des actions ordinaires pourraient être attribuables à l'obtention de résultats opérationnels inférieurs aux attentes des analystes en valeurs mobilières ou des

investisseurs au cours d'un trimestre, à une révision à la baisse des estimations des analystes en valeurs mobilières, à la prise d'une mesure réglementaire gouvernementale, à une évolution défavorable de la conjoncture du marché ou des tendances économiques, à une acquisition, à une disposition ou à d'autres annonces publiques importantes de la Société ou de ses concurrents, ainsi que divers autres facteurs, notamment ceux qui sont énoncés à la rubrique « Énoncés prospectifs » des présentes. En outre, le cours des titres cotés à la Bourse, y compris à la Bourse de Toronto, pourrait connaître d'importantes fluctuations. Ces dernières pourraient causer la volatilité des cours des titres, laquelle n'a souvent aucun lien avec les variations de la performance opérationnelle ou disproportionnée par rapport à celle-ci. Ces fluctuations marquées sur les marchés boursiers pourraient avoir une incidence défavorable sur le cours des actions ordinaires.

Versement de dividendes

La décision de verser ou non des dividendes appartient au conseil, qui fixe également le montant de ceux-ci, à son entière appréciation. Le montant des liquidités dont dispose la Société pour verser des dividendes, s'il en est, peut varier grandement d'une période à l'autre pour un certain nombre de raisons, notamment, le rendement opérationnel et financier de la Société, le montant des liquidités requises ou mises de côté aux fins du service ou du remboursement de la dette, le montant requis pour financer les dépenses en immobilisations et les besoins de fonds de roulement, l'accès aux marchés des capitaux propres, les taux de change et les taux d'intérêt et les facteurs de risque dont il est question dans la présente notice annuelle.

Lorsqu'il prend la décision de verser ou non des dividendes et lorsqu'il fixe le montant de ceux-ci, le conseil évalue périodiquement les versements des dividendes proposés de la Société. De plus, le montant des dividendes par action ordinaire sera influencé par le nombre d'actions ordinaires et d'autres titres en circulation qui donnent le droit de recevoir des dividendes en espèces ou d'autres formes de paiement. Les dividendes peuvent être augmentés, réduits ou suspendus selon le succès opérationnel de la Société et le rendement de ses actifs.

Endettement et clauses restrictives

Le degré d'endettement de la Société pourrait avoir une incidence importante pour les actionnaires de la Société, notamment : i) une tranche importante des flux de trésorerie tirés de l'exploitation de la Société sera consacrée au paiement du capital et des intérêts de sa dette; et ii) certains emprunts de la Société prévoient des taux d'intérêt variables, qui sont établis en fonction du taux préférentiel des prêteurs et, pour cette raison la Société sera exposée à un taux d'intérêt supérieur au moment du prélèvement si le taux préférentiel augmente. La capacité de la Société à procéder au paiement prévu du capital et de l'intérêt ou à refinancer sa dette dépendra de son rendement d'exploitation futur et de ses flux de trésorerie, qui sont sensibles à la conjoncture économique courante, au taux d'intérêt en vigueur, à la situation financière, à la concurrence, aux activités et à d'autres facteurs dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société.

Les prêteurs de la Société pourraient détenir une sûreté à l'égard de tous les autres actifs de la Société. L'incapacité à respecter les obligations prévues dans les conventions relatives à la facilité de crédit renouvelable pourrait entraîner un cas de défaut qui, s'il n'est pas corrigé ou ne fait pas l'objet d'une renonciation, pourrait entraîner le devancement de l'échéance de la dette pertinente.

Taux d'intérêt

Les facilités bancaires de la Société comportent des taux d'intérêt qui varient selon le taux préférentiel des prêteurs et qui correspondent au taux préférentiel majoré de 0,45 % à 2,00 %, ou au taux d'acceptation bancaire majoré de 1,45 % à 3,00 %, selon le ratio dette de premier rang consolidée/BAIIA de la Société. Pour cette raison, la Société sera exposée à un coût d'intérêt supérieur si les taux préférentiels ou les taux d'acceptation bancaire canadiens augmentent.

Poursuites

La Société est nommée à titre de partie défenderesse dans le cadre de l'action de Tervita. Se reporter à la rubrique « Poursuites ». Bien que la direction de Secure ne croit pas que ce litige aura une incidence importante sur ses activités ou sa situation financière, il n'existe aucune garantie quant au dénouement de cette action ni à celui d'autres litiges à venir ni quant au règlement de cette action ou d'autres litiges.

Si la partie demanderesse parvient à faire valoir ses droits contre la Société, la Société souscrit à une assurance et demande des dommages-intérêts dans sa demande reconventionnelle, lesquels pourraient minimiser l'incidence du litige sur la situation financière de la Société; toutefois, l'assurance de la Société est limitée à 5 millions de dollars (montant qui sera réduit selon les dépenses engagées dans le cadre du litige par Secure) et rien ne garantit que l'assureur de Secure n'établira pas qu'une ou plusieurs des allégations soulevées dans l'action de Tervita ne sont pas couvertes par la politique d'assurance de Secure et refusera, pour cette raison, de payer. Si le jugement rendu à l'égard de l'action de Tervita était défavorable pour la Société, une telle situation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Sécurité des renseignements

L'exploitation efficace des activités de Secure dépend du matériel informatique et des logiciels. Les systèmes informatiques sont vulnérables aux violations de la sécurité commises par des pirates informatiques et des cyberterroristes. Secure a pris des mesures pour protéger ses renseignements confidentiels et exclusifs qui sont stockés dans ses systèmes informatiques. Cependant, il existe un risque que ces mesures ne parviennent pas à prévenir adéquatement les violations de la sécurité, lesquelles pourraient entraîner une interruption des activités, une baisse de la performance ou une augmentation des coûts, et elles pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société.

Violation des renseignements confidentiels

Les efforts déployés par la Société afin de protéger les renseignements confidentiels peuvent se révéler infructueux en raison de gestes posés par des tiers, d'erreurs logicielles, de défaillances techniques, d'une erreur commise par un employé ou d'autres facteurs. Advenant l'un ou l'autre de ces événements, ces renseignements pourraient devenir accessibles ou être révélés incorrectement. Tout incident causant une violation des renseignements confidentiels pourrait porter atteinte à la réputation de la Société et révéler sa position concurrentielle de la stratégie de croissance future. Si une telle situation se concrétisait, elle pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et la réputation de la Société.

Contrôles et procédures de communication de l'information

La Société a établi des contrôles et des procédures de communication de l'information afin de fournir l'assurance raisonnable que les renseignements importants relatifs à la Société sont portés à la connaissance du chef de la direction et du chef des finances, plus particulièrement pendant la période d'établissement des dépôts annuels et intermédiaires de la Société, de manière exacte et en temps opportun pour permettre à la Société de se conformer à ses obligations de déclaration de l'information financière et d'information continue et de protéger ses actifs. Conformément au principe d'assurance raisonnable, la Société reconnaît que le coût relatif du maintien de ces contrôles et procédures ne doit pas être supérieur aux avantages attendus. Par conséquent, les contrôles et procédures en matière de présentation de l'information de la Société ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et non une assurance absolue, que les objectifs de ces contrôles et procédures sont atteints.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien du contrôle interne approprié sur l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers aux fins de publication. Bien que la direction de la société ait mis en place certaines mesures et procédures destinées à atténuer le risque d'une inexactitude importante dans l'information financière de la société, un système de contrôles internes peut offrir une assurance raisonnable, mais non absolue, que les objectifs du système de contrôle sont atteints, et ce, quelle que soit la qualité de sa conception et de son fonctionnement.

Conflits d'intérêts

Certains des administrateurs et des dirigeants de la Société sont également des administrateurs et des dirigeants de sociétés de production et d'exploration de pétrole et de gaz naturel et de sociétés de services de pétrole et de gaz naturel, et des situations de conflits d'intérêts pourraient survenir entre leurs fonctions à titre d'administrateurs et de dirigeants de la Société et leurs fonctions à titre d'administrateurs et de dirigeants d'autres sociétés.

Exactitude des énoncés prospectifs

Les investisseurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs, par leur nature, comportent de nombreuses hypothèses, des risques connus et inconnus et des impondérables, de nature générale et spécifique, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont suggérés dans les énoncés prospectifs ou contribuer à la possibilité que les prédictions, les prévisions ou les projections se révèlent inexactes. D'autres renseignements à l'égard des risques, des hypothèses et des impondérables sont présentés à la rubrique « Énoncés prospectifs ».

AUDITEUR, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'auditeur de la Société est KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. 2700, 205-5th Avenue S.W., Calgary (Alberta) T2P 2V7. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été nommé auditeur de la Société le 8 mai 2015.

Un registre des actionnaires est tenu par la Société de fiducie Computershare à ses bureaux principaux de Calgary, en Alberta et de Toronto, en Ontario.

RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ D'AUDIT

Le mandat du comité d'audit est joint aux présentes en annexe A.

Composition du comité d'audit

Le tableau suivant présente le nom de chaque membre actuel du comité d'audit et précise si ce membre est « indépendant » et s'il possède des « compétences financières » au sens donné à ces termes dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, et la formation pertinente de chacun de ses membres.

Nom	Indépendant	Compétences financières	Expérience et formation pertinentes
Kevin L. Nugent ¹⁾	Oui	Oui	M. Nugent est un homme d'affaires indépendant. Il est CPA, CA et compte plus de 25 ans d'expérience dans le secteur pétrolier et gazier. M. Nugent a occupé divers postes d'échelon supérieur dans le cadre desquels il a eu à effectuer un examen périodique des états financiers, et il a siégé aux comités d'audit et comme président du conseil pour un certain nombre de sociétés ouvertes.
Murray L. Cobbe	Oui	Oui	M. Cobbe était président et chef de la direction de Trican Well Service Ltd., une société de services aux puits cotée en bourse. M. Cobbe a occupé divers postes d'échelon supérieur dans le cadre desquels il a eu à effectuer un examen périodique des états financiers, et il a siégé aux comités d'audit de différentes sociétés ouvertes.
Bradley R. Munro	Oui	Oui	M. Munro est président et chef de la direction de Bittercreek Capital Corporation, une société de placement privé et d'experts-conseils. M. Munro est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'université de la Saskatchewan et possède une grande expérience du financement d'entreprises et de l'investissement dans le secteur pétrolier et gazier et dans d'autres secteurs. M. Munro a occupé divers postes d'échelon supérieur dans le cadre desquels il a eu à effectuer un examen périodique des états financiers, et il a siégé au comité d'audit d'un certain nombre de sociétés ouvertes, notamment à titre de président de ce même comité.
Shaun Paterson	Oui	Oui	M. Paterson est l'ancien vice-président, Marketing de Baytex Energy Corp., rôle qu'il a occupé de 2006 à 2011 avant de prendre sa retraite. Il était auparavant vice-président, Commercialisation du pétrole brut au niveau national chez Encana Corporation de novembre 2002 à novembre 2006. M. Paterson a été administrateur de Prism Sulphur Corporation de janvier 2008 à octobre 2011 et administrateur de Profero Energy Inc. de mars 2008 à septembre 2011. Dans ces rôles, M. Paterson a acquis une vaste expérience de la gestion du risque ainsi que des questions de comptabilité et de communication de l'information financière. M. Paterson est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie mécanique de l'université de l'Alberta.

Remarque :

1. Président du comité d'audit.

Procédures et politiques en matière d'autorisation préalable

Pour préserver l'indépendance des auditeurs externes de la Société, tous les services (y compris les services non liés à l'audit) fournis par les auditeurs externes de la Société et leurs entités connexes à la Société ou à une filiale de la Société ainsi que toute mission connexe doivent être autorisés au préalable par le comité d'audit.

Honoraires des auditeurs externes

Le tableau suivant présente le total des honoraires facturés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour l'exercice 2015. En 2014, les auditeurs externes de la Société étaient MNP SENCRL, srl. Les honoraires facturés par MNP SENCRL, srl pour 2014 sont fournis à titre comparatif.

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Honoraires d'audit	221 000 \$	319 330 \$
Honoraires liés à l'audit ¹⁾	– \$	31 170 \$
Honoraires liés aux services fiscaux	168 700 \$	– \$
Total	389 700 \$	351 100 \$

Remarque :

Les honoraires liés à l'audit en 2014 ont été engagés dans le cadre de l'audit de la répartition du prix d'acquisition par la Société pour les huit acquisitions conclues en 2014.

CONTRAT IMPORTANT

Le seul contrat important conclu par la Société au cours du plus récent exercice terminé ou avant celui-ci mais qui demeure en vigueur, autrement que dans le cours normal des activités, est le suivant :

1. *La facilité de crédit.* Le 26 septembre 2014, la Société a obtenu une facilité de crédit consortiale modifiée et retraitée de 700,0 M\$. La facilité de crédit comporte une facilité de crédit à terme renouvelable de 675 millions de dollars et une facilité de crédit d'exploitation renouvelable de 25 millions de dollars, lesquelles remplacent la facilité de crédit de 400 millions de dollars de la Société. La facilité de crédit comprend une clause accordéon qui, si elle est exercée et approuvée par les créanciers de la Société, pourrait accroître la facilité de crédit de 100 millions de dollars.

Les montants prélevés au titre de la facilité de crédit porteront intérêt, au gré de la Société, soit au taux préférentiel canadien majoré de 0,45 % à 2,00 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 % à 3,00 %, selon, dans chaque cas, le ratio de la dette de premier rang consolidée sur le BAIIA, les montants non prélevés étant assujettis à une commission d'engagement s'échelonnant de 0,29 % à 0,60 %. La dette de premier rang comprend la dette en cours, les contrats de location-financement et toute lettre de crédit en cours. La dette totale correspond à la dette de premier rang majorée de toute dette non garantie, exclusion faite des débetures convertibles. À l'heure actuelle, la Société ne possède aucune dette non garantie; par conséquent, la dette totale correspond à la dette de premier rang. La facilité de crédit doit être utilisée aux fins du fonds de roulement, des dépenses d'investissement, des acquisitions et des besoins généraux de la Société.

En 2015, la facilité de crédit a été prolongée d'un an, de sorte qu'elle arrive maintenant à échéance le 26 septembre 2019 (la « date d'échéance »), et comprend une option de prorogation de la date d'échéance par la Société (une fois par année), jusqu'à concurrence de quatre ans à partir de la date de la demande de prorogation, sous réserve de l'approbation des prêteurs de la Société. Le remboursement de tout montant prélevé sur la facilité devrait par conséquent être effectué à la date d'échéance, si la facilité de crédit n'a pas été prorogée.

Les clauses restrictives suivantes s'appliquent à la facilité de crédit existante :

- Le ratio de la dette totale sur le BAIIA ne doit pas être supérieur à 5,0:1, le BAIIA étant ajusté en fonction des acquisitions sur une base pro forma pour 12 mois consécutifs;
- Le ratio de la dette de premier rang sur le BAIIA ne doit pas être supérieur à 3,5:1;
- Le ratio de couverture des intérêts ne doit pas être inférieur à 2,5:1.

À titre de garantie de la facilité de crédit, la Société a consenti aux créanciers une sûreté réelle sur tous ses biens actuels et acquis ultérieurement. Une débeture de 1,0 G\$ fournit une charge de premier rang fixe sur les biens immobiliers de la Société et une charge variable sur tous les biens actuels ou acquis ultérieurement qui ne sont pas visés par une charge fixe.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a préparé le rapport des auditeurs pour les états financiers consolidés annuels de la Société. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est indépendant conformément aux règles de déontologie de l'Institut des comptables agréés de l'Alberta.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires concernant la Société se trouvent sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Les renseignements sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants de la Société, sur les principaux porteurs de titres de la Société et sur les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre des régimes de rémunération à base de titres de participation, selon le cas, sont présentés dans la circulaire d'information de la Société datée du 31 mars 2015, et des renseignements financiers supplémentaires sur la Société sont fournis dans les plus récents états financiers annuels et rapports de gestion de Secure.

ANNEXE A

MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

Objectifs

Le comité d'audit a été formé par le conseil d'administration (le « conseil ») de Secure Energy Services Inc. (avec ses filiales, la « Société ») pour aider le conseil à s'acquitter de sa responsabilité de surveillance. Les principales fonctions et responsabilités du comité d'audit sont les suivantes :

- s'assurer de l'intégrité du processus de communication de l'information financière et des systèmes de contrôle internes de la Société relativement à leur conformité aux exigences financières, comptables et aux lois sur les valeurs mobilières;
- aider le conseil à surveiller :
 - i) l'intégrité des états financiers de la Société,
 - ii) la conformité de la Société aux lois sur les valeurs mobilières et aux exigences réglementaires;
- superviser l'indépendance, les compétences et le rendement des auditeurs externes de la Société;
- offrir une voie de communication ouverte entre les auditeurs externes, la direction et le conseil.

Au moins chaque année, le comité d'audit examinera son mandat et le modifiera, au besoin, selon le contexte commercial, les normes de l'industrie en matière de gouvernance, les autres normes qui, de l'avis du comité d'audit, pourraient s'appliquer aux activités de la Société, au lieu d'affaires de la Société, au lieu de résidence de ses actionnaires ainsi que l'application des lois et des politiques.

Composition

Les membres du comité d'audit doivent respecter les exigences des lois sur les valeurs mobilières et les règlements des bourses sur lesquelles les titres de la Société sont négociés. Le comité d'audit est composé d'au moins trois administrateurs, tel qu'il est établi par le conseil. Chaque membre du comité d'audit sera « indépendant » et possédera des « compétences financières », au sens qui est donné à ces termes dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « Règlement 52-110 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (tel qu'il est précisé dans l'annexe A), et posséder des « compétences financières » au sens donné à ce terme par le conseil, selon son jugement professionnel. Un administrateur possède des compétences financières s'il a au moins la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers, et au moins un membre du comité d'audit doit posséder « une expertise comptable ou en gestion financière connexe », c'est-à-dire qu'il doit être capable d'analyser et d'interpréter un jeu d'états financiers, y compris les notes qui s'y rattachent, ayant été dressé conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada établis par Comptables professionnels agréés du Canada et qui s'appliquent aux entreprises ayant l'obligation publique de rendre des comptes.

Les membres du comité d'audit sont nommés annuellement par le conseil. Le conseil peut pourvoir tout poste vacant au sein du comité à tout moment. Le président du comité d'audit est nommé annuellement par le conseil.

Réunions et procès-verbaux

Le comité d'audit se rencontre au moins une fois par trimestre, ou plus souvent comme il est jugé nécessaire pour s'acquitter de ses responsabilités.

Une réunion peut être convoquée par le président du comité d'audit, le chef de la direction de la Société (le « chef de la direction »), un membre du comité d'audit ou les auditeurs externes. Un avis précisant le moment et le lieu de chaque réunion doit être remis par écrit à chaque membre du comité d'audit au moins 24 heures avant le moment fixé pour la tenue de la réunion, sauf si tous les membres autorisés à y assister renoncent à cet avis. La présence d'un membre du comité d'audit à une réunion constitue une renonciation à l'avis de convocation à la réunion, sauf si un membre assiste à une réunion en vue de s'opposer expressément à la délibération d'une question d'une raison d'une réunion n'ayant pas été légitimement convoquée.

Le quorum pour les réunions du comité d'audit doit être composé d'au moins la majorité des membres présents en personne ou par téléphone. Si le président est absent à une réunion du comité d'audit, l'un des membres du comité d'audit présent à la réunion sera choisi pour présider celle-ci à la majorité des voix exprimées par les membres du comité d'audit qui sont présents.

Le chef de la direction et le chef des finances doivent être disponibles pour conseiller le comité d'audit au besoin, doivent recevoir l'avis de convocation aux réunions et peuvent participer aux réunions du comité d'audit sur invitation du président, sans pouvoir y exercer un droit de vote. Les auditeurs externes de la Société doivent être invités à toutes les réunions du comité d'audit, et peuvent y participer sans toutefois pouvoir y exercer un droit de vote. Les autres membres de la direction, de même que les auditeurs externes de la Société, peuvent être invités à y participer, au besoin, sans toutefois pouvoir y exercer un droit de vote. Nonobstant ce qui précède, le président doit tenir une réunion à huis clos en l'absence de la direction à chaque réunion du comité.

Les décisions du comité d'audit doivent être prises à la majorité des voix exprimées.

Le comité d'audit doit nommer un membre du comité d'audit, un autre dirigeant de la Société ou un conseiller juridique pour agir en qualité de secrétaire à chaque réunion afin de rédiger le procès-verbal. Un procès-verbal doit être tenu à chacune des réunions du comité et être approuvé par le président et le secrétaire de la réunion.

Le comité d'audit doit mettre à la disposition du conseil un sommaire de chacune des réunions ainsi qu'un exemplaire du procès-verbal. Si le procès-verbal n'est pas encore prêt, le président doit fournir au conseil un rapport verbal des activités du comité d'audit. Tous les renseignements examinés et abordés par le comité d'audit à une réunion doivent être consignés dans le procès-verbal et mis à la disposition du conseil à des fins d'examen si le président en fait la demande.

Portée, fonctions et responsabilités

Fonctions obligatoires

Supervision de la communication de l'information financière et des méthodes comptables

Conformément aux exigences du Règlement 52-110 et des autres lois applicables, le comité d'audit sera chargé de ce qui suit :

1. Examiner le plan d'audit de la Société avec les auditeurs externes et la direction.
2. Avant le dépôt ou la publication, examiner, soumettre à la direction et aux auditeurs internes, et recommander au conseil aux fins d'approbation, les états financiers annuels audités de la Société, les communiqués concernant les résultats annuels, les états financiers intermédiaires, les communiqués concernant les résultats intermédiaires, la notice annuelle, les rapports de gestion, les états financiers exigés par les organismes de réglementation, les indications au sujet de l'information financière et des résultats devant être fournies aux analystes et aux agences de notation, l'ensemble des états financiers audités et non audités qui sont intégrés ou intégrés par renvoi dans les prospectus ou les autres documents de placement, l'ensemble des documents pouvant être intégrés par renvoi dans un prospectus et qui renferment de l'information financière qui relève du mandat du comité d'audit, notamment les parties de la circulaire de sollicitation de procurations produite aux fins de l'assemblée générale ou d'une assemblée extraordinaire des actionnaires qui renferment de l'information financière importante qui relève du mandat du comité d'audit. Cet examen devrait comprendre les discussions tenues avec la direction et les auditeurs externes sur des questions importantes relatives aux principes, aux pratiques et aux jugements comptables.
3. S'assurer que des procédures adéquates sont utilisées pour l'examen de la communication de l'information financière de la Société extraite ou tirée de ses états financiers, à l'exception de la communication de l'information dont il est question au paragraphe 2 ci-dessus, et évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces procédures.

4. Être responsable de l'examen de l'information figurant dans la notice annuelle de la Société, tel que l'exige l'annexe 52-110A1 « Information sur le comité d'audit à fournir dans la notice annuelle », qui complète le Règlement 52-110. Si des procurations sont sollicitées pour l'élection des administrateurs de la Société, le comité d'audit sera chargé de s'assurer que la circulaire d'information de la Société comprend un renvoi aux rubriques de la notice annuelle de la Société qui renferme l'information requise aux termes de l'annexe 52-110A1.
5. Veiller à l'établissement et au dépôt de chaque certificat annuel sur annexe 52-109A1 et de chaque certificat intermédiaire sur annexe 52-109A2 devant être signés par le chef de la direction et le chef des finances de la Société, conformément aux exigences prévues dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, tel qu'il peut être modifié à l'occasion (le « Règlement 52-109 »).
6. Superviser l'établissement d'une procédure permettant de garantir l'exactitude de l'information attestée par les dirigeants signataires de la Société comme l'exige le Règlement 52-109 et effectuer des enquêtes raisonnables en vue de s'assurer que les documents intermédiaires et annuels sont véridiques et exacts à tous égards importants, qu'ils n'omettent pas d'énoncer aucun fait important et ne renferment aucune déclaration fautive ou trompeuse et que tous les renseignements nécessaires exigés par le Règlement 52-109 sont présentés dans les documents intermédiaires et annuels de la Société.
7. En collaboration avec la direction et les auditeurs externes, évaluer l'intégrité des processus et des contrôles de production de rapports financiers de la Société ainsi que le rendement du personnel comptable interne de la Société; traiter des risques financiers importants ainsi que des mesures prises par la direction afin de surveiller et de contrôler ces risques et d'en informer le public; et examiner les découvertes importantes faites par les auditeurs externes ainsi que la réaction de la direction.
8. Rencontrer séparément la direction et les auditeurs externes afin de discuter des difficultés ou des préoccupations particulières, notamment : i) les difficultés rencontrées dans le cadre des travaux d'audit, y compris toutes les restrictions quant à la portée des activités ou à l'accès aux renseignements demandés, de même que tout différend important avec la direction; ii) les modifications requises en ce qui a trait à l'ampleur prévue de l'audit; et rendre compte au conseil de ces réunions.
9. Discuter avec la direction et les auditeurs externes de quelque modification projetée des principales méthodes et normes et des principaux principes comptables, de la présentation et de l'incidence des principaux risques et des principales incertitudes, estimations et appréciations de la direction pouvant être importantes pour la communication de l'information financière.
10. Discuter avec la direction de l'effet d'opérations, d'arrangements, d'obligations et d'autres relations hors bilan avec des entités non consolidées ou d'autres personnes qui pourraient avoir, au moment en cause ou à l'avenir, un effet important sur la situation financière, l'évolution de la situation financière, les résultats opérationnels, les liquidités, les dépenses en immobilisations ou les ressources en capital de la Société ou sur des composantes importantes ou les produits et les charges d'exploitation.
11. Examiner avec la direction et les auditeurs externes les principaux problèmes de communication de l'information financière relevés au cours du dernier exercice et la résolution ou la résolution proposée pour les régler.
12. Examiner les problèmes rencontrés ou les préoccupations exprimées par les auditeurs externes dans l'exécution d'un audit, y compris les restrictions imposées par la direction ou les principales questions comptables pour lesquelles les auditeurs externes étaient en désaccord avec la direction.
13. Confirmer avec la direction et les auditeurs externes le respect des PCGR et de l'ensemble des lois et des règlements applicables concernant la communication de l'information financière.

14. Examiner toute demande en justice réelle ou prévue ou toute autre éventualité, y compris les cotisations fiscales, qui pourraient avoir, au moment en cause ou dans l'avenir, un effet important sur les états financiers de la Société, ainsi que la manière dont elles sont présentées dans les états financiers.
15. Procéder à l'évaluation du rendement annuel du comité d'audit.

Supervision de la gestion du risque

Conformément aux exigences du Règlement 52-110 et des autres lois applicables, le comité d'audit sera chargé de ce qui suit :

16. Répertorier et surveiller les principaux risques susceptibles d'avoir une incidence sur la communication de l'information financière de la Société.
17. Surveiller l'intégrité de la présentation de l'information financière et du système des contrôles internes de la Société afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux obligations relatives à l'information financière et à la comptabilité.
18. Mettre en place un canal de communication entre les auditeurs externes, la direction et le conseil.

De plus, le comité d'audit aura l'autorité d'approuver, de façon provisoire, à l'occasion, des modifications à la politique de crédit aux sociétés de la Société (commercialisation de pétrole brut) et l'octroi de crédit renouvelable par la Société comme il est prévu dans cette politique, à la condition qu'une telle approbation prenne fin si elle n'est pas ratifiée par le conseil d'administration au moment de leur prochaine réunion.

Supervision des contrôles internes

Conformément aux exigences du Règlement 52-110 et des autres lois applicables, le comité d'audit sera chargé de ce qui suit :

1. Établir les procédures relatives : i) à la réception, à la consignation et au traitement des plaintes reçues par la Société concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou les questions liées à l'audit; et (ii) à la soumission confidentielle et anonyme par les employés de la Société et de leurs inquiétudes concernant les questions de comptabilité ou d'audit douteuses.
2. Examiner et approuver les politiques d'embauche de la Société visant les associés, les employés et les anciens associés et employés des auditeurs externes actuels et des anciens auditeurs externes de la Société.
3. Il incombe au comité d'audit de s'assurer que la direction évalue régulièrement l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société et de faire en sorte que la Société publie ses conclusions concernant l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information conformément à toutes les exigences juridiques et réglementaires applicables. Les termes « documents annuels », « documents intermédiaires », « contrôles et procédures de communication de l'information » et « contrôle interne à l'égard de l'information financière » ont le sens qui leur est donné dans le Règlement 52-109.
4. Surveiller la qualité et l'intégrité des systèmes des contrôles internes, des contrôles de communication de l'information et des systèmes d'information de gestion par des discussions avec la direction et les auditeurs externes.
5. Surveiller toute modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société et s'assurer que toute modification apportée au cours de la dernière période intermédiaire de la Société qui a eu, ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société soit publiée dans le plus récent rapport de gestion annuel ou intermédiaire de la Société.

6. Surveiller les enquêtes sur toute fraude ou tout acte illégal allégué à l'égard des finances de la Société et toute action en résultant.
7. Examiner et analyser avec le chef de la direction et le chef des finances de la Société les procédures entreprises à l'égard des attestations par le chef de la direction et le chef des finances des dépôts annuels ou trimestriels auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières compétentes.
8. Examiner les déclarations du chef de la direction et du chef des finances à la Société dans le cadre de leur processus d'attestation des états financiers annuels ou trimestriels auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières compétentes quant à toute lacune importante dans la conception ou le fonctionnement des contrôles internes qui nuit à la capacité de la Société de comptabiliser, de traiter, de résumer et de déclarer de l'information financière, ou quant à toute lacune importante dans les contrôles internes, et quant à toute fraude visant des membres de la direction ou d'autres membres du personnel de la Société qui jouent un rôle important dans les contrôles internes de la Société.
9. Examiner la communication publique de l'information financière tirée des états financiers de la Société et veiller à l'établissement de procédures à cet effet, et évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces procédures.

Supervision des auditeurs externes

Conformément aux exigences du Règlement 52-110 et des autres lois applicables, le comité d'audit sera chargé de ce qui suit :

1. Aviser les auditeurs externes de leur obligation de rendre compte au comité d'audit et au conseil, à titre de représentant des actionnaires de la Société, à qui les auditeurs externes doivent ultimement rendre des comptes. Les auditeurs externes relèveront directement du comité d'audit. Le comité d'audit est chargé directement de la surveillance des travaux des auditeurs externes, examine au moins chaque année l'indépendance et le rendement des auditeurs externes et recommande chaque année au conseil la nomination des auditeurs externes ou approuve leur révocation si les circonstances l'exigent.
2. Approuver les honoraires ainsi que toute autre rémunération devant être versée aux auditeurs externes.
3. Approuver au préalable tous les services devant être fournis à la Société ou à ses filiales par les auditeurs externes de la Société ainsi que toutes les modalités qui s'y rapportent.
4. Sur une base annuelle, examiner et discuter avec les auditeurs externes de toutes leurs relations importantes avec la Société qui pourraient avoir une incidence sur leur objectivité et leur indépendance.
5. Examiner le plan d'audit des auditeurs externes, puis discuter de sa portée, des effectifs, des emplacements ainsi que de la fiabilité de la direction et de l'approche globale en matière d'audit.
6. Tenir compte de l'avis des auditeurs externes sur la qualité et le caractère adéquat des principes comptables de la Société, tels qu'ils sont appliqués dans la communication de son information financière.
7. Voir au règlement des différends entre la direction et les auditeurs externes.
8. S'assurer que les auditeurs externes sont des adhérents en bonne et due forme au Conseil canadien sur la reddition des comptes (« CCRC »), conformément aux exigences du *Règlement 52-108 sur la surveillance des membres*, et qu'ils participent aux programmes établis par le CCRC à l'occasion et qu'ils se sont conformés à toutes les restrictions ou les sanctions imposées par le CCRC en date du rapport d'audit relatif aux états financiers audités annuels de la Société.
9. Advenant le remplacement des auditeurs externes, examiner toutes les questions et fournir la documentation relative au changement, notamment l'information qui doit être incluse dans l'avis de changement d'auditeur

et la documentation prescrite par le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (ou tout règlement le remplaçant) des autorités canadiennes en valeurs mobilières et les étapes prévues pour une transition ordonnée.

10. Examiner toutes les questions et les situations à déclarer, notamment les désaccords, les questions non résolues et les consultations, conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières applicable, de façon systématique, qu'il y ait ou non un changement d'auditeurs externes.

Autres responsabilités du comité d'audit

Conformément aux exigences du Règlement 52-110 et des autres lois applicables, le comité d'audit sera chargé de ce qui suit :

1. Examiner avec la direction la stratégie et les plans financiers de la Société au moins une fois par année.
2. Examiner les nominations du chef des finances et des dirigeants financiers clés qui prennent part à la communication de l'information financière.
3. Enquêter sur les conflits d'intérêts à l'égard de questions d'audit ou de questions financières qui lui sont signalées par un membre du conseil, un actionnaire de la Société, les auditeurs externes ou la direction, et déterminer la mesure à prendre pour régler ces conflits.
4. Revoir et évaluer le caractère adéquat du mandat du comité d'audit au moins une fois par année, et soumettre le mandat au conseil aux fins d'approbation.
5. Au moins une fois par année, examiner, avec l'aide du conseiller juridique de la Société, toutes les questions d'ordre juridique susceptibles d'avoir une incidence importante sur les états financiers de la Société, la conformité de la Société aux lois et aux règlements applicables, ainsi que les questions reçues des organismes de réglementation des agences gouvernementales.
6. Exercer toute autre activité en lien avec la présente charte, les règlements administratifs de la Société et les autres lois applicables comme il est jugé nécessaire ou souhaitable par le comité d'audit ou le conseil.
7. Tenir le procès-verbal des réunions et présenter régulièrement un rapport au conseil portant sur les activités précitées.

Communication et pouvoir d'embaucher des conseillers et d'engager des dépenses

Le comité d'audit doit avoir un accès direct aux dirigeants et aux employés de la Société, aux auditeurs externes de la Société et à tout autre consultant ou conseiller ainsi qu'aux renseignements concernant la Société qu'il juge nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités.

Un employé pourra faire part au comité d'audit, en toute confidentialité, de ses préoccupations à l'égard des questions qui sont sous la responsabilité du comité d'audit.

Le comité d'audit a le pouvoir d'embaucher des auditeurs externes, des conseillers juridiques indépendants et d'autres conseillers lorsqu'il le juge nécessaire pour s'acquitter de ses fonctions et d'établir leur rémunération. Le coût de ces embauches sera réglé par la Société. La Société est responsable de toutes les autres dépenses que le comité d'audit juge nécessaires ou souhaitables d'engager pour acquitter ses fonctions.

Adopté par le conseil de la Société le 9 décembre 2009 et modifié le 5 février 2010, le 3 mars 2011, le 13 août 2012, le 27 mars 2013, le 7 novembre 2013, le 2 mars 2015 et le 1^{er} mars 2016.

Annexe « A »

Extrait du Règlement 52-110 Norme d'« indépendance »

1. Un membre du comité d'audit est indépendant s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec la Société.
2. Pour l'application du paragraphe 1, une « relation importante » s'entend d'une relation dont le conseil pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement d'un membre du comité.
3. Malgré le paragraphe 2, les personnes suivantes sont considérées comme ayant une relation importante avec la Société :
 - a) une personne qui est ou a été au cours des trois dernières années salarié ou membre de la haute direction de la Société;
 - b) une personne dont un membre de la famille immédiate est ou a été au cours des trois dernières années membre de la haute direction de la Société;
 - c) une personne qui :
 - (i) est un associé de l'auditeur externe de la Société,
 - (ii) est un salarié de cet auditeur interne ou externe,
 - (iii) a été au cours des trois dernières années un associé ou un salarié de l'auditeur interne ou externe et a participé personnellement à l'audit de la Société durant cette période.
 - d) une personne dont le conjoint, son enfant mineur ou l'enfant mineur de son conjoint, ou encore son enfant ou l'enfant de son conjoint qui partage sa résidence :
 - (i) est un associé de l'auditeur externe de la Société,
 - (ii) est un salarié qui participe aux activités d'audit, de certification ou de conformité fiscale (mais non de planification fiscale),
 - (iii) a été au cours des trois dernières années un associé ou un salarié de l'auditeur interne ou externe et a participé personnellement à l'audit de la Société durant cette période.
 - e) une personne qui est ou a été, ou dont un membre de la famille immédiate est ou a été, membre de la haute direction d'une entité au cours des trois dernières années, si l'un des membres de la haute direction actuels de la Société fait partie ou a fait partie durant cette période du comité de rémunération de l'entité;
 - f) une personne qui a reçu, ou dont un membre de la famille immédiate de celui-ci agissant à titre de membre de la haute direction de la Société a reçu, une rémunération directe de plus de 75 000 \$ versée par l'émetteur sur une période de 12 mois au cours des trois dernières années.
4. Malgré le paragraphe 3, une personne physique ne sera pas considérée comme ayant une relation importante avec la Société a) si cette relation a pris fin avant le 30 mars 2004, ou b) si cette relation, en vertu du paragraphe 8, a pris fin avant le 30 juin 2005.

5. Pour l'application des sous-paragraphes c) et d) du paragraphe 3, un associé exclut un associé à revenu fixe n'ayant pas d'autre droit dans la société qui est l'auditeur externe que celui de recevoir des montants fixes à titre de rémunération (y compris une rémunération différée) pour des services antérieurs auprès de cette société, si la rémunération n'est subordonnée d'aucune façon à la continuation des services.
6. Pour l'application du sous-paragraphe f) du paragraphe 3, la rémunération directe ne comprend pas les éléments suivants :
 - a) la rémunération gagnée à titre de membre du conseil ou d'un comité du conseil de la Société;
 - b) la réception de montants fixes à titre de rémunération dans le cadre d'un régime de retraite (y compris la rémunération différée) pour des services antérieurs auprès de la Société, si la rémunération n'est subordonnée d'aucune façon à la continuation des services.
7. Malgré le paragraphe 3, une personne physique n'est pas considérée comme ayant une relation importante avec la Société uniquement parce qu'un membre de sa famille immédiate :
 - a) a rempli antérieurement les fonctions de chef de la direction par intérim de la Société;
 - b) remplit ou a rempli antérieurement à temps partiel les fonctions de président ou de vice-président du conseil ou d'un comité du conseil de la Société.
8. Aux fins des paragraphes 1 à 7, le terme Société comprend une entité affiliée ainsi qu'une société mère de la Société.
9. Malgré les paragraphes 1 à 8, une personne physique qui remplit l'une des conditions suivantes est considérée comme ayant une relation importante avec la Société :
 - a) elle accepte, directement ou indirectement, des honoraires de consultation, de conseil ou d'autres honoraires de la Société, à l'exception de la rémunération reçue à titre de membre du conseil ou d'un comité du conseil, ou à titre de président ou de vice-président à temps partiel du conseil ou d'un comité du conseil;
 - b) elle est membre du même groupe que la Société ou que l'une de ses filiales.
10. Pour l'application du paragraphe 9, l'acceptation indirecte par une personne d'honoraires de consultation, de conseil ou d'autres honoraires comprend l'acceptation d'une rémunération :
 - a) par son conjoint, son enfant mineur ou l'enfant mineur de son conjoint, ou encore par son enfant ou l'enfant de son conjoint qui partage sa résidence, qu'il soit mineur ou non;
 - b) par une entité qui fournit des services comptables, de consultation, juridiques, de financement ou de conseil financier à la Société et dont elle est associé, membre, membre de la direction, par exemple un directeur général occupant un poste comparable, ou encore membre de la haute direction (à l'exception des commanditaires, des associés non directeurs et des personnes qui occupent des postes analogues, pour autant que, dans chaque cas, ils n'aient pas de rôle actif dans la prestation de services à la Société ou à une entité affiliée de la Société).
11. Pour l'application du paragraphe 9, les honoraires ne comprennent pas la réception de montants fixes à titre de rémunération dans le cadre d'un régime de retraite (y compris les rémunérations différées), pour des services antérieurs auprès de la Société, si la rémunération n'est subordonnée d'aucune façon à la continuation des services.

Compétences financières

Une personne physique possède des compétences financières si elle a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles qui seront vraisemblablement soulevées à la lecture des états financiers de la Société.